

*Livre blanc*

# PAT & TIERS-LIEUX NOURRICIERS

**Le rôle des tiers-lieux  
nourriciers dans les politiques  
alimentaires territoriales**

EN PARTENARIAT AVEC



*Nous adressons tous nos remerciements aux collectivités, aux tiers-lieux nourriciers et à l'ensemble des actrices et acteurs qui ont pris le temps de répondre à nos questions, de nous accueillir et de partager, avec gentillesse et générosité, leurs expériences. Nous remercions également l'ensemble des partenaires qui ont rendu possible la réalisation de cette étude.*

**Directeur de la publication**

**Rémy Seillier**, *Directeur général adjoint de France Tiers-Lieux*

**Rédacteurs**

**Mélissa Gentile** (*Coopérative Tiers-Lieux*),  
**Juliette Peres** (*Fab'Lim*),  
**Éléonore Paul** (*France Tiers-Lieux*) et  
**Rémy Seillier** (*France Tiers-Lieux*)

**Direction artistique**

**Robin Gillet**

**Partenaires**

*Association Nationale des Tiers-Lieux,  
Réseau National des Espaces-Test Agricoles,  
Fab'Lim, Coopérative Tiers-Lieux, Le Gerموir,  
Le 100<sup>e</sup> Singe, La Compagnie des Tiers-Lieux,  
ADEME, ministère de l'Agriculture, de l'Agro-  
alimentaire et de la Souveraineté alimentaire*

*Cette opération a été réalisée dans le cadre de l'AAP  
du PNA avec le soutien financier de l'ADEME.*



**Date de publication**

*Mars 2026*

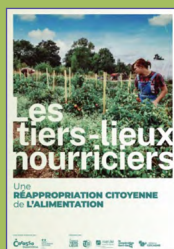
## INTRODUCTION

Par Rémy Seillier, *Directeur général adjoint de France Tiers-Lieux*

La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) fixe des priorités claires face aux défis contemporains : relocaliser la production alimentaire, garantir l'accès à une alimentation saine et durable, soutenir la transition agroécologique, renforcer la justice sociale et atténuer les impacts du changement climatique. Ces enjeux impliquent une transformation en profondeur de notre système alimentaire, avec des besoins identifiés à toutes les échelles : accompagner les installations agricoles et les transmissions de fermes, financer les transitions agroécologiques, garantir un revenu digne aux agriculteurs, favoriser l'accès au foncier, structurer des filières courtes et territorialisées, renforcer la formation, sensibiliser à l'alimentation durable et lutter contre la précarité alimentaire.

Depuis plus de cinq ans, nos travaux sur les tiers-lieux nourriciers montrent qu'ils apportent, en proximité, des réponses concrètes à ces enjeux. Aujourd'hui, **21 % des tiers-lieux agissent dans le champ alimentaire et 16 % sont impliqués dans l'agriculture**. Leur action se déploie souvent là où les services de proximité manquent, en particulier dans les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires. Par leur capacité à fédérer collectivités, citoyens, agriculteurs, associations, entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux nourriciers offrent des formes renouvelées d'action au service de l'intérêt général. **En reconnaissant leur rôle, la SNANC peut s'appuyer sur leur potentiel pour territorialiser ses objectifs : rendre les politiques alimentaires plus accessibles, plus inclusives et plus ancrées dans les territoires.**

Pour en savoir plus sur les tiers-lieux nourriciers et leurs actions en faveur de la démocratie alimentaire, retrouvez notre étude publiée en janvier 2025 : « Tiers-lieux nourriciers, une réappropriation citoyenne de l'alimentation »



La diversité de leurs activités – sensibilisation, médiation, formations, chantiers d'insertion, jardins collectifs, espaces test, conserveries, cantines solidaires, épiceries sociales – situe les tiers-lieux nourriciers à l'intersection de nombreuses politiques publiques. Ils participent à la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation (PNA) et des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), croisent les objectifs du développement rural dans la PAC, des politiques d'insertion, des trames vertes et bleues, de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030, ainsi que des politiques d'adaptation au changement climatique ou de revitalisation des centralités. À l'heure où l'efficacité de l'action publique dépend notamment de sa capacité à dépasser les silos et à articuler les enjeux, **les tiers-lieux nourriciers s'affirment comme leviers d'une action transversale et territorialisée.**

Pour approfondir ce potentiel, nous analysons depuis près de 5 ans le rôle des tiers-lieux nourriciers dans la démocratie alimentaire locale, leurs coopérations avec les politiques publiques, et plus particulièrement leurs relations avec les PAT. Cette dernière étude s'inscrit dans le cadre d'un projet lauréat de l'Appel à projets de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), porté en consortium par l'Association Nationale des Tiers-Lieux, le RENETA (Réseau National des Espaces-Test Agricoles) et le GIP France Tiers-Lieux, en partenariat avec Le Germeur, la Coopérative Tiers-Lieux et Fab'Lim. **Elle vise à comprendre comment mieux intégrer les tiers-lieux nourriciers dans les politiques agricoles et alimentaires.**

Cette publication s'appuie sur une **enquête nationale** à laquelle 41 PAT ont répondu, plus de **20 entretiens qualitatifs, 3 journées de rencontres** et d'ateliers entre PAT et tiers-lieux nourriciers, et **l'analyse d'une quinzaine d'expériences locales**. Nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure les tiers-lieux nourriciers peuvent constituer des leviers pour les politiques agricoles et alimentaires territoriales : à quelles conditions ces coopérations fonctionnent ? Quels freins et quelles complémentarités révèlent-elles ? Il ressort de nos travaux cinq constats clés :

- 👉 Les coopérations entre tiers-lieux nourriciers et acteurs des politiques alimentaires se développent, mais restent encore **localisées, ponctuelles voire informelles**.
- 👉 **Le rôle des tiers-lieux reste mal identifié** dans les stratégies alimentaires territoriales, faute de reconnaissance, d'ingénierie, d'outils et de dispositifs adaptés.
- 👉 Les tiers-lieux peuvent constituer des **réponses concrètes aux enjeux de démocratie alimentaire**, d'accès à une alimentation de qualité, de formation et de mutualisation entre agriculteurs.
- 👉 **Leurs modèles hybrides** – à la fois sociaux, économiques, numériques, culturels et écologiques – peinent à entrer dans les cases de l'action publique.
- 👉 **Un soutien public ciblé et adapté permet d'amplifier leurs impacts** et leurs actions au service de la transition agricole et alimentaire.



### François Cazottes

Directeur adjoint de la DRAAF Occitanie en 2025, lors de la rencontre "Tiers-lieux nourriciers et PAT" en Occitanie.



## LE REGARD DES SERVICES DE L'ÉTAT

*Deux directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) partagent leurs regards sur le rôle des tiers-lieux nourriciers dans les politiques agricoles et alimentaires.*

### Occitanie

« Les tiers-lieux nourriciers jouent un rôle croissant dans le soutien au monde agricole, en proposant des solutions collectives innovantes, ancrées dans les territoires. En lien étroit avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) – soutenus par la DRAAF depuis plus de 10 ans – ces lieux hybrides favorisent la coopération entre agriculteur-trices, citoyen-nés, collectivités et acteurs de l'alimentation. En Occitanie, leur développement est activement accompagné, notamment dans des lycées agricoles (Figeac, Théza...) pour expérimenter de nouvelles formes de collectifs. Matériel partagé, auto-construction, transformation, distribution, entraide : les tiers-lieux prolongent l'histoire des dynamiques agricoles collectives en y intégrant les enjeux de transition. Ils constituent des leviers puissants pour renforcer la transversalité de la future SNANC et revitaliser durablement les territoires. »



**Olivier Rousset,**  
Directeur de la  
DRAAF Occitanie

### Hauts-de-France

« Les tiers-lieux nourriciers se dessinent comme des acteurs incontournables de la vitalité territoriale, appelés à fleurir dans toutes les communes ou quartiers, en milieu urbain comme rural. Véritables laboratoires d'innovations sociales et économiques, ils portent un engagement fort en matière de système alimentaire. À la croisée des objectifs que portent les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), valorisation des ressources locales, soutien à l'agriculture de proximité, sensibilisation à une alimentation saine, durable et accessible pour tous, ces lieux offrent un espace de rencontres, de mixité et de démocratie alimentaire. Les coopérations entre PAT et tiers-lieux sont essentielles pour articuler davantage les dynamiques citoyennes avec les stratégies publiques, pour mutualiser les ressources et renforcer la légitimité des tiers-lieux dans les politiques alimentaires. Ensemble, les PAT et tiers-lieux nourriciers jouent des rôles complémentaires pour bâtir et co-construire des territoires résilients, équitables et vivants. La DRAAF Hauts-de-France s'inscrit résolument dans cette dynamique et soutient pleinement ces coopérations. »



**Björn Desmet,**  
Directeur  
de la DRAAF  
Hauts-de-France



## LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont aujourd'hui les principaux outils de structuration des politiques alimentaires à l'échelle locale. Lancés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) et renforcés depuis par la loi EGalim (2018), ils visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Une première phase de déploiement du dispositif s'est opérée de 2016 à 2020, avec le soutien financier de PAT émergents par un appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation (PNA) et un dispositif de labellisation mis en place par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire comprenant deux niveaux de labellisation : le niveau 1 permet d'identifier et d'accompagner les PAT émergents dans leur phase de construction ; le niveau 2 valorise les projets opérationnels disposant d'un plan d'actions effectif et d'une instance de gouvernance établie.

En 2024, à l'occasion des dix ans de l'inscription du dispositif dans la loi, une nouvelle impulsion est donnée pour renforcer l'animation, l'accompagnement et l'ambition des PAT. Les critères de reconnaissance de niveau 2 ont été rehaussés afin de garantir une approche plus systémique, une articulation renforcée avec les schémas de planification territoriaux (SRADDET, PCAET, CRTE...), ainsi qu'un meilleur suivi de l'impact des actions engagées. Cette évolution vise à faire des PAT un cadre structurant et pérenne pour les politiques alimentaires locales.

Portés le plus souvent par des collectivités territoriales (EPCI, PNR, Départements, Régions), les PAT ont pour ambition de fédérer les initiatives locales autour d'un projet commun, coconstruit avec les agriculteurs, les entreprises, les associations, les citoyens et les institutions publiques. Leur mise en œuvre repose sur un diagnostic partagé du système alimentaire territorial, la définition d'axes stratégiques, la coordination d'actions concrètes et le soutien à des initiatives de terrain.

Les PAT sont ainsi au cœur de la SNANC et constituent un levier majeur pour territorialiser ses objectifs. Ils permettent d'agir de manière transversale sur plusieurs enjeux : accès à une alimentation de qualité pour tous, développement de circuits courts, installation agricole, transformation locale, lutte contre la précarité alimentaire, éducation à l'alimentation, préservation des terres agricoles, etc.

C'est pourquoi notre travail s'est focalisé sur les coopérations entre tiers-lieux nourriciers et PAT. Ces coopérations révèlent des dynamiques innovantes, encore peu formalisées, mais porteuses d'un fort potentiel pour renforcer la résilience, la justice alimentaire et l'autonomie des territoires.

## MÉTHODOLOGIE

*Ce livre blanc est le fruit d'un travail collectif, de plusieurs journées de rencontres entre PAT et tiers-lieux, d'une enquête quantitative auprès des PAT et d'entretiens qualitatifs avec des collectivités porteuses de PAT, des tiers-lieux nourriciers ainsi que d'autres acteurs impliqués dans les politiques alimentaires territoriales.*

### Enquête qualitative

France Tiers-Lieux, Fab'Lim et la Coopérative Tiers-Lieux ont réalisé une vingtaine d'entretiens auprès de porteurs de PAT afin d'analyser leurs actions et leurs relations avec les tiers-lieux de leurs territoires. Ces analyses révèlent l'importance croissante des coopérations entre PAT et tiers-lieux, les freins à ces partenariats et les leviers dont disposent les acteurs publics.

Cartographie des porteurs de PAT interrogés :

🍷 **Ville de Montpellier (34)** : Justine Labarre et Marie-Clémentine Foussat

🍷 **Communauté de communes de Mirepoix (09)** : Manon Vigier

🍷 **Pays Haut Languedoc et Vignobles (34)** : Laurence Tkaczuk

🍷 **PETR Ariège (09)** : Sébastien Blazy et Lauren Joonekindt

🍷 **PETR Armagnac (32)** : Hugo Dereymez

🍷 **PNR Grands Causses (12)** : Roxanne Wilhelm-Jammes

🍷 **PAT de Seine-Saint-Denis (93)** : Romain Dhainaut

🍷 **PAT Cœur de Savoie** : Pauline Pison

🍷 **PAT Grand Avignon (84)** : Quentin Bronisz

🍷 **PAT Métropole de Lyon (69)** : Sarah Muhlberger

🍷 **PAT Saint-Étienne (42)** : Nicolas Quittard

🍷 **DAT Haute-Gironde, PAT du Cubzagais Nord Gironde (33)** : Laura Boudier et Iman Boudehri

🍷 **PAT Grand Libournais (33)** : Valérie Gandré

🍷 **PAT Limoges Métropole (87)** : Pauline Desbuisson

🍷 **PAT des Landes (40)** : Yan Chasserio et Sabine Dauga

🍷 **PETR Adour Chalosse Tursan (40)** : Matthieu Duchaussoy

🍷 **PAT du Haut-Pays du Montreuillois (62)** : Christophe Bujwol

### 3 journées de rencontre régionale entre PAT et tiers-lieux nourriciers :

Trois journées régionales de rencontre entre acteurs des PAT et des tiers-lieux nourriciers ont été organisées :

🍷 Le 10 octobre 2024 au **100<sup>e</sup> Singe** à Castanet-Tolosan (Occitanie), en partenariat avec la DRAAF<sup>1</sup> Occitanie et La Rôlée.

🍷 Le 2 avril 2025 à la **Ferme des Possibles** à Stains (Île-de-France), en partenariat avec la DRIAAF<sup>2</sup> Île-de-France et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

🍷 Le 17 septembre 2025 au **Germeoir** à Ambricourt (Hauts-de-France), en partenariat avec la DRAAF Hauts-de-France, la Compagnie des Tiers-Lieux et le CERDD.

Ces journées ont permis d'échanger sur les coopérations entre PAT et tiers-lieux nourriciers à partir de retours d'expériences concrets. Un travail sur les freins et les leviers a été réalisé en ateliers, avec l'objectif de renforcer les actions des PAT et des tiers-lieux nourriciers au service de la souveraineté alimentaire.

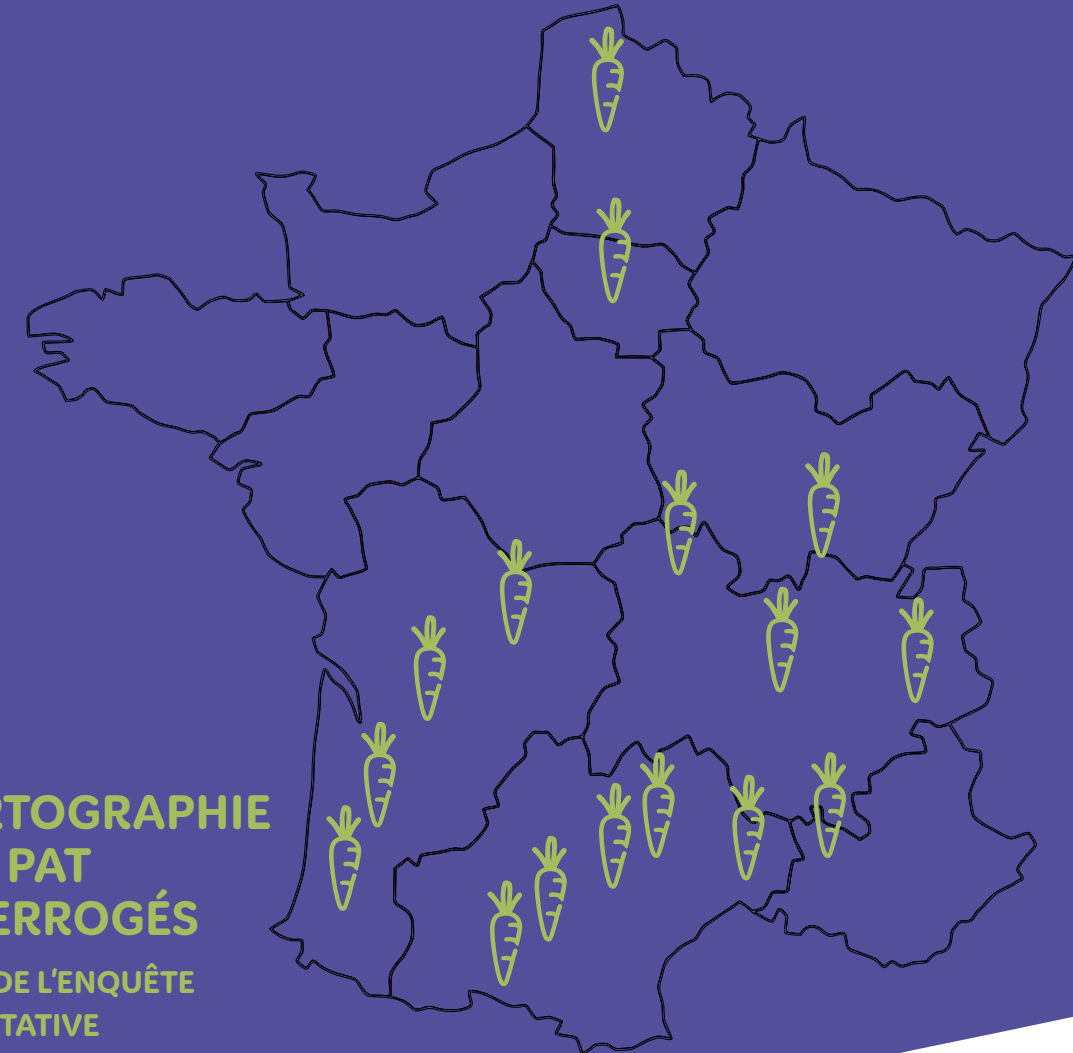
1. Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
2. Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



### Enquête quantitative

Réalisation d'une enquête en ligne auprès des porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux entre décembre 2024 et février 2025, sur les coopérations entre PAT et tiers-lieux nourriciers : 41 PAT répondants sur 440 PAT en France.

**41 PAT  
RÉPONDANTS  
SUR 440 PAT  
EN FRANCE.**



**CARTOGRAPHIE  
DES PAT  
INTERROGÉS  
LORS DE L'ENQUÊTE  
QUALITATIVE**

## QUELS LIENS ENTRE PAT ET TIERS-LIEUX NOURRICIERS ?

### CHIFFRES CLÉS



**21 %**  
agissent dans le domaine alimentaire

**6 %**  
ont des cuisines ouvertes et partagées

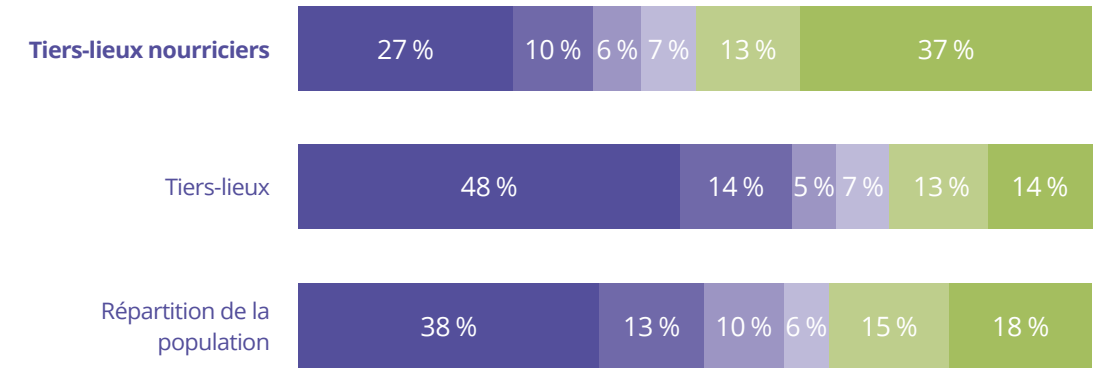
**16 %**  
agissent dans l'agriculture

**13 %**  
développent des formations sur les thèmes de l'agriculture de la biodiversité, de l'apiculture et du compostage

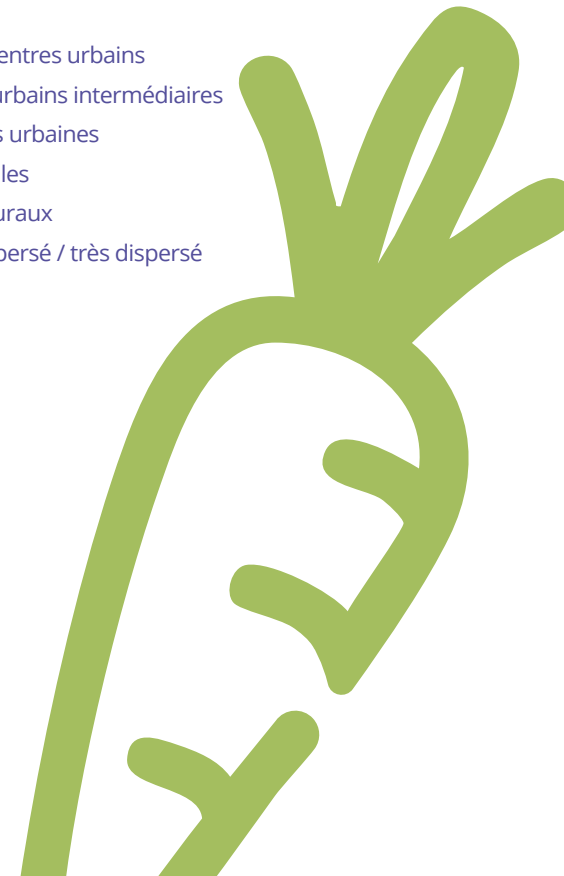
**33 %**  
souhaitent développer une résilience territoriale à travers l'agriculture locale et l'économie circulaire

**22 %**  
disposent d'outils destinés à la production (fabrication numérique, artisanat d'art, bois, textile ou encore transformation alimentaire)

## RÉPARTITION TERRITORIALE DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS<sup>3</sup>



- Grands centres urbains
- Centres urbains intermédiaires
- Ceintures urbaines
- Petites villes
- Bourgs ruraux
- Rural dispersé / très dispersé



3. Chiffres issus du Recensement 2023 des tiers-lieux, réalisé par France Tiers-Lieux.

## LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

41 PAT RÉPONDANTS

# 30 PAT

soit 73% des PAT interrogés

### ont des tiers-lieux nourriciers

(ou autres) sur leur territoire.  
Sur les 30 PAT, un seul  
n'entretient pas de relations  
avec le tiers-lieu présent sur  
son territoire.

# 6 PAT

### n'ont pas de tiers-lieux

sur leur territoire, soit 15%  
des PAT interrogés.

# 5 PAT

### ont déclaré ne pas savoir

s'il existe un tiers-lieu  
sur leur territoire.

Pour les 30 PAT déclarant avoir un ou plusieurs tiers-lieux sur leur territoire, on observe différents niveaux de relations allant de l'interconnaissance jusqu'à des coopérations fortes formalisées, en passant par des partenariats ponctuels autour de projets :

## 18 PAT (44%)

ont des  
**échanges  
ponctuels**  
avec les tiers-lieux

## 16 PAT (39%)

indiquent avoir des  
**coopérations  
régulières**  
avec un ou plusieurs  
tiers-lieux (événements,  
sensibilisation, etc.)

## 10 PAT (24%)

**ont soutenu**  
financièrement, ou en  
facilitant l'accès au  
foncier, un ou plusieurs  
tiers-lieux

## 6 PORTEURS DE PAT (15%)

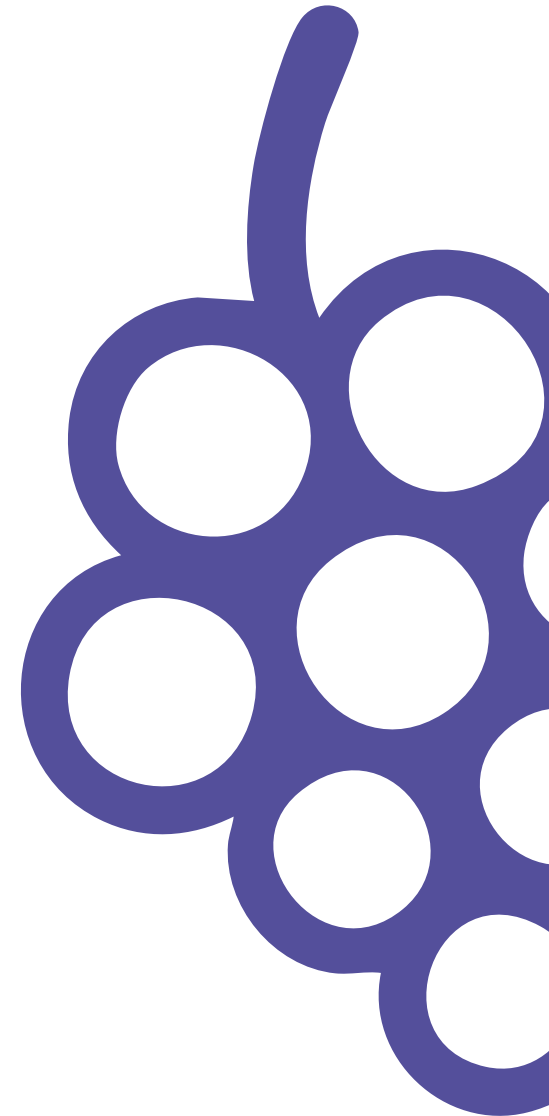
sont impliqués dans la  
**gouvernance**  
d'un tiers-lieu.

## 7 TIERS- LIEUX ont été lancés

dans le cadre de la  
feuille de route  
d'un PAT

## DANS 12 TERRITOIRES

un ou plusieurs tiers-  
lieux sont impliqués  
dans la gouvernance  
du PAT



## LES PORTEURS DE PAT DONNENT LEUR AVIS<sup>4</sup> SUR LES COOPÉRATIONS ENTRE PAT ET TIERS-LIEUX NOURRICIERS

*L'intérêt d'un Projet Alimentaire Territorial, c'est d'insuffler une dynamique transversale à l'échelle d'un territoire. De la même manière, un tiers-lieu tire sa force de sa capacité à être à la fois tiers et transversal, mais à une micro-échelle : celle du quotidien, du lien direct entre les acteurs, au plus proche des habitants.*

**En tant que PAT, on a la capacité à capter des financements pour soutenir les projets : on peut aider à aller chercher des moyens et accompagner les porteurs de projet.**



**En tant que lieu non institutionnel, le tiers-lieu nourricier permet de traduire en actions concrètes les enjeux et objectifs de la politique publique alimentaire et d'instaurer un climat de confiance entre citoyens et collectivités**

*Si la personne en charge du PAT est impliquée dans les activités du tiers-lieu, les coopérations futures entre PAT et tiers-lieux seront plus fluides. Par exemple pour : coorganiser des ateliers thématiques (type cours de cuisine, ateliers de transformation, etc.), mutualiser des équipements, développer de services agricoles et alimentaires, etc.*



**L'essence du tiers-lieu est de favoriser les rencontres entre différents acteurs, différentes populations, les PAT doivent s'en emparer comme des lieux de discussion entre les différents acteurs de l'alimentation et de l'agriculture.**

*Le PAT du territoire peut partager aux tiers-lieux les besoins identifiés, pour développer des projets à vocation alimentaire et agricole auxquels les tiers-lieux peuvent apporter une réponse : recherche de terrain, recherche de locaux, besoin d'un atelier de transformation, besoin d'un lieu de formation, besoin de mettre en lien associations-bénéficiaires-producteurs...*



**Encourager la participation citoyenne dans la mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux, c'est lui donner une fondation concrète et vivante. Les tiers-lieux offrent, en ce sens, un cadre privilégié : des espaces de rencontre, d'échange et de co-construction à échelle humaine, où les citoyens peuvent pleinement s'impliquer.**

4. Propos recueillis via le formulaire d'enquête envoyé par France Tiers-Lieux aux porteurs de PAT.

## PAT et Tiers-Lieux Nourriciers : Des coopérations territoriales au service de la souveraineté alimentaire

### DES COOPÉRATIONS QUI ÉMERGENT EN RÉPONSES AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Les PAT s'inscrivent dans des contextes géographiques, sociaux et économiques extrêmement diversifiés, ce qui influe fortement sur leurs priorités, leurs modalités d'action et leurs partenariats. Les réalités nourricières varient d'un territoire à l'autre, rendant impossible une approche uniforme de la transition agricole et alimentaire.

Cette diversité d'approches se retrouve dans les coopérations avec les tiers-lieux, qui, eux aussi, s'ancrent dans les besoins locaux. Acteurs hybrides, les tiers-lieux nourriciers complètent les actions des PAT en renforçant la dimension collective, citoyenne et expérimentale de la transition alimentaire. Les partenariats qui se tissent entre eux sont profondément contextualisés, adaptés à la sociologie locale, aux ressources du territoire et à l'écosystème des acteurs déjà mobilisés.

Dans le **Grand Avignon**, sur un territoire à la fois urbain et rural, les partenariats se structurent autour des enjeux d'insertion, de structuration des filières agricoles locales, de valorisation des circuits courts, et de soutien aux producteurs. Le **PAT du Grand Avignon** soutient ainsi des acteurs comme **Semilles** (insertion, maraîchage bio, vente à la ferme), ou **Le Tipi**, une ferme urbaine implantée en quartier prioritaire, qui a accueilli plus de 32 000 visiteurs en 5 ans. Le PAT cofinance aussi des projets d'agriculture urbaine en mobilisant les politiques de la ville dédiées aux quartiers prioritaires, ce qui permet de développer des espaces

nourriciers comme le tiers-lieu **Roquette Sud**. Il accompagne également un **espace-test agricole au Mas Baudoin**, facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs.

En Seine-Saint-Denis, la densité urbaine et des enjeux sociaux importants font apparaître d'autres types de coopérations. Ici, les tiers-lieux contribuent à l'accessibilité alimentaire, à l'inclusion sociale et à l'éducation populaire. **Le LAB3S et la Cour Jardinée Jean Moulin** sont deux exemples d'initiatives soutenues par le département et intégrées dans les chantiers du PAT. **Le LAB3S** développe une ferme urbaine pédagogique et scientifique, en lien avec un projet d'observatoire territorial. À Aubervilliers, **la Cour Jardinée** regroupe une dizaine de partenaires pour des actions d'agriculture urbaine, de sensibilisation et d'insertion. Par ailleurs, **les tiers-lieux autonomie**, soutenus par le Conseil départemental, participent à la justice alimentaire, en croisant alimentation, santé et inclusion, en lien étroit avec les dynamiques agricoles locales.

Dans les deux cas, les partenariats entre PAT et tiers-lieux ne relèvent pas d'une logique de duplication d'un modèle, mais d'un tissage patient, cohérent avec les enjeux du territoire. Ils démontrent que l'ancrage local, aux côtés d'habitants et d'acteurs impliqués dans les tiers-lieux du territoire, est un levier central pour la mise en œuvre de politiques alimentaires efficaces.

## ZQOM

### CONSTRUIRE ENSEMBLE À PARTIR DES BESOINS DU TERRITOIRE

### ZOOM SUR LES AMIS DU TREUIL ET LE PAT DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

L'association Les Amis du Treuil (né de l'initiative de la Confédération Paysanne et d'une douzaine d'associations) fonctionne en réseau avec 170 adhérents particuliers et 37 organisations membres (comme Croqueurs de pommes du Jarez, G.R.A.I.N.E.S, Terre de Liens, LIANE, Association du Quartier Consom'acteurs, plusieurs AMAP, etc.). L'association installe ses activités dans un tiers-lieu rural situé à Chambœuf dans la métropole de Saint-Étienne. Elle propose du matériel, des bureaux, des salles de réunions et de formation qui ont été aménagés grâce à des chantiers collectifs (2000h de bénévolat depuis juin 2019). Installés dans une ancienne ferme de 380 m<sup>2</sup>, le tiers-lieu a mis en place un système de gouvernance horizontal et ouvert.

Le PAT de Saint-Étienne Métropole a aidé l'association sur la réhabilitation et les travaux de la ferme, puis **une convention pluriannuelle a été établie entre le PAT et le tiers-lieu**. Ainsi, chaque année le tiers-lieu propose un programme d'actions articulé autour des grands axes du PAT. Ce programme est élaboré en lien étroit avec les porteurs de projets locaux, en tenant compte des besoins identifiés sur le terrain et des dynamiques collectives émergentes. Les actions proposées peuvent évoluer d'une année sur l'autre, témoignant d'une forte capacité d'adaptation et d'ancrage territorial. Le processus de validation s'appuie sur un calendrier concerté : les projets sont d'abord discutés et ajustés selon leur compatibilité avec les objectifs du PAT, ils sont ensuite soumis à un circuit d'arbitrage politique interne. L'approche permet de discuter non seulement des points d'ordre financier mais surtout des thématiques sur lesquelles PAT et Amis du Treuil veulent et peuvent travailler ensemble.

📍 Retrouvez le portrait du PAT de Saint-Étienne p.68 pour en savoir plus



*L'animation est centrale pour la coopération : que ce soit pour le PTCE, les PAT ou les tiers-lieux, il faut des profils particuliers. Il faut à la fois créer un profil-type d'animateurs et d'animatrices sur ce type de métier, mais aussi l'inscrire au « registre des métiers ». Parce que sur des projets d'envergure comme des boucles alimentaires, qui nécessitent le rassemblement de nombreux acteurs, on a besoin de formations particulières, qui n'existent pas aujourd'hui. Et pour cela, on a un réel besoin de financement pluriannuel pas que sur de l'amorçage ou de l'investissement, mais aussi sur des postes d'animation.*

**Dominique Picard**

Présidente du PTCE  
Pays de France (95)



## PAT ET TIERS-LIEUX NOURRICIERS : UN INTÉRÊT COMMUN À COOPÉRER

Les coopérations entre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et tiers-lieux nourriciers ne sont pas seulement utiles, elles sont stratégiques. Pour les collectivités porteuses de PAT, s'appuyer sur ces lieux d'expérimentation et de mobilisation citoyenne permet de répondre aux exigences croissantes de transversalité, d'ancrage local et d'innovation fixées par la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC). Pour les tiers-lieux, ces coopérations offrent un cadre structurant, un accès à des financements publics et une reconnaissance institutionnelle précieuse.

**Du côté des PAT, la valorisation de ces partenariats peut peser dans l'obtention d'une labellisation « PAT de niveau 2 », à l'image des démarches engagées à Lyon Métropole, Cœur de Savoie ou Saint-Étienne.** Ces collectivités intègrent les tiers-lieux comme acteurs à part entière de leur gouvernance alimentaire : lieux de sensibilisation, d'insertion, de formation, de transformation ou encore de distribution alimentaire, ils contribuent à démontrer la capacité d'un PAT à fédérer les acteurs de terrain autour d'actions concrètes et innovantes.

En **Cœur de Savoie**, le développement du tiers-lieu **La Popote** est intégré depuis l'origine dans la stratégie du PAT, grâce à l'implication de l'association Terre Solidaire dans sa gouvernance. Le soutien apporté par le PAT va bien au-delà du financement : co-construction des actions, binôme opérationnel entre animatrices PAT et tiers-lieu, articulation avec l'appel à projets national « Mieux manger pour tous », et partenariaux locaux avec les centres sociaux, les relais de l'aide alimentaire et la formation agricole (ADABio). Le tiers-lieu, porté par l'association Terre Solidaire, accueille un jardin d'insertion en permaculture, une mare, un espace de 65 m<sup>2</sup> réparti en deux salles contiguës permettant d'accueillir en simultané

6 à 7 porteurs de projets et une chambre froide de 5 m<sup>3</sup>. Dans ce lieu, les citoyens sont sensibilisés par la pratique à l'agriculture et à l'alimentation durable. Ils sont également amenés à s'engager dans des projets d'inclusion sociale et professionnelle. L'intégration du tiers-lieu au PAT a pleinement servi les objectifs d'accessibilité alimentaire et de démocratisation de la politique alimentaire, deux critères centraux pour obtenir la labellisation de niveau 2.

Pour les tiers-lieux, ces partenariats avec les PAT sont également porteurs d'opportunités concrètes : renforcer leurs liens avec les services des collectivités, élargir leur réseau de partenaires et gagner en légitimité sur le territoire. Cette reconnaissance peut faciliter **l'accès à des financements (PNA, Leader, Région, etc.), ou à des appels à projets plus ambitieux** — certains dispositifs intégrant même la participation à un PAT comme critère de sélection.

La coopération est donc un levier essentiel de consolidation mutuelle pour les PAT et les tiers-lieux. Côté PAT, pour accélérer la structuration, la labellisation et la visibilité du projet alimentaire. Côté tiers-lieux, pour élargir l'impact, sécuriser les projets, tisser des liens avec les collectivités et devenir des acteurs identifiés de la transition agricole et alimentaire.

La plateforme **Éclosion**, labellisée Fabrique de Territoire et portée par un consortium de tiers-lieux de Gironde, illustre bien ce potentiel. En lien étroit avec les dynamiques du **PAT Grand Libournais**, elle agit comme pôle ressources pour les métiers de la transition et accompagne des projets nourriciers tels que :

- 🌿 **La Ferme du Passage**, un projet de ferme en maraîchage biologique visant à accompagner la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté économique.
- 🌿 **La Ferme Deux Bouts**, un atelier chantier d'insertion en maraîchage biologique.
- 🌿 **La Possiblerie**, un tiers-lieu nourricier qui comprend un espace de coworking, une programmation événementielle (marché de producteurs, fêtes saisonnières, etc.), un lieu d'apprentissage autour de l'agroécologie, un laboratoire d'innovation écologique, viticole et artisanale.



# ZQOM

## MISER SUR LES TIERS-LIEUX POUR RECONNECTER LES HABITANTS À LEUR ALIMENTATION

### ZOOM SUR LE PAT DU PNR DES GRANDS CAUSSES ET LE RÉSEAU LOCAL DE TIERS-LIEUX

Dans le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, plusieurs associations et collectivités ont sollicité le parc en 2020 pour structurer des projets de tiers-lieux à vocation nourricière. Le PNR a alors mis en place un accompagnement collectif avec l'ADEFPAT, qui a permis de soutenir l'émergence d'un réseau de cinq tiers-lieux : Ping Pong Cowork à Millau, Le Récantou à La Bastide-Solages, le tiers-lieu du Château à Latour-sur-Sorgues, le Tiers-lieu de Saint-Saturnin-de-Lenne et le Tiers-lieu de Saint-Sever-du-Moustier.

Dans le cadre du PAT, ce réseau a co-construit une action collective innovante autour de l'alimentation locale et durable : **le projet « Grand Causse Pour Tous », une série d'événements dans chaque tiers-lieu, centrés sur la cuisine participative et les produits du terroir.** Chaque lieu a proposé un buffet élaboré collectivement avec les habitants, dans une logique d'inclusion sociale, de transmission de savoir-faire culinaires et de valorisation des productions locales.

Ce projet a permis de renforcer le maillage territorial du PAT en s'appuyant sur des lieux ouverts, proches des habitants ; de mobiliser les citoyens autour de l'alimentation dans une approche concrète, festive et inclusive ; de soutenir des dynamiques émergentes de tiers-lieux en leur donnant une reconnaissance et un ancrage dans la stratégie alimentaire locale.

« On a lancé un appel à recettes auprès des habitants et choisi une recette emblématique par tiers-lieu. Un élu du parc connaissait le chef cuisinier Michel Bras, ce qui nous a permis de faire le lien avec une cuisine d'excellence. Il a été présent tout au long du projet en le faisant évoluer, en amenant des produits phares du territoire : lait de brebis, agneau, fouace, etc. Il a proposé plein d'idées et de recettes. Cela a permis de donner naissance au menu "Grand Causse Pour Tous". Les tiers-lieux ont ensuite monté des petites équipes de cuisiniers et commis bénévoles. Il y avait des gens qui n'avaient jamais participé aux activités des tiers-lieux, mais comme il s'agissait de cuisine, ça a mobilisé ! Chaque banquet comptait 60 couverts. Les places sont parties très vite du fait de la notoriété de Michel Bras, qui a suscité un véritable engouement. Tous les produits venaient des producteurs et des fermes du territoire. Au-delà de la confection du repas, dans les villages, des équipes se sont montées pour décorer la salle avec des cueillettes de plantes et des chemins de table en fleurs. Cela a pris une dimension énorme dans les tiers-lieux : ils rayonnaient en local, pilotaient chez eux en autonomie un projet global : on était à la fois tous ensemble et chacun était maître à bord. »

Propos recueillis auprès de **Roxanne Wilhelm-Jammes**, chargée de mission attractivité du territoire au PNR des Grands Causses.

- 🌿 Retrouvez le portrait du PAT du PNR des Grands Causses p.90 pour en savoir plus

## IMPACTS ET RETOMBÉES CONCRÈTES DES COOPÉRATIONS ENTRE TIERS-LIEUX NOURRICIERS ET PAT

### A. LE LIEN SOCIAL COMME LEVIER DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Face à la montée des inégalités d'accès à une alimentation de qualité, les coopérations entre PAT et tiers-lieux mettent en lumière le rôle central du lien social pour lutter contre la précarité alimentaire et permettre une réappropriation citoyenne des enjeux alimentaires.

« On soutient les tiers-lieux alimentaires solidaires qui œuvrent dans une perspective de justice sociale et de démocratie alimentaire. Pour les identifier, on a posé un certain nombre de prérequis, définis avec les parties prenantes de chaque Maison de l'Alimentation Solidaire en fonction de leur faisabilité et des pratiques des lieux : accueil inconditionnel ; mixité sociale ; alimentation de qualité, saine et choisie ; possibilité de faire ses courses, de cuisiner ou de manger sur place ; animations inspirées de l'éducation populaire pour renforcer le pouvoir d'agir et l'émancipation des habitants (éviter les clivages entre sachants et apprenants) ; espace d'apprentissage ; gouvernance partagée (les usagers sont impliqués dans la gouvernance, en lien avec l'écosystème du quartier et la collectivité). »

**Marie-Clémentine Foussat**, chargée de projets alimentaires innovants à la Ville de Montpellier

Dans le **Grand Avignon**, des dispositifs de **co-financement**, mis en place conjointement entre les services en charge du PAT et les services de la **Politique de la Ville**, visent à répondre à l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (QPV) par l'alimentation durable. Le Tipi et Roquette Sud ont ainsi pu être soutenus. Tiers-lieux d'agriculture urbaine à destination de publics vulnérables, ils impliquent les habitants dans des activités de jardinage, de transformation alimentaire ou d'organisation collective. Ils favorisent une compréhension directe des enjeux liés à l'alimentation : saisonnalité, modes de production, circuits de distribution, impact environnemental. Ces espaces reconnectent les habitants à des pratiques concrètes

(cultiver, cuisiner, échanger) et contribuent à une réappropriation de la chaîne alimentaire, souvent perçue comme lointaine ou subie. Ils permettent également de rendre visibles des alternatives locales et accessibles à l'alimentation industrielle, tout en valorisant les savoir-faire et les cultures alimentaires populaires.

Dans le **Pays Haut Languedoc & Vignobles**, la coopération entre le PAT et **Le Couvent d'Azillanet** montre comment un tiers-lieu peut devenir un point d'appui concret pour faire vivre la démocratie alimentaire. Le lieu combine une épicerie solidaire, un jardin partagé, des ateliers cuisine et des rencontres régulières avec des producteurs. Ces activités créent un cadre où les habitants échangent sur leurs besoins, discutent des difficultés d'accès à une alimentation de qualité et expérimentent des solutions locales. Le PAT utilise ce tiers-lieu pour conduire des ateliers participatifs, recueillir des attentes, tester des actions (épicerie en vrac, circuits courts, ateliers anti-gaspillage) et mobiliser des publics éloignés des réunions plus institutionnelles. Le Couvent est ainsi devenu un relais opérationnel : un espace où les habitants contribuent réellement à orienter les choix et les priorités de la stratégie alimentaire du territoire.

Ces expériences montrent que, lorsqu'ils sont reconnus et intégrés aux démarches alimentaires territoriales, les tiers-lieux nourriciers créent des conditions très concrètes de participation citoyenne. En ancrant les échanges dans des pratiques quotidiennes — cultiver, cuisiner, acheter, débattre — ils rendent accessibles des enjeux souvent abstraits et redonnent une prise réelle aux habitants sur leur alimentation.

## ZQOM

### LE TIPI, UNE FERME URBAINE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

#### ZOOM SUR LE PAT DU GRAND AVIGNON

Dans le cadre du PAT du Grand Avignon, un partenariat structurant entre les services en charge de l'alimentation et ceux de la Politique de la Ville a permis de soutenir des projets d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires (QPV). Ce cofinancement, établi à l'échelle du Contrat de Ville, a notamment permis d'accompagner le développement du **Tipi, un tiers-lieu nourricier implanté dans les quartiers Montclar et Chamfleury**, fortement marqués par la précarité sociale.

Porté par l'association Jeunes Pousses, Le Tipi est à la fois une ferme urbaine, un lieu culturel et un espace de solidarité. Grâce à un écosystème de partenaires (PAT, commune d'Avignon, bailleurs sociaux, MSA, etc.), il a pu se structurer comme un lieu accessible à tous, où l'on cultive, cuisine, apprend, partage... et crée du lien. Ateliers, concerts, événements, distributions de légumes gratuits, animations pédagogiques et journées à la ferme permettent une réappropriation conviviale et concrète des enjeux alimentaires.

En cinq ans, Le Tipi a accueilli **32 000 visiteurs**, permis la création de 18 emplois, l'accueil de **33 volontaires en service civique**, la production de plus de 33 000 plants, la collecte de **10 tonnes de biodéchets**, l'organisation de **81 événements** et de **440 journées à la ferme**. Il a ainsi contribué à la redistribution de 3 tonnes de légumes en accès gratuit et a touché **570 000 personnes** via les réseaux sociaux. Ces résultats illustrent comment un tiers-lieu peut renforcer la démocratie alimentaire à l'échelle locale, en reconnectant les habitants à leur alimentation, dans une logique d'émancipation et de solidarité.

📍 Retrouvez le portrait du PAT du Grand Avignon p.58 pour en savoir plus

## B. DES LIEUX AU CŒUR DES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les tiers-lieux jouent un rôle croissant dans l'insertion professionnelle en proposant des espaces accessibles, ouverts à tous, qui favorisent l'apprentissage par le faire, la remobilisation et la montée en compétences. Près de **60 % de l'ensemble des tiers-lieux proposent des actions de formation, formelles ou informelles, et accueillent chaque année plus de 400 000<sup>5</sup> personnes en formation professionnelle**. Véritables leviers de reconquête de l'estime de soi, 57 % des tiers-lieux accueillent chaque jour des personnes en recherche d'emploi. À l'image du récent partenariat signé entre France Travail et France Tiers-Lieux<sup>6</sup>, de nombreux tiers-lieux inscrivent leur action dans les parcours de retour vers l'emploi, aux côtés des missions locales ou des organismes de formation. Les tiers-lieux nourriciers s'inscrivent pleinement dans cette dynamique, en conjuguant enjeux d'alimentation durable et d'insertion professionnelle. Dans le cadre du programme national **DEFFINOV Tiers-Lieux, 20 % des projets lauréats relèvent des secteurs de l'agriculture, du bois ou de l'animation locale**, montrant un ancrage fort dans les filières de proximité. Ces tiers-lieux nourriciers permettent à des publics éloignés de l'emploi – jeunes sans qualification, personnes en reconversion ou en grande précarité – de découvrir de nouveaux métiers, d'expérimenter des activités concrètes (maraîchage, transformation, logistique, cuisine), et d'envisager un projet professionnel à la croisée des transitions écologiques, sociales et alimentaires. Plusieurs expériences en témoignent.

Dans le Loiret, les **Jardins de la Voie Romaine** illustrent cette dynamique. Adhérents au **Réseau Cocagne**, cet archipel de jardins forment un **tiers-lieu nourricier à vocation d'insertion**, articulé autour de plusieurs pôles : le jardin maraîcher du Beunois, la Roseraie de Morailles, le Relais des

2 Écluses et le Domaine de Flotin. Chaque année, **près de 90 salariés en contrat d'insertion** y exercent des activités agricoles, écologiques, culturelles et sociales. Le lieu affiche **un taux de retour à l'emploi de 70 %** en 2020. Il contribue aussi à structurer une filière alimentaire locale, notamment via **la distribution de paniers en circuits courts, en lien avec le PAT « Mangeons Loiret »**. Cette diversité d'activités permet à chacun de trouver sa place, de tester des métiers et de développer des compétences.

Dans le quartier prioritaire des Hauts de Massane à Montpellier, la **Maison de l'alimentation solidaire Hauts Val & Co**, portée par l'association du même nom, est à la fois un tiers-lieu nourricier et une entreprise à but d'emploi inscrite dans le programme national Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. Elle propose des emplois à durée indéterminée et à temps choisi<sup>7</sup> à des personnes durablement privées d'emploi, sans surcoût pour la collectivité. En développant des activités alimentaires utiles aux habitants, ce lieu crée une dynamique d'insertion pérenne, fondée sur l'économie sociale et la proximité.

Par leur capacité à fédérer des initiatives utiles, à créer de nouvelles formes d'emploi et à donner un cadre structurant à des personnes aux parcours professionnels fragilisés, les tiers-lieux apparaissent comme des acteurs à part entière de l'insertion professionnelle<sup>8</sup>.

5. Chiffres issus du recensement 2023 des tiers-lieux. <https://observatoire.francetierslieux.fr/>

6. « France Travail et France Tiers-Lieux signent un partenariat pour renforcer l'offre de service pour l'emploi en proximité » : <https://www.francetravail.org/acueil/communiqués/2025/france-travail-et-france-tiers-lieux-signent-un-partenariat-pour-renforcer-l-offre-de-service-pour-l-emploi-en-proximite.html?type=article>

7. <https://www.tzclid.fr/faq/question/pourquoi-des-cdi-a-temps-choisi/>

8. Pour aller plus loin, voir le Cahier de l'Observatoire : les tiers-lieux acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi <https://observatoire.francetierslieux.fr/ressource/cahier-de-l'observatoire-les-tiers-lieux-acteurs-de-l'insertion-de-la-formation-et-de-l'emploi/>

# ZQOM

## DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES À L'INCLUSION

### ZOOM SUR LA FERME DES POSSIBLES

Implantée à Stains, en Seine-Saint-Denis, la Ferme des Possibles incarne une forme aboutie de tiers-lieu nourricier au service de l'inclusion sociale et professionnelle. Insérée dans les dynamiques des PAT de Plaine Commune et du Département, cette SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) conjugue production agricole, restauration, circuits courts et insertion. Le site fonctionne grâce à un bail emphytéotique rural, couvrant **une ferme de 2 hectares en maraîchage bio et un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> construit avec 90 % de matériaux de récupération**.

Sur le plan de la production, la ferme cultive 2,5 tonnes de légumes par an, mais c'est surtout son système de mutualisation logistique avec les fermes alentours qui lui permet de livrer **2,5 tonnes de paniers chaque semaine**, tout en assurant une activité traiteur. Cette capacité à agréger, transformer et distribuer des produits locaux renforce son utilité économique à l'échelle du territoire.

Le modèle économique est lui aussi révélateur : 80 % des ressources sont issues de l'activité économique propre (paniers, traiteur), tandis que les 20 % restants proviennent de subventions publiques – notamment du **PAT Plaine Commune** – et de fonds privés. Cette structuration lui permet de stabiliser l'emploi et de développer une activité d'insertion à forte valeur ajoutée.

En 2024, la Ferme des Possibles mobilise **24 salariés en insertion, 10 travailleurs en situation de handicap, ainsi que 20 salariés permanents**. En plus du maraîchage, ils participent à une cantine solidaire, à un atelier-cuisine et à des activités de sensibilisation à l'agroécologie. Depuis 2023, le lieu est d'ailleurs labellisé "**Tiers-lieu Autonomie**" par le Département de Seine-Saint-Denis, pour ses actions innovantes en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

📍 Retrouvez le portrait du PAT de Seine-Saint-Denis p.60 pour en savoir plus



## C. DES ESPACES OÙ LA CONVIVIALITÉ PARTICIPE À LA SENSIBILISATION ET À L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION DURABLE

Comment donner envie de manger mieux, de cuisiner autrement, de comprendre ce que l'on met dans son assiette ? Pour relever ce défi pédagogique, de plus en plus de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur les tiers-lieux nourriciers. Grâce à leur ancrage local, leur dimension conviviale et leur capacité à traduire les discours en expériences concrètes, ces lieux sont devenus des points d'appui stratégiques pour sensibiliser tous les publics aux enjeux de l'alimentation durable et de l'agroécologie.

« Il est nécessaire de changer notre culture de l'alimentation : en France on est dans une culture de la gastronomie qui n'est pas du tout ancrée dans une culture nourricière. On ne sait pas de quelle façon a été produit et cuisiné ce qu'on mange. Pour incarner ce changement de culture, il faut des lieux où les gens de divers horizons peuvent se rencontrer et sensibiliser : les tiers-lieux nourriciers sont les endroits rêvés pour incarner cette contre-culture alimentaire ! »

**Yann Sourbier**, co-fondateur du tiers-lieu Le Viel Audon à Balazuc (Ardèche)

Les tiers-lieux offrent un environnement propice à l'expérimentation et à la transmission. Ce sont des espaces de rencontre entre citoyens, élus, professionnels de la filière alimentaire et acteurs de l'insertion, où chacun peut trouver sa place et apprendre en agissant. Lors des rencontres régionales entre PAT et tiers-lieux nourriciers, il est apparu clairement que ces lieux permettent d'organiser des actions et des événements de sensibilisation à l'alimentation durable, en privilégiant le mieux manger ensemble et la convivialité.

En Ardèche, le tiers-lieu rural du **Viel Audon** développe une approche intégrée de la sensibilisation agroécologique, à partir des ressources de son territoire. Ce hameau autogéré, reconstruit

collectivement depuis les années 1970, propose un tiers-lieu où l'agroécologie s'apprend à travers les pratiques : élevage (chèvres, cochons, vaches), jardins, vergers, plantes aromatiques deviennent supports pédagogiques pour des formations concrètes. On y apprend à cuisiner les plantes sauvages de la garrigue, à jardiner selon les principes de la permaculture, ou à assurer l'hygiène en cuisine collective avec la méthode HACCP<sup>9</sup>. Les participants, qu'ils soient en formation, en séjour ou bénévoles, découvrent ainsi une alimentation locale, accessible et reproductible.

À Peyrolles-en-Provence, petite ville des Bouches-du-Rhône, **Le Loubatas** est un tiers-lieu d'éducation à l'environnement devenu une référence nationale en matière d'alimentation durable. Chaque repas y est conçu comme un moment pédagogique où l'origine des produits, les choix culinaires et des recettes simples, souvent végétariennes, sont expliqués pour revaloriser le geste de cuisiner et reconnecter les convives aux saisons et aux produits locaux. **Lauréat du Programme national pour l'alimentation en 2024 pour son projet d'accompagnement aux cuisines nourricières en collectivité, Le Loubatas dépasse aujourd'hui largement son territoire** : après avoir accompagné trois communes de PACA dans la mise en œuvre de la loi EGalim, il forme désormais des professionnels pour essayer sa méthode en Auvergne-Rhône-Alpes, avec le Collectif Pétales 07, et en Pays de la Loire, avec Campus Fertile.

9. L'appellation HACCP signifie en anglais Hazard Analysis Critical Control Point. Il s'agit d'une méthode qui permet de prévenir et d'identifier les dangers liés aux pratiques d'hygiène alimentaire.



# ZQOM

## UN RÉSEAU DE LIEUX POUR SENSIBILISER LES HABITANTS

### ZOOM SUR LES MAISONS DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE DE MONTPELLIER

Inscrites dans le vaste projet de **Cité de l'Alimentation** (60 millions d'euros) porté par la Ville de Montpellier, les MAS (Maisons de l'Alimentation Solidaire) sont conçues comme de véritables tiers-lieux éducatifs ancrés dans les quartiers populaires. Leur objectif : favoriser l'accès à une alimentation durable, choisie et de qualité, en s'appuyant sur la participation des habitants, des associations et de la collectivité.

**Cinq MAS verront le jour dans différents quartiers**, rapprochant producteurs locaux et citoyens via des cuisines partagées, ateliers, jardins et événements pédagogiques. Ce réseau est accompagné par la mairie dans le cadre du projet TerrAsol (projet de recherche-action issu des travaux du collectif Territoires à Vivres), qui permet un accompagnement individualisé et adapté aux besoins de chaque projet, l'animation du réseau des MAS et l'accès à des cofinancements : notamment par la Ville de Montpellier et par la Banque des Territoires (jusqu'à 50% du financement). Un YesWiki collaboratif soutient la démarche de mise en réseau, de mutualisation et de valorisation des pratiques.

📍 Retrouvez le portrait du PAT de Montpellier p.86 pour en savoir plus

## D. DES DYNAMIQUES COLLECTIVES D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LA TRANSITION AGRICOLE

Face à la complexité croissante des parcours d'installation agricole, notamment pour les personnes en reconversion ou porteuses de projets collectifs, les tiers-lieux nourriciers se distinguent par leur capacité à proposer un ensemble de services articulés : mutualisation d'équipements, accès à du foncier pour test d'activité, accompagnement humain et formation. En s'appuyant sur des réseaux de partenaires locaux et une diversité de formats d'accueil, plusieurs tiers-lieux nourriciers soutiennent l'installation progressive, la transmission d'exploitations, et la montée en compétences des porteurs de projet.

Créée en 2015 et **partenaire historique du PAT du SICOVAL, la coopérative Le Centième Singe (SCIC)** en est une illustration emblématique. Déployée en archipel, elle articule un site principal de 800 m<sup>2</sup> de bâtiments et **3 hectares de parcelles à Castanet-Tolosan avec cinq autres lieux d'incubation agroécologique** en partenariat avec des fermes paysannes, collectives ou structures de l'ESS. Le site accueille des bureaux pour une dizaine de structures, des salles de formation, des ateliers partagés (bois, soudure, numérique), des équipements agricoles, ainsi qu'un espace test de production maraîchère. Sa mission est de sécuriser les parcours des porteurs de projets, qu'ils soient individuels, collectifs ou issus de collectivités, en mettant en place des dispositifs soutenant et capacitant : couveuse d'activité agricole (CAPE), foncier mutualisé (pépinière), parcours de formation, accompagnement humain individualisé. Deux structures en assurent les accompagnements : Le Labo du Centième Singe (coopérative d'accompagnement des

projets collectifs et publics) et l'association Le Centième Singe (gestion du test d'activité et de la formation).

Le **PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles** a soutenu l'émergence d'un tiers-lieu porté par la **SCIC Atelier Paysan à Félines-Minervois**. Ce lieu vise à former les producteurs du territoire à l'autoconstruction de matériel agricole adapté, accessible et durable, dans une logique d'autonomie technique et de réappropriation des savoir-faire paysans.

À Lacroix-sur-Meuse, la **CUMA Centre Meuse**, en partenariat avec la Maison Familiale Rurale, a ouvert en 2024 **un tiers-lieu agricole au service de 76 exploitations**. Pensé comme un espace de convivialité et de coopération entre agriculteurs, il comprend salles de réunion, bureaux, ateliers, stockage de matériel et production d'énergie solaire. Il vise à créer un lieu de ressources partagées pour favoriser les transitions agricoles locales et renforcer la formation continue des exploitants.

Enfin, la **Fabrique du Bocage** dans l'Orne, portée par la Coop des Territoires, a mis en place le **dispositif Alterfixe de rencontres entre porteurs de projets et agriculteurs**, notamment à travers un parcours immersif, alternant week-end et camps, qui facilite la transmission d'exploitations et l'installation agricole. Ce parcours accompagne les porteurs de projet agricole dans la reprise d'exploitations existantes, en lien étroit avec les cédants. Fort de sa réussite, le dispositif s'est déjà essaimé en Mayenne et dans le Lot-et-Garonne.



# ZQOM

## D'UN SITE D'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE À UN TIERS-LIEU NOURRICIER

### ZOOM SUR LA MAISON D'EMBAROU DU PAYS DE MIREPOIX (09)

Au cœur du PAT des Pyrénées Cathares, **l'Agrosite d'Embarou** illustre une démarche rurale innovante de soutien à l'installation, à la transmission et à la transition agricole. En 2021, la Communauté de communes du Pays de Mirepoix a acquis **une ferme de 30 hectares** afin d'en faire un outil collectif au service du territoire. Trois pôles structurent ce site : un chantier d'insertion maraîcher (en partenariat avec la CASTA), un espace-test agricole accompagné par le RENETA, et une réserve foncière dédiée à l'installation d'agriculteurs confirmés. Une convention tripartite avec la SAFER et la Chambre d'agriculture garantit la cohérence globale du projet, tandis que l'ANA-CEN (Conservatoire d'espaces naturels Ariège) assure la gestion écologique du site. Le PAT mobilise également les partenaires agricoles locaux (ADEAR, Bio Ariège-Garonne, CERFRANCE, MSA, Fédération pastorale...) pour accompagner les porteurs de projet et sécuriser les transmissions.

**La Maison d'Embarou**, tiers-lieu nourricier en émergence au sein de l'Agrosite, constitue la nouvelle étape de ce projet. Labellisé « Fabrique de Territoire », ce tiers-lieu vise à ajouter une dimension

sociale et citoyenne à la dynamique agricole : ateliers de jardinage, activités pédagogiques, événements grand public, programmation scolaire, rencontres entre agriculteurs et habitants. Après une phase d'enquête auprès du grand public et des acteurs locaux (producteurs, associations, épiceries), plusieurs besoins ont émergé : un lieu de rencontre entre agriculteurs et institutions, un appui à la structuration de la filière légumes bio pour la RHD, des activités d'éducation alimentaire, des outils de valorisation pour les exploitations, et des espaces d'apprentissage partagés.

À terme, la Maison d'Embarou a vocation à devenir une véritable **"maison du PAT"** : un **lieu ressource où se croisent accompagnement agricole, formation, participation citoyenne et structuration des filières**. Ce tiers-lieu permettra de relier plus étroitement les objectifs du PAT — installation, transmission, transition agroécologique — aux besoins exprimés par les habitants et les professionnels, tout en consolidant un écosystème rural capable d'inventer des réponses collectives.

👉 Retrouvez le portrait du PAT des Pyrénées Cathares p.74 pour en savoir plus

## PARTIE 2

# Les conditions de réussite des coopérations entre PAT et tiers-lieux nourriciers

### RENFORCER LES MOYENS EN INGÉNIERIE TERRITORIALE

Les expériences réussies montrent que, lorsque le lien est formalisé, la coopération entre PAT et tiers-lieux est riche et complémentaire. Mais sans ingénierie territoriale — humaine, technique, stratégique — elle reste fragile.

Dans les **Landes**, le tiers-lieu **La Smalah** est désormais identifié par le PAT départemental et participe activement au forum alimentaire, un espace de dialogue, ce qui témoigne d'une reconnaissance progressive de son rôle. En **Haute-Gironde**, les **Espaces Saquary** sont intégrés à la gouvernance du PAT et contribuent à des actions de sensibilisation citoyenne, comme l'organisation de ciné-débats. Ces expériences montrent que, lorsqu'un lien est formalisé, la coopération devient un véritable levier de transition alimentaire.

Malgré ces réussites, les coopérations entre PAT et tiers-lieux nourriciers restent trop souvent ponctuelles, informelles ou dépendantes de quelques individus très engagés. Ce manque de continuité fragilise les projets et limite leur portée. Le manque d'ingénierie territoriale constitue ainsi un frein majeur, particulièrement dans les zones rurales ou soumises à une forte pression foncière. Dans le **PETR Adour Chalosse Tursan**, par exemple, des discussions émergent avec plusieurs tiers-lieux qui s'interrogent sur leur place dans les politiques agricoles et alimentaires, mais aucun cadre structuré ni soutien opérationnel n'a encore vu le jour.

Même lorsque la coopération est amorcée, elle peut rester précaire : **La Popote**, tiers-lieu mobilisé dans les instances du PAT Cœur de Savoie, repose encore sur l'engagement de quelques personnes clés et dispose de peu de soutien financier pour stabiliser son action.

Pour passer de la coopération d'opportunité à un partenariat structuré et durable, trois leviers apparaissent incontournables :

- 🦋 **Formaliser les rôles** : intégrer les tiers-lieux nourriciers à la gouvernance des PAT et aux documents stratégiques, avec des mandats clairs et une place reconnue dans les processus de décision.
- 🦋 **Renforcer l'ingénierie territoriale** : financer et former des profils d'animation capables de créer du lien entre collectivités, acteurs économiques, associations et habitants.
- 🦋 **Assurer un financement pluriannuel** : ne pas se limiter à l'amorçage, mais soutenir dans la durée les postes et moyens nécessaires à la coopération.

Sans ces outils, la contribution des tiers-lieux nourriciers — pourtant précieuse pour relier initiatives citoyennes et stratégies publiques — risque de rester marginale.

### SORTIR DU FONCTIONNEMENT EN SILOS DES POLITIQUES PUBLIQUES

La coopération entre PAT et tiers-lieux se heurte encore très largement au fonctionnement en silos des politiques publiques. Les enjeux agricoles, alimentaires, sociaux, sanitaires, économiques ou éducatifs avancent souvent chacun dans leur couloir institutionnel : DRAAF d'un côté, ARS de l'autre, services municipaux et intercommunaux distincts (agriculture, ESS, politiques sociales, culture, éducation, développement économique...). Cette fragmentation rend difficile l'émergence de stratégies alimentaires réellement transversales et pénalise particulièrement les tiers-lieux nourriciers, dont l'hybridation est mal reconnue par les cadres administratifs existants.

Dans de nombreux territoires, **les PAT sont rattachés à un service unique (agriculture, environnement, développement durable), tandis que les tiers-lieux sont traités par d'autres services (ESS, culture, jeunesse, politique de la ville, développement économique)**. Ce décalage bloque l'identification des tiers-lieux comme partenaires naturels du PAT. Les collectivités territoriales peinent encore à repérer ces acteurs hybrides, car ils ne s'inscrivent dans aucune catégorie administrative clairement définie. Résultat : les coopérations se développent au cas par cas, parfois grâce à l'engagement d'un seul agent ou d'un seul élu, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux mouvements de personnel ou aux alternances politiques.

Dans nombre de collectivités, l'élu en charge de l'alimentation ou du PAT porte seul un sujet éminemment transversal. Or, sans appui politique clair ni coordination inter-services, il devient très difficile de relier agriculture et alimentation, social et santé, aménagement et ESS. **Beaucoup d'élus interrogés témoignent d'une forme d'isolement** : ils perçoivent le potentiel des tiers-lieux nourriciers, mais ne disposent pas des relais administratifs pour accompagner leur intégration dans les politiques sectorielles. Cette solitude politique se traduit souvent par une faible capacité à impulser des coopérations ambitieuses, faute de légitimité ou de moyens pour coordonner les actions.

Les observations menées dans les territoires montrent que très peu de collectivités parviennent réellement à structurer une approche transversale de l'alimentation. Sans coordination interne — entre agriculture, social, ESS, santé, jeunesse, éducation, urbanisme — les tiers-lieux restent perçus comme des "objets marginaux", difficiles à classer et à financer. Ce manque d'articulation interne empêche de reconnaître la valeur ajoutée de lieux capables de relier plusieurs politiques publiques : par exemple une épicerie sociale qui est aussi un outil d'éducation, un espace d'insertion et un lieu culturel.



*C'est bien de structurer des PAT... Sur les 444 PAT en France, on dit tous la même chose. Mais ce qui compte, c'est notre capacité à recréer du lien, faire de la médiation, être dans l'écoute, le respect et non le jugement. Faire converger les différentes stratégies : circuits courts, permaculture, agroécologie ou filières industrielles porteuses d'emplois. Combiner la théorie des petits pas (épiceries, produits locaux, jardins, tiers-lieux) et des grands pas (enjeux systémiques, filières de gros volumes).*

#### Sébastien Blazy

Co-directeur en charge de la relocalisation alimentaire du PETR d'Ariège



# ZQOM

## L'ALIMENTATION, VECTEUR IMPORTANT DE SOLIDARITÉ ET D'INCLUSION

### ZOOM SUR LA POLITIQUE « TIERS-LIEUX AUTONOMIE DANS MON QUARTIER » EN SEINE-SAINT-DENIS

Dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et l'inclusion, trois appels à projets dédiés à accompagner le développement de « Tiers-lieux autonomie dans mon quartier » ont été lancés en 2020, 2022 et 2023. **Ils ont permis de soutenir 15 structures, réparties sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis.**

La condition pour obtenir le soutien et le label « Tiers-lieu autonomie dans mon quartier » est d'être un lieu de convivialité ouvert sur le quartier et garantissant un accueil universel et inconditionnel. Les domaines d'activités des structures soutenues peuvent être variés à condition de **permettre la participation de publics en perte d'autonomie et de laisser du temps et des espaces pour développer des actions de prévention.**

Ainsi, les lieux accompagnés sont très divers, à la fois en termes de type de structure porteuse du projet (association, coopérative, Entreprise solidaire d'utilité sociale, groupement piloté par un bailleur social, etc.), et de domaines d'activités (cafés associatifs, fermes urbaines, ludothèque, etc.).<sup>10</sup>

Ce dispositif est ouvert depuis 3 ans et soutient des tiers-lieux déjà existants, pour leur permettre d'aller vers les publics les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, publics isolés, etc.). Le soutien passe par : un **accompagnement des équipes du tiers-lieu sur les enjeux « médico-sociaux »** ; un **accompagnement en ingénierie de projet** avec un acteur spécialiste de la démarche « tiers-lieux » ; un **soutien financier** avec une aide à l'investissement pouvant aller **jusqu'à 100 000 euros par tiers-lieu.**

Plus de 40% des lauréats sont engagés dans l'agriculture urbaine et 20% dans l'alimentation. Plusieurs possèdent une cuisine et des jardins partagés, à l'image de **La Ferme des Possibles**, de **Veni Verdi**, des **Terres Urbaines**, du **Pas Si Loin** ou encore de **La Ferme du Cœur**. D'où l'importance du lien fort entre le PAT et cette politique sociale.

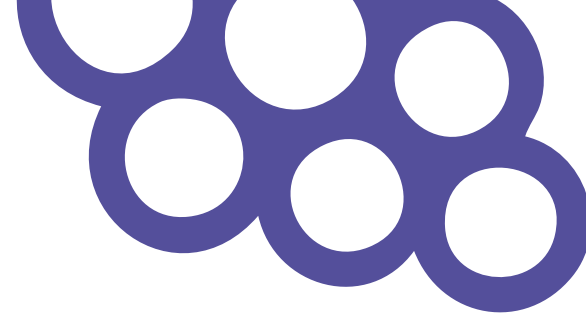
Retrouvez le portrait du PAT de Seine-Saint-Denis p.60 pour en savoir plus

10. Pour en savoir plus, voir le rapport d'évaluation 2024 du programme Tiers-Lieux Autonomie, [https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/rapport\\_evaluation\\_-\\_tiers-lieux\\_autonomie\\_-\\_2024.pdf](https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/rapport_evaluation_-_tiers-lieux_autonomie_-_2024.pdf)

Certaines collectivités ont amorcé ce décloisonnement :

- 🦋 **Le PETR d'Ariège** articule politique agricole (CA09, SAFER, ADEAR), action sociale et recherche publique (ENSFEA, INRAE) pour soutenir des tiers-lieux nourriciers et structurer des dispositifs collectifs comme **la CCAMPA (Caisse Commune Alimentaire des Montagnes et Plaines Ariégeoises)**, à la croisée de l'agriculture, de la solidarité et de la participation citoyenne.
- 🦋 **Le Grand Avignon** articule PAT et Politique de la Ville pour soutenir des tiers-lieux nourriciers en QPV (**Semailles, Tipi...**), révélant comment l'alimentation durable peut réduire des inégalités sociales et territoriales.
- 🦋 **La Métropole de Lyon** coordonne PAT, ESS et santé, soutenant des lieux comme **La Galoche** ou **le Ziboulab**, en faisant des tiers-lieux des relais opérationnels d'une stratégie alimentaire inclusive et accessible.





## ADAPTER LES CADRES ADMINISTRATIFS AUX MODÈLES HYBRIDES ET AUX FORMES DE MULTI-ACTIVITÉS

Les tiers-lieux nourriciers cumulent fonctions agricoles, sociales, économiques, éducatives et parfois culturelles, ce qui complique leur éligibilité aux dispositifs traditionnels : aides agricoles, soutien à l'insertion, politiques alimentaires, etc. Ils mobilisent ainsi des ressources hétérogènes : subventions publiques, chiffre d'affaires (paniers, cantine, ateliers), mécénat, bénévolat, prestations de service. **Cela conduit les tiers-lieux nourriciers à des montages juridiques complexes**<sup>11</sup> afin de pouvoir développer leurs activités, mêlant parfois pour un même tiers-lieu différentes structures juridiques, par exemple : une association pour les activités collectives d'intérêt général, une entreprise coopérative pour certaines activités commerciales, une structure agricole avec le statut d'exploitant et une société immobilière pour gérer le foncier.

Ce positionnement — ni exploitation agricole classique, ni simple structure d'insertion, ni équipement culturel ou social — les rend **difficilement lisibles pour les dispositifs publics de droit commun**. Ils ne rentrent dans aucune case administrative : trop agricoles pour les politiques sociales, trop sociales pour les politiques agricoles, trop économiques pour l'action culturelle, trop associatifs pour les dispositifs économiques, et ainsi de suite. La plupart des dispositifs d'aides — agricoles, alimentaires, insertion, ESS — restent conçus pour des structures « spécialisées » dans un secteur.

L'exemple du tiers-lieu **La Popote**, dans le **PAT de Cœur de Savoie**, illustre bien cette tension. Ce lieu est reconnu localement comme espace ressource sur les questions d'accessibilité alimentaire, et agit à la fois sur la production locale, la cuisine collective, l'éducation alimentaire et le lien social. Pourtant, sa multifonctionnalité rend difficile la mobilisation de financements croisés, chaque financeur public ayant ses propres critères d'éligibilité, rarement compatibles avec une logique de projet intégré. De nombreux tiers-lieux interrogés partagent ces constats. **L'île aux fruits à Amiens** souligne par exemple que les critères de financement de la PAC se concentrent sur le nombre d'hectares agricoles, plutôt que sur le nombre d'emplois créés par l'exploitation.

Les tiers-lieux ne sont pas conçus pour « rentrer dans les cases », souvent rigides, des dispositifs d'aides. Ils sont des infrastructures collectives territoriales, à la fois pédagogiques, productives, économiques et citoyennes — un statut que les politiques publiques n'ont pas encore intégré. Adapter les cadres existants et les méthodes de travail des acteurs publics à ces modèles de multi-activités constitue donc une condition essentielle pour permettre à ces lieux d'assumer pleinement leur rôle dans la transition alimentaire et agricole.

11. Plus d'informations sur « Des montages juridiques complexes pour optimiser les ressources et la fiscalité », page 14 de notre étude Les tiers-lieux nourriciers, une réappropriation citoyenne de l'alimentation.  
<https://observatoire.francetierslieux.fr/ressource/les-tiers-lieux-nourriciers-une-reappropriation-citoyenne-de-l'alimentation/>

## DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE, CONDITION ESSENTIELLE POUR UNE TRANSITION ALIMENTAIRE ET AGRICOLE RÉUSSIE

Dans un contexte où les dynamiques alimentaires et agricoles dépassent largement les frontières administratives, la coopération entre territoires voisins devient un levier indispensable pour structurer des systèmes alimentaires cohérents, résilients et durables. Cette coopération interterritoriale peut se traduire par des collaborations très opérationnelles **entre PAT voisins : partage d'ingénierie pour accompagner des installations agricoles, mutualisation d'outils ou de plateformes logistiques, travail conjoint sur la transmission des fermes**.

La coopération entre le **PAT du Pays de Mirepoix** et le **PAT départemental de l'Ariège** en est une bonne illustration : coordination de l'accompagnement à l'installation avec l'ADEAR et le RENETA, mobilisation de la SAFER et de la Chambre d'agriculture pour sécuriser les transmissions, et harmonisation de leurs outils de structuration des circuits courts (route des producteurs, valorisation des fermes, appui à la Restauration Hors Domicile). Le territoire de Mirepoix participe au Conseil de l'alimentation départemental, notamment autour de la caisse commune de l'alimentation (CCAMPA), ce qui lui permet de peser sur les orientations tout en bénéficiant d'une ingénierie plus solide. Cette coopération permet d'appuyer **l'Agrosite d'Embarou** en le reliant à des dispositifs départementaux qui renforcent la cohérence et l'efficacité des actions locales.

**Autour de Lyon, quinze PAT échangent régulièrement leurs diagnostics et leurs projets** pour relier territoires de production ruraux et forte demande urbaine. Dans le **Grand Libournais**, la plateforme **Éclosion** coopère avec les PAT voisins pour alimenter les projets nourriciers des tiers-lieux ruraux.

Cette logique de mise en réseaux et de maillage territorial est un point commun entre les tiers-lieux et les PAT. Tous deux s'inscrivent dans une approche interterritoriale : ils travaillent avec des partenaires hors de leur périmètre administratif direct, conscients que la résilience alimentaire repose sur des interdépendances. Par nature, les tiers-lieux développent des réseaux<sup>12</sup> (thématiques, régionaux, départementaux, locaux, etc.) dans lesquels ils mutualisent des moyens, des compétences et des ressources : prêt de matériel, co-organisation d'événements, formations croisées, échanges de bonnes pratiques, etc. Ce maillage facilite la circulation des savoir-faire, la diffusion d'initiatives à plus grande échelle et le développement de projets communs entre tiers-lieux, dépassant les périmètres communaux ou départementaux.

12. Plus d'informations sur « Des montages juridiques complexes pour optimiser les ressources et la fiscalité », page 14 de notre étude Les tiers-lieux nourriciers, une réappropriation citoyenne de l'alimentation.  
<https://observatoire.francetierslieux.fr/ressource/les-tiers-lieux-nourriciers-une-reappropriation-citoyenne-de-l'alimentation/>



# ZQOM

## OBJECTIF UN TIERS-LIEU NOURRICIER PAR ARRONDISSEMENT

### ZOOM SUR LE PAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Structuré autour de cinq grands chantiers, le PATly (PAT de la Métropole de Lyon) déploie 24 fiches actions déclinées en 190 actions concrètes portant sur l'agriculture, le développement de filières de transformation, la restauration collective, la justice alimentaire et l'accompagnement des habitants vers de meilleures pratiques alimentaires. L'un des enjeux majeurs du PAT réside dans la coopération avec les territoires ruraux environnants.

La Métropole de Lyon intègre fortement les tiers-lieux dans cette stratégie alimentaire. Le PAT collabore avec plusieurs tiers-lieux emblématiques tels que la **MESA** (travail sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation), la **Récupéria** (prévention du gaspillage alimentaire), le **Faitout** (justice alimentaire), **La Galoche** (accompagnement de projets) ou encore Ziboulab (accompagnement des personnes en situation de handicap). Ces lieux incarnent une échelle de proximité qui permet au PAT de renforcer son ancrage territorial et d'expérimenter de nouvelles pratiques.

Une réflexion est en cours sur l'intégration plus systématique des tiers-lieux dans le PAT, notamment à travers une ligne d'action dédiée pour le prochain mandat. Il s'agit de renforcer les connexions entre la stratégie métropolitaine et les dynamiques locales, de valoriser les tiers-lieux comme catalyseurs d'expérimentation, et de **contribuer à la création d'un tiers-lieu par arrondissement** dans le cadre de la **charte locale « Hallimentaires »**. Cette dynamique vise

également à faire évoluer certains lieux existants vers un fonctionnement de tiers-lieux à part entière, en diversifiant leurs activités et en favorisant leur ouverture à la contribution citoyenne.

Le PAT de la Métropole de Lyon illustre bien la nécessité de penser l'action alimentaire au-delà des strictes limites du territoire administratif. Avec 1,4 million d'habitants mais seulement 40 hectares de surface agricole exploitée et environ 240 agriculteurs actifs sur son périmètre, la Métropole de Lyon dispose d'une faible capacité de production locale, en raison notamment de l'urbanisation et de la forte pression foncière. Pour répondre à ces limites structurelles, **le PAT a mis en place un cercle d'échanges régulier avec 15 PAT voisins, situés dans un rayon de 38 kilomètres autour de Lyon**. Cette initiative inter-PAT permet de construire des synergies entre territoires complémentaires : certains disposent de plus de foncier agricole et de productions disponibles, tandis que d'autres, comme Lyon, concentrent la demande alimentaire et les politiques d'achat public.

📍 Retrouvez le portrait du PAT de la Métropole de Lyon p.64 pour en savoir plus

## DOTER LES POLITIQUES DE PARTICIPATION CITOYENNE ET DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE DE MOYENS, MAIS AUSSI D'OUTILS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS, À LA HAUTEUR DES AMBITIONS

Les enquêtes menées montrent que de nombreux PAT, malgré une ambition réelle, peinent encore à relier les enjeux agricoles aux dynamiques citoyennes. Entre la complexité des politiques publiques, la diversité des acteurs et la persistance de logiques sectorielles, le lien avec la société civile demeure fragile. **Les démarches participatives existent, mais restent souvent limitées à quelques temps forts, sans continuité ni cadre structuré pour associer durablement les habitants à la construction des systèmes alimentaires locaux.**

Comme nous l'avons à plusieurs reprises démontré (voir notamment la partie Le lien social comme levier de la démocratie alimentaire), les tiers-lieux nourriciers constituent pourtant des passerelles naturelles : ancrés dans le quotidien des habitants, ouverts à une grande diversité de publics, ils disposent d'une capacité d'expérimentation qui permet de croiser inclusion sociale, dialogue citoyen, éducation à l'alimentation et activités productives ou solidaires. Jardins partagés, ateliers cuisine, débats citoyens, chantiers collectifs ou actions de solidarité alimentaire : **ces lieux incarnent concrètement, et en pratiques, l'ambition de plus de démocratie alimentaire.**

Mais ce potentiel reste encore sous-exploité. Les tiers-lieux sont mobilisés pour animer des démarches participatives, sans que celles-ci soient

structurées par un cadre clair, des mandats définis ou des moyens dédiés. Bien que les services des collectivités et les élus reconnaissent leur rôle dans la construction d'une démocratie alimentaire, les tiers-lieux regrettent d'être **trop souvent cantonnés à de l'animation de débats, de la concertation ou de la sensibilisation.**

Des initiatives plus avancées montrent toutefois la voie. **Le Parc naturel régional des Grands Causses** accompagne la création et la consolidation de tiers-lieux conçus comme des points d'appui citoyens, capables de participer à la co-construction des objectifs du PAT depuis le terrain. À **Montpellier**, les **Maisons de l'Alimentation Solidaire** s'appuient sur des critères co-construits (accueil inconditionnel, mixité sociale, qualité alimentaire) pour faire de l'alimentation un levier d'émancipation dans les quartiers populaires. Ces exemples démontrent qu'une participation citoyenne ambitieuse nécessite des lieux identifiés, des méthodes stabilisées et des engagements partagés entre collectivités et acteurs du territoire. Sans cela, la mobilisation des habitants reste cantonnée à des consultations ponctuelles, sans impact sur la transformation des systèmes alimentaires.

## INTÉGRER LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS DANS LA GOUVERNANCE DES PAT

Si les tiers-lieux nourriciers constituent des relais essentiels pour associer les habitants, structurer des initiatives locales et expérimenter de nouvelles pratiques, leur place dans la gouvernance des PAT reste encore trop marginale. Dans la majorité des territoires, ils interviennent en périphérie : animateurs d'ateliers, partenaires ponctuels, soutiens logistiques. Leur contribution à la transition agricole et alimentaire demeure rarement reconnue comme stratégique, et s'inscrit peu dans les processus de décision qui orientent les politiques alimentaires.

Pourtant, lorsque les tiers-lieux sont intégrés à la gouvernance, leur rôle se transforme : ils deviennent des **partenaires opérationnels capables de relier les enjeux agricoles, sociaux et citoyens, d'apporter une expertise d'usage et de détecter des besoins que les dispositifs institutionnels identifient difficilement.** Leur présence dans les comités de pilotage, les groupes de travail ou les conseils locaux de l'alimentation permet également d'élargir le cercle des acteurs et de rendre les politiques alimentaires plus proches des réalités vécues.

Certains territoires commencent à reconnaître l'importance de cette contribution et à l'inscrire dans leurs stratégies. **À Mirepoix, le tiers-lieu La Maison d'Embarou est pleinement intégré au PAT** et soutenu par la collectivité, en partenariat étroit avec les acteurs agricoles du territoire (la CASTA 1<sup>er</sup> chantier en maraîchage du département, le RENETA, la SAFER, la Chambre d'agriculture de l'Ariège). **Dans le PETR Ariège, un projet de recherche-action piloté par l'ENSFEA et l'INRAE documente le rôle structurant de plusieurs tiers-lieux autour de la Caisse Commune Alimentaire des montagnes et plaines ariégeoises (CCAMPA).**

Mais ces démarches, encore trop isolées, ne suffisent pas à constituer une intégration systématique. Dans la majorité des territoires, les tiers-lieux nourriciers ne sont pas pleinement considérés dans les dispositifs agricoles ou alimentaires : ils sont financés au titre de l'insertion sociale, de la politique de la ville, de l'ESS ou du développement local, mais rarement au titre des politiques

agricoles ou des PAT. Leur contribution à la transition alimentaire est dès lors reconnue de manière indirecte, comme un effet secondaire plutôt que comme un levier structurant.

Cette absence dans les cadres institutionnels se traduit par des difficultés concrètes : multiplication des dossiers de financement, critères inadaptés, délais longs, besoin constant d'acculturer les partenaires publics. Dans plusieurs territoires, des tiers-lieux participent déjà à des chantiers essentiels du PAT (agriculture urbaine, métiers de l'alimentation, lutte contre la précarité alimentaire), mais restent exclus des comités de pilotage, des espaces de décision et des documents stratégiques. Leur action demeure alors périphérique, portée par des initiatives locales et de fortes motivations individuelles, sans inscrire leur rôle dans la durée.

Pour que les tiers-lieux nourriciers deviennent de véritables partenaires des PAT, il est essentiel de leur donner une place explicite dans les instances de gouvernance, avec un rôle clairement défini. **Une telle intégration n'est possible que si les tiers-lieux parviennent à sécuriser les moyens humains et financiers nécessaires à leur participation**, condition indispensable pour inscrire durablement leur action dans les stratégies alimentaires territoriales.

*« Il y a un enjeu d'acculturation des collectivités, je ne suis pas sûr que les tiers-lieux nourriciers soient encore bien identifiés. Autant quand on est sur un tiers-lieu culturel - qui va par exemple organiser des événements culturels, activités de médiation, résidences artistiques et vente de boissons - la ville investit parce que c'est un objet assez bien identifié. Mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas quand on parle de tiers-lieu alimentaire. Ce n'est pas une démarche que les collectivités ont dans leur boîte à outils. Il y a un enjeu de visibilité au fait que l'alimentation, ce n'est pas qu'une logique de filière, mais c'est aussi quelque chose qui s'exprime dans l'espace territorial, avec les citoyens, la société civile. Et le tiers-lieu a un vrai rôle à jouer pour faire cette jonction entre différents acteurs, différents mondes. »*

**Florian Laboulais**, Responsable de projets au Labo de l'ESS

## RECONNAÎTRE LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS COMME ACTEURS LÉGITIMES DE LA COOPÉRATION AGRICOLE, DISPOSANT D'UN ACCÈS EFFECTIF AUX DISPOSITIFS AGRICOLES EXISTANTS

Dans un paysage riche de formes coopératives agricoles, les tiers-lieux nourriciers constituent une innovation institutionnelle encore peu reconnue. Se regrouper pour mettre en commun du matériel, du foncier, du personnel, du temps, des connaissances et des pratiques. Se regrouper pour s'entraider, gérer un assolement ou des pâtures, acheter des intrants, transformer et vendre des produits, promouvoir un label ou une marque ou encore innover... **Les dynamiques collectives dans le monde agricole sont multiples et revêtent une importance historique.** S'appuyant sur des structurations et des degrés d'interdépendance très divers entre les membres, leur forme et leur raison d'être se sont diversifiées au cours du temps. Elles tiennent compte de l'évolution des besoins des agriculteurs et des politiques publiques (ex. plan Ecophyto), mais aussi des nouvelles attentes de la société (transition agroécologique, circuits courts, souveraineté alimentaire...).

Ainsi, au-delà des formes traditionnelles de collectifs agricoles, apparaissent de nouvelles démarches, porteuses de formes alternatives de coopération pour la production, la transformation et/ou la distribution alimentaire, davantage intégrées dans le système alimentaire territorial : espaces tests agricoles, fermes et ateliers de transformation collectifs, magasins de producteurs, sociétés coopératives d'intérêt collectif, associations, etc. Dans cette trajectoire du collectif en agriculture, quelle est la place des tiers-lieux nourriciers et comment sont-ils identifiés, voire pris en compte, dans les politiques agricoles et alimentaires ?

À ce jour, nos travaux montrent que les tiers-lieux nourriciers ne sont pas reconnus comme un outil

collectif identifié au service du monde agricole et ne bénéficie d'aucun mécanisme de soutien dédié. Leur hybridité – activités mêlant production, éducation, insertion, médiation, citoyenneté – leur statut souvent associatif et le fait que leur objet ne soit pas exclusivement agricole expliquent en grande partie cette absence de cadrage. Certaines de leurs activités peuvent néanmoins entrer, à la marge, dans des dispositifs existants (espaces-tests agricoles, approvisionnement de la restauration collective, paniers solidaires, structuration de filières), mais ces ouvertures demeurent limitées. Le fait que les tiers-lieux soient principalement envisagés via les PAT – outils dotés de moyens modestes et dont la SNANC reste peu financée en comparaison des politiques agricoles et de la PAC – contribue à maintenir ces lieux en périphérie du champ agricole.

Dans plusieurs territoires, ces lieux jouent pourtant un rôle indéniable d'appui agricole. **À Saint-Étienne Métropole, le tiers-lieu agricole Les Amis du Treuil soutient directement les producteurs :** auto-construction de matériel, mutualisation d'ateliers et de bureaux, chantiers collectifs, formations techniques, accompagnement des installations via l'ADDEAR. Une convention pluriannuelle lie le lieu au PAT pour co-élaborer un programme d'actions agricoles. **Le tiers-lieu se positionne de fait comme une structure de type CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) à forte dimension citoyenne** – mais sans reconnaissance institutionnelle. De même, dans le **PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'Atelier Paysan de Félines-Minervois forme les agriculteurs à l'autoconstruction d'outils adaptés.**

Les tiers-lieux nourriciers constituent un maillon opérationnel encore sous-mobilisé dans le cadre des politiques agricoles. Ils apportent sur le terrain ce que les dispositifs agricoles peinent à assurer seuls :

- 🦋 **un appui concret à l'installation** (espaces-test agricoles, partage de foncier, accompagnement humain, incubateurs ruraux) ;
- 🦋 **des solutions de transition** (autoconstruction d'outils, formations agroécologiques, mutualisation de matériel et d'ateliers) ;
- 🦋 **des infrastructures collectives mutualisées** (légumeries, conserveries, cuisines professionnelles, plateformes logistiques) ;
- 🦋 **des dynamiques collectives** facilitant la reprise hors cadre familial et la transmission progressive ;
- 🦋 **un travail de médiation entre agriculteurs, collectivités et habitants**, indispensable pour stabiliser les débouchés locaux.

Pourtant, ces tiers-lieux sont financés en grande partie par des dispositifs territoriaux non agricoles (politiques alimentaires, sociales, d'insertion professionnelle, de développement économique). **Le soutien que ces tiers-lieux apportent au monde agricole repose ainsi quasi exclusivement sur des financements hors politiques agricoles.** Cette situation les maintient à l'écart des instances où se discutent les orientations structurantes du secteur. Leur intégration dans les PAT ou les programmes LEADER constitue un premier levier, mais insuffisant pour reconnaître pleinement leur contribution à la transition agricole.

Pour que les tiers-lieux nourriciers deviennent des partenaires structurants des politiques agricoles territoriales, ils doivent être identifiés comme des outils collectifs à part entière du paysage agricole. Tant qu'ils demeurent classés comme acteurs périphériques ou « non agricoles », ils restent exclus des dispositifs clés : soutien à l'installation, ingénierie, modernisation, fonds filières ou dispositifs dédiés à la transition. Leur intégration formelle dans les politiques agricoles – aux côtés des CUMA, GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental), SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) agricoles, espaces-tests ou autres collectifs de producteurs – constitue une condition essentielle pour sécuriser leur modèle, stabiliser leur rôle dans les systèmes alimentaires territoriaux.

## PARTIE 3

### Recommandations

#### A. LES LEVIERS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS PORTEUSES DE PAT POUR SOUTENIR LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS

Les travaux menés montrent que les collectivités disposent de leviers significatifs pour consolider les tiers-lieux nourriciers et amplifier leur contribution à la transition alimentaire. Nos analyses mettent en lumière le besoin de faire évoluer les modes d'action des collectivités territoriales pour sortir d'une succession de guichets cloisonnés à une coopération structurée, lisible et durable entre PAT et tiers-lieux, au service d'objectifs partagés de souveraineté alimentaire, de justice sociale et de développement local.

Trois orientations se dégagent clairement :

- ✦ **Simplifier, regrouper et stabiliser les financements**, afin de réduire le temps perdu par les tiers-lieux à naviguer entre des dispositifs hétérogènes et permettre aux équipes de se consacrer pleinement à l'action de terrain.
- ✦ **Soutenir l'hybridation des modèles**, en reconnaissant que la multi-activité – production, transformation, insertion, éducation, culture, inclusion – constitue une force pour répondre aux besoins locaux et non un obstacle administratif.
- ✦ **Mutualiser les infrastructures, les équipements et l'ingénierie**, en privilégiant les actions communes entre les collectivités territoriales et la société civile organisée (par exemple par des levées de fonds conjointes, du partage de foncier, d'équipements ou de ressources humaines).

##### Recommandation 1.

**Simplifier l'accès aux financements et créer un guichet unique**

Mettre en place un dispositif unifié de dépôt des dossiers et coordonner les financements entre services (agriculture, ESS, politique de la ville, action sociale, développement économique) afin de réduire les doublons, éviter les réglementations contradictoires et réallouer du temps au travail de terrain. Généraliser les forfaits simplifiés de coûts pour alléger le contrôle administratif et reconnaître les impacts sociaux et environnementaux.

##### Recommandation 2.

**Stabiliser les projets grâce à des financements pluriannuels**

Sécuriser les postes d'animation, l'ingénierie et la continuité des actions en privilégiant des conventions pluri-annuelles d'objectifs intégrant les tiers-lieux nourriciers. Développer des dispositifs simplifiés d'amorçage et d'incubation pour les lieux émergents.

##### Recommandation 3.

**Soutenir pleinement l'hybridation des modèles**

Reconnaître que l'hybridation des activités – production, transformation, insertion, éducation, culture, inclusion sociale – constitue un atout majeur pour la transition alimentaire territoriale. Adapter en conséquence les critères et cadres des financements publics afin que ces modèles multi-activités ne soient plus dérogatoires ou « hors cases ». Cela suppose également d'accompagner les tiers-lieux dans l'accès aux dispositifs de droit commun qui soutiennent l'entrepreneuriat, l'investissement et l'innovation, par exemple l'accès aux dispositifs de financements déconcentrés (DETR, DSIL, DSID, FNADT) ou encore les financements dédiés à l'innovation (dispositifs de soutien à la recherche, programmes de Bpifrance).

**Recommandation 4.****Mutualiser l'ingénierie, les infrastructures et les équipements**

Soutenir activement la mutualisation de matériel, d'espaces mais également de compétences (ressources humaines par exemple sur des postes d'animation, etc.) entre collectivités, acteurs agricoles, structures de l'ESS et tiers-lieux, et structurer des réseaux d'échange de pratiques, de formation et d'ingénierie pour renforcer durablement les capacités locales. Faciliter l'accès des tiers-lieux nourriciers aux ressources publiques existantes (bâtimens, foncier, équipements, ateliers, cuisines, plateformes logistiques) afin d'optimiser leur usage au service des projets alimentaires territoriaux.

**Recommandation 5.****Encourager des coopérations financières et des co-investissements**

Développer des groupements de financement public-privé associant PAT, collectivités, fondations, finance solidaire et mécènes. Soutenir des levées conjointes de fonds et expérimenter des financements ambitieux pour des projets d'envergure co-portés avec la société civile, les chercheurs, les associations et les tiers-lieux.

**Recommandation 6.****Sortir des logiques de concurrence et renforcer les dynamiques coopératives**

Éviter la mise en concurrence de structures poursuivant des objectifs similaires sur un même territoire et privilégier des coopérations structurées, lisibles et de long terme. Inventer de nouveaux rapports de coopération fondés sur la co-action, l'interconnaissance et la valorisation des compétences de chaque partie.



«

*Il faudrait lancer un appel à tous les PAT : valorisez davantage tout ce que peut offrir le collectif !*

**Un chargé de mission PAT**

»

## B. RECONNAÎTRE LE RÔLE DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS DANS LES STRATÉGIES ET DISPOSITIFS NATIONAUX DÉDIÉS À L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Les tiers-lieux nourriciers jouent un rôle croissant dans la structuration des systèmes alimentaires territoriaux : installation et transmission agricoles, relocalisation des filières, éducation à l'alimentation, lutte contre la précarité alimentaire, mobilisation citoyenne et recherche-action. Pourtant, les dispositifs nationaux d'accompagnement agricole et alimentaire demeurent encore largement centrés sur des acteurs traditionnels, laissant ces lieux hybrides à la marge des politiques publiques. Reconnaître leur contribution et les intégrer pleinement dans les cadres nationaux et européens permettrait de renforcer l'efficacité des actions engagées, d'accélérer la transition agroécologique et de soutenir de nouvelles formes de coopération entre producteurs, habitants et collectivités.

### Recommandation 7.

**Faire de la présence de lieux ouverts et citoyens dédiés aux enjeux alimentaires un critère de labellisation niveau 2 des PAT**

Faire de la présence de tels lieux un critère de labellisation niveau 2 des PAT renforcerait la dimension participative et démocratique de ces politiques alimentaires. Un tel critère permettrait également d'**inciter les collectivités porteuses de PAT à instaurer un soutien stable et structurant pour ces lieux, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs ou des formes d'appui en ingénierie.**

Nos travaux rejoignent les analyses du Réseau Action Climat<sup>13</sup> qui recommande de fixer des objectifs de moyens aux PAT sur le volet social (participation des citoyens et citoyennes, articulation avec les dispositifs existants de lutte contre la précarité alimentaire), sur le volet environnemental (soutien aux modes de production et de consommation durables et territorialisés) et sur le volet santé (participation des usagers du système de santé, articulation avec les dispositifs existants tels que les contrats locaux de santé).

### Recommandation 8.

**Sensibiliser, former et outiller les porteurs de PAT aux coopérations avec les tiers-lieux**

Les retours du terrain montrent que les coopérations les plus solides émergent lorsque les tiers-lieux sont associés très en amont aux instances de pilotage. À l'inverse, lorsque les tiers-lieux restent cantonnés à des interventions ponctuelles, la coopération demeure fragile, dépendante d'individus isolés et sans véritable continuité opérationnelle. Intégrer les tiers-lieux dans la gouvernance des PAT exige de former les équipes à leurs modes d'action (animation citoyenne, éducation populaire, ingénierie de la coopération). Si des ressources généralistes existent (MOOC France Tiers-Lieux / CNFPT « Tiers-lieux et collectivités ; Guide « Tiers-lieux et collectivités » ; diverses formations aux tiers-lieux ; etc.), des ressources spécifiques aux enjeux agricoles et alimentaires restent encore à développer et à diffuser.

13. Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat. Décryptage par 57 acteurs de la société civile. Avril 2025. <https://reseauactionclimat.org/decryptage-de-la-strategie-nationale-pour-l'alimentation-la-nutrition-et-le-climat-2-ans-de-gestion-pour-une-strategie-au-rabais/>

**Recommandation 9.**

**Renforcer la mutualisation entre groupes d'action locale LEADER (GAL), projets alimentaires territoriaux (PAT) et tiers-lieux nourriciers en faveur d'objectifs communs de développement local.**

Les expériences étudiées montrent que PAT, GAL et tiers-lieux poursuivent souvent des objectifs convergents — relocalisation alimentaire, soutien aux circuits courts, inclusion sociale, création d'activités en milieu rural — mais travaillent encore trop souvent en parallèle, sans coordination structurée. En renforçant la mutualisation entre GAL, PAT et tiers-lieux, il devient possible d'optimiser les financements, d'éviter les doublons, de partager l'ingénierie territoriale et d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes, en particulier dans les territoires ruraux où les moyens humains sont limités. Cette coopération élargie permettrait de consolider des dynamiques locales déjà à l'œuvre et de donner davantage de cohérence aux politiques alimentaires et rurales.

**Recommandation 10.**

**Associer les réseaux régionaux de tiers-lieux aux Comités Régionaux pour l'Alimentation (CRALIM) et développer les rapprochements entre réseaux régionaux de PAT et réseaux régionaux de tiers-lieux.**

Leur ancrage territorial et leur capacité à mettre en réseau producteurs, collectivités et habitants font des tiers-lieux nourriciers des relais d'animation des PAT. Leur présence dans les réseaux régionaux renforcerait la circulation des pratiques, comme on l'observe déjà en Hauts-de-France où plusieurs tiers-lieux servent de points d'appui pour diffuser des outils pédagogiques, mutualiser du matériel et coordonner des actions entre PAT voisins.

**Nos travaux rejoignent les analyses du Réseau Action Climat qui propose d'assurer un financement sur le long-terme des PAT :**

- ✦ **Renforcer et sécuriser les moyens financiers alloués aux PAT : donner une visibilité sur les financements sur le temps long (a minima 5 ans) pour assurer l'animation, la pérennité des actions dans le temps et la mise en place de gouvernances multi-acteurs (acteurs-collectivités).**
- ✦ **Sacraliser une partie des financements pour le soutien des acteurs du territoire qui participent à la réalisation des objectifs des PAT.**
- ✦ **Porter une attention spécifique sur les territoires ruraux et les "marécages alimentaires", moins dotés en moyens humains et financiers.**

**Recommandation 11.**

**Reconnaître les tiers-lieux nourriciers comme opérateurs éligibles aux dispositifs du PNDAR (programme national de développement agricole et rural) et du PSN (plan stratégique national de la France pour la Politique Agricole Commune).**

Les tiers-lieux nourriciers apportent des réponses opérationnelles aux priorités du développement rural, à l'image des espaces-tests agricoles, des ateliers de transformation, des conserveries ou des foodlabs qui sécurisent l'installation, soutiennent la diversification et relocalisent des maillons essentiels des filières. Les reconnaître comme opérateurs éligibles aux dispositifs du PNDAR et du PSN permettrait de financer ces infrastructures mutualisées, de consolider l'ingénierie territoriale qu'ils portent déjà aux côtés des PAT, et d'amplifier leur contribution à la transition agroécologique et à la souveraineté alimentaire locale.

**Recommandation 12.**

**Investir dans les tiers-lieux productifs engagés dans des démarches de mutualisation de ressources (équipements, matériels, compétences) et de structuration de filières locales.**

Le programme national Manufacture de proximité<sup>14</sup> a démontré la pertinence d'investir dans des tiers-lieux productifs en soutenant des infrastructures mutualisées essentielles à des filières locales. La Grange des Roues en est un exemple emblématique : grâce à ce programme, le lieu a pu consolider un fournil partagé, une meunerie et des espaces de stockage permettant de structurer une filière blé-farine-pain à l'échelle de son bassin de vie et de mutualiser des outils autrement inaccessibles pour des producteurs isolés. Cet appui ciblé montre qu'en fléchissant des crédits d'investissement vers les tiers-lieux engagés dans la mutualisation de ressources — équipements, ateliers, compétences — les collectivités peuvent accélérer la relocalisation de filières, sécuriser les débouchés des agriculteurs en circuits courts et soutenir l'émergence d'écosystèmes productifs territorialisés.

**Recommandation 13.**

**Faciliter l'accès des tiers-lieux aux dispositifs d'aide à l'installation et à la transmission agricole**

Il apparaît nécessaire d'identifier les tiers-lieux comme opérateurs éligibles aux dispositifs de la PAC et des programmes publics de soutien à l'installation et à la transmission : programmes régionaux transmission ; Répertoire Départ Installation ; actions ciblant les reprises hors cadre familial et les projets collectifs ; stages et immersions du PPP/PAI (Plan de Professionnalisation Personnalisée / Point Accueil Installation) dans des tiers-lieux. Au-delà des tiers-lieux, ces dispositifs gagneraient à fléchir davantage de moyens vers les missions d'immersion, d'animation de temps collectifs, de médiation cédants/repreneurs, de coopération territoriale, d'accompagnement associatif pour la reprise de petites fermes ou encore d'accueil et orientation de porteurs de projet.

14. Les Manufactures sont des tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle. Ateliers de fabrication, elles se destinent en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées, un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité. 100 Manufactures de proximité ont été labellisées suite à un Appel à manifestation d'intérêt, ouvert de décembre 2021 à juin 2022, doté de 30 millions d'€ par l'État, dans le cadre du plan France Relance. Pour en savoir plus : <https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>



#### Recommandation 14.

**S'appuyer sur les dispositifs inclusifs de lutte contre la précarité alimentaire mis en place par les tiers-lieux, dans le cadre des politiques nationales de lutte contre la précarité alimentaire (« Mieux manger pour tous », PNNS, etc.)**

Les tiers-lieux nourriciers déploient déjà une palette d'actions inclusives — épiceries sociales, cantines solidaires, ateliers cuisine, groupements d'achat à tarifs différenciés, jardins collectifs ou distributions en circuits courts — qui renforcent l'autonomie alimentaire des publics vulnérables en combinant solidarité, production locale et éducation alimentaire. Leur intégration explicite dans les politiques nationales de lutte contre la précarité alimentaire permettrait de soutenir et d'élargir ces initiatives de proximité, d'accompagner les expérimentations locales (dispositifs mobiles, cuisines mutualisées, transformation de produits frais) et de structurer un maillage territorial capable d'améliorer durablement la qualité nutritionnelle de l'aide alimentaire.

#### Recommandation 15.

**Développer les actions d'éducation à l'alimentation en tiers-lieux et les projets pédagogiques avec les écoles**

Les politiques d'éducation à l'alimentation durable — portées par la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), ainsi que par les académies et les collectivités via les PAT — insistent sur l'importance d'ancrer les apprentissages dans des expériences concrètes, au plus près des territoires. De nombreux tiers-lieux nourriciers proposent déjà ce cadre éducatif : ateliers cuisine, jardinage, visites de fermes pédagogiques, cantines éducatives, découverte des circuits courts ou animations sur la saisonnalité. Les inscrire pleinement dans les projets pédagogiques des écoles permettrait de renforcer l'éducation alimentaire par le "faire", de rapprocher les enfants des réalités agricoles locales et de soutenir la mise en œuvre opérationnelle des PAT.

#### Recommandation 16.

**Faire des tiers-lieux des partenaires de l'expérimentation et de la R&D territoriale**

(Axe 4 « Recherche et innovation » de la SNANC)

La capacité des tiers-lieux à tester, documenter et diffuser des innovations sociales et techniques en fait des partenaires naturels de la R&D territoriale. Les intégrer explicitement à l'axe 4 « Recherche et innovation » de la SNANC permettrait de capitaliser sur ces démarches, d'en mesurer les impacts et d'accélérer l'essaimage national de pratiques éprouvées.

#### Recommandation 17.

**Encourager la participation et l'implication des agriculteurs dans les tiers-lieux nourriciers (indemnités, compensations de temps libéré, valorisation, bonification, etc.)**

Les agriculteurs jouent un rôle structurant dans les projets portés par les tiers-lieux nourriciers, mais leur participation reste limitée par la charge de travail, la saisonnalité et l'absence de reconnaissance de ce temps d'engagement. Pour sécuriser et pérenniser cette contribution, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'indemnisation ou de compensation du temps libéré, en veillant à associer en premier lieu les agriculteurs déjà engagés en circuits courts ou organisés en collectifs (magasins de producteurs, ateliers partagés, coopérations locales).





## Conclusions

**Rémy Seillier**, *Directeur général adjoint de France Tiers-Lieux*

**Mélissa Gentile**, *Co-directrice de la Coopérative Tiers-Lieux*

**Juliette Peres**, *Co-fondatrice de Fab'Lim*

Les tiers-lieux nourriciers, par leur ancrage local, leur approche transversale et leur capacité d'expérimentation, se révèlent être des maillons stratégiques de la souveraineté agricole et alimentaire. Présents au plus près des réalités sociales, économiques et environnementales, ils agissent comme des passerelles entre producteurs, consommateurs, acteurs publics et société civile, permettant de relier concrètement les enjeux agricoles, alimentaires, environnementaux et citoyens.

Aux côtés des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), ils contribuent directement aux ambitions de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) : relocaliser les productions, démocratiser l'accès à une alimentation saine et durable, accompagner la transition agroécologique, réduire les inégalités sociales, revitaliser les territoires ruraux et périurbains. Cette complémentarité est précieuse : **les PAT apportent une structuration, une vision stratégique et une légitimité institutionnelle ; les tiers-lieux nourriciers offrent une capacité d'innovation, d'animation et de mobilisation citoyenne. Ensemble, ils peuvent incarner une transition à la fois systémique et ancrée dans la vie quotidienne des habitants.**

Pourtant, les coopérations entre ces deux dynamiques restent trop ponctuelles, fragiles ou dépendantes d'individus-clés, freinées par le manque d'ingénierie territoriale (absence de ressources humaines et de compétences permettant de structurer et piloter des projets collectifs) et l'absence de cadres formalisés. Les expériences que nous avons pu étudier montrent qu'il est possible de dépasser ces limites : en intégrant les tiers-lieux à la gouvernance des PAT, en mutualisant des moyens humains et financiers, et en reconnaissant leur rôle stratégique dans les politiques publiques.

Il devient donc urgent d'outiller et d'institutionnaliser ces coopérations. Un dispositif national dédié au soutien des partenariats entre PAT et tiers-lieux nourriciers pourrait offrir un cadre clair, des financements pérennes et une visibilité accrue aux initiatives locales. De même, une meilleure coordination entre les outils d'accompagnement existants – PAT, CRTE, GAL, LEADER, etc. – permettrait d'optimiser les investissements réalisés.

Renforcer le rôle des tiers-lieux nourriciers dans les politiques agricoles et alimentaires, ce n'est pas seulement soutenir des lieux : c'est investir dans une transformation profonde et partagée de notre système alimentaire, capable de conjuguer production locale, justice sociale et respect des équilibres écologiques. **C'est donner à chaque territoire les moyens d'inventer, avec ses habitants, un avenir agricole et alimentaire plus juste, plus durable et plus solidaire.**

# PORTRAITS DE COOPÉRATIONS PAT & TIERS-LIEUX



France Tiers-Lieux, Fab'Lim et la Coopérative Tiers-Lieux ont analysé les actions d'une vingtaine de PAT et leurs relations avec les tiers-lieux de leurs territoires. Ces analyses révèlent l'importance croissante des coopérations entre PAT et tiers-lieux, les freins à ces partenariats et les leviers dont disposent les acteurs publics.

Découvrez ici les portraits de 15 PAT interrogés et les coopérations qu'ils ont développées avec des tiers-lieux nourriciers.

## PAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE



### Fiche d'identité

Le PAT Cœur de Savoie, porté par la Communauté de communes (41 communes au croisement des massifs de Belledonne, de la Chartreuse et des Bauges), est né de la volonté d'associer dès le départ les partenaires déjà mobilisés localement et de renforcer la reterritorialisation de l'alimentation. Labellisé niveau 1 en 2022 puis prorogé vers un passage en niveau 2 en 2025, il est animé par Pauline Pison, qui travaille à élargir la gouvernance au-delà de la seule intercommunalité afin d'intégrer de nouveaux acteurs autour de la table.

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Pauline Pison, Chargée de mission agriculture et alimentation  
Pour en savoir plus : pauline.pison@cc.coeurdesavoie.fr

#### Gouvernance



Le PAT est porté par la Communauté de communes et piloté par l'élu référent, vice-président en charge de l'agriculture. Dès son lancement, il a rassemblé l'ensemble des partenaires volontaires : organisations professionnelles agricoles, acteurs de la transformation et de la distribution, communes, restauration collective, associations locales et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Depuis début 2025, le PAT travaille également avec l'association Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand<sup>1</sup> pour intégrer les acteurs de la transformation implantés sur le territoire. Le tiers-lieu La Popote siège au sein de la gouvernance, aux côtés des autres partenaires.

#### Partenaires



Le PAT s'inscrit dans une stratégie territoriale structurée, intégrée au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et reconnue par le label TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique). Pour renforcer la souveraineté alimentaire locale, la Communauté de communes est également sociétaire de deux SCIC foncières : une SCIC départementale dédiée au développement de cultures déficitaires en Savoie, et la SCIC Ceinture Verte, qui œuvre à préserver et mobiliser du foncier agricole autour des zones urbaines.

#### Actions générales



- 21 fiches actions sur 3 axes : (1) Préservation du foncier agricole et la transmission des fermes. (2) Accompagnement de la transition agroécologique et la diversification des cultures. (3) Reterritorialisation de l'alimentation.
- Ingénierie de projets** : Mobilisation d'appels à projets nationaux et européens pour financer des projets locaux (LEADER, Département, ARS, etc.).
- Foncier** : Le PAT a permis un travail partenarial avec la SAFER et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, appuyé par un comité local réunissant l'ensemble des acteurs du foncier.
- Diversification des cultures** : Ateliers destinés aux agriculteurs, co-animés avec la Chambre d'agriculture, pour développer légumes, céréales et légumineuses dédiés à la restauration collective.
- Accompagnement** : Mise en place avec ADABio<sup>2</sup> d'un appui à la conversion vers le bio et les démarches de qualité.
- Sensibilisation** : Programme pédagogique avec les écoles sur le « mieux manger » et le lien « alimentation-santé » (animations en classe, visites de fermes, potagers scolaires).
- Accessibilité** alimentaire : Développement du tiers-lieu La Popote, porté par Terre Solidaire, qui accompagne l'ensemble des actions à destination des habitants.



## Tiers-lieux et PAT



Le développement du tiers-lieu **La Popote**, porté par l'association Terre Solidaire (réseau Cocagne), constitue l'un des axes majeurs du volet « accessibilité alimentaire » du PAT. Le soutien apporté par la communauté de communes combine un **appui financier**, une **aide à la mobilisation de financements externes** (notamment via une réponse commune à l'appel à projets « Mieux manger pour tous ») et un **accompagnement logistique en binôme** avec l'animatrice du tiers-lieu.

La collaboration débute dès 2020, Terre Solidaire participant dès le départ à la stratégie de développement du PAT. Rapidement, Terre Solidaire a proposé la réhabilitation d'un bâtiment en tiers-lieu, puis sollicité le PAT pour financer l'animation. Le projet a été intégré dans les actions prioritaires du PAT et a obtenu **54 000 € de financement de la Communauté de communes et 36 000 € du Département de la Savoie sur trois ans**, permettant le **recrutement d'un animateur**, la structuration d'un programme d'activités et la création d'un **groupe de travail "accessibilité alimentaire"**.

La Popote s'inscrit dans l'ADN de Terre Solidaire autour de la lutte contre la précarité alimentaire. Le lieu travaille en concertation avec les relais d'aide alimentaire, les centres sociaux et les acteurs culturels du territoire. Une **zone test**

**en permaculture** est ouverte aux bénévoles, et le tiers-lieu accueille des **formations agricoles** en partenariat avec des organismes techniques comme l'ADABio.

Le projet initial prévoyait une chaîne complète **production – transformation – commercialisation**. Les contraintes techniques (foncier limité, absence d'espaces adaptés pour la transformation ou le stockage) ont conduit à recentrer le projet sur la sensibilisation, l'accueil de publics et la production agricole. L'implantation rurale du lieu rend toutefois l'accueil parfois complexe.

Pour le PAT, l'un des principaux acquis réside dans la capacité à travailler en binôme opérationnel PAT/tiers-lieu avec l'animatrice de La Popote, permettant d'articuler de manière cohérente politiques alimentaires et actions citoyennes.

« L'objectif est de clarifier l'ambition du tiers-lieu pour qu'il devienne pleinement un lieu ressource sur l'alimentation durable et d'organiser davantage de temps forts du PAT en partenariat avec La Popote. »  
**Pauline Pison, chargée de mission agriculture et alimentation**

<sup>1</sup> Association régionale, centrée sur le développement économique et la promotion de la filière agroalimentaire d'Auvergne-Rhône-Alpes  
<sup>2</sup> Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique dans l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie

Retrouvez la fiche du PAT  
Cœur de Savoie sur France PAT



## PAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON



### Fiche d'identité

*Le Projet Alimentaire Territorial Grand Avignon est intercommunal, avec sept communes côté Gard, et neuf communes côté Vaucluse. Lancé entre 2018 et 2019, il a été labellisé PAT de niveau 1 en mars 2021 puis niveau 2 en 2024. Le territoire, fortement agricole, compte près de 23 % d'exploitations en agriculture biologique, avec trois filières majeures : viticulture, maraîchage et arboriculture. Le développement des circuits courts y est particulièrement dynamique, soutenu par l'émergence de nombreux tiers-lieux nourriciers et par une demande urbaine importante qui facilite l'écoulement des productions.*

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Quentin Bronisz, Chef de projet PAT

Pour en savoir plus : [quentin.bronisz@grandavignon.fr](mailto:quentin.bronisz@grandavignon.fr)

#### Gouvernance



La gouvernance du PAT repose sur quatre groupes de travail et un comité de pilotage annuel réunissant les élus et l'ensemble des partenaires. Dès l'origine, le Grand Avignon a assuré un portage politique solide, avec des financements propres dédiés au PAT : un équivalent temps plein et des subventions attribuées aux structures impliquées. Cet engagement s'inscrit dans une stratégie affirmée de préservation de l'agriculture locale et de relance des circuits courts, en cohérence avec les objectifs du contrat de ville, notamment la lutte contre la précarité alimentaire.

#### Partenaires



Plus d'une centaine d'acteurs sont engagés dans le PAT. La position du Grand Avignon, à cheval sur deux départements et deux régions, implique la présence de plusieurs institutions départementales et régionales : deux Chambres d'agriculture, deux ADEAR, ainsi que plusieurs chambres consulaires. Le PAT s'appuie également sur un large réseau d'organisations agricoles (AGRIBIO, CIVAM, Terre de Liens), de producteurs, de centres sociaux, de communes, de services de restauration collective, ainsi que de tiers-lieux nourriciers comme Semaines. Ensemble, ces acteurs composent un écosystème diversifié permettant d'aborder l'alimentation sous ses dimensions agricole, sociale et territoriale.

#### Actions générales



- Le Grand Avignon dispose d'une enveloppe annuelle de 100 000 € dédiée à la filière « agriculture et alimentation », dont l'accès suppose dans de nombreux cas une inscription dans le PAT. Celui-ci s'articule autour de quatre axes et de vingt-deux actions, dont trois transversales (animation de réseau et gouvernance, communication, promotion de l'insertion par l'activité économique agricole). Les quatre axes sont les suivants :
  - Préserver et valoriser une agriculture locale et diversifiée**, en soutenant des modes de production respectueux de l'environnement : création d'un espace-test agricole, travail avec la SAFER sur le foncier, accompagnement des transmissions avec l'ADEAR et la Chambre d'agriculture, transition écologique des productions avec Bio PACA.
  - Favoriser une alimentation saine et durable**, accessible à toutes et tous, via des groupements d'achat pour les publics fragiles et le développement de l'agriculture urbaine dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (notamment via des tiers-lieux nourriciers).
  - Renforcer la restauration collective**, en mettant en réseau les acteurs et en luttant contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.
  - Ré-ancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires sur le territoire**, en accompagnant et finançant les initiatives favorisant les circuits courts locaux.



## Tiers-lieux et PAT

Le Grand Avignon, marqué par un fort taux de précarité, développe principalement des **coopérations avec des tiers-lieux à vocation sociale**. Il s'appuie également sur des tiers-lieux nourriciers pour **accompagner l'installation agricole**.

**Terre de Liens et Semaines.** Une convention lie le PAT et Terre de Liens autour du soutien aux fermes bio et durables, avec une enveloppe annuelle de 20 000 € dédiée à l'animation. Semaines, structure d'insertion du réseau Cocagne, mobilise une quinzaine d'hectares en maraîchage biologique et accueille de nombreux salariés en insertion. Le tiers-lieu propose des ateliers de sensibilisation au « bien manger », des actions d'éducation à l'environnement, une vente à la ferme et des événements réguliers pour les habitants.

**Espaces d'agriculture urbaine.** Le PAT et le Contrat de Ville cofinancent des lieux dédiés à l'accessibilité alimentaire dans les QPV, notamment avec l'association Jeunes Pousses (soutien conjoint de la Ville d'Avignon, de la MSA et des bailleurs sociaux). Ce partenariat a permis l'accompagnement du **tiers-lieu Le Tipi**, ferme urbaine implantée dans les quartiers Montclar et Chamfleury. Le dispositif a également permis l'ouverture du tiers-lieu **Roquette Sud**, installé sur une ancienne friche urbaine et proposant plantations hors-sol, animations et espace de convivialité.

**Mas Baudoin.** Le PAT a également créé un espace-test agricole permettant à trois porteurs de projet de tester leur activité. Le Grand Avignon met à disposition 406 m<sup>2</sup> de foncier équipé (hangar, chambre froide, atelier d'outillage) ainsi que 130 m<sup>2</sup> de logements. Cet espace a vocation à devenir un site de référence pour l'agriculture locale et un tremplin à l'installation.

### Chiffres clés – 5 ans du tiers-lieu Le tipi

- Le Tipi a accueilli 32 000 visiteurs, créé 18 emplois et mobilisé 33 volontaires en service civique. Le lieu compte 6 236 adhésions et 630 bénévoles. Il a produit 33 306 plants en pépinière et en a planté 10 374 sur site. Il a organisé 81 événements, 440 journées à la ferme, et proposé 1 086 jours d'ouverture libre et gratuite.
- Le Tipi a distribué 3 tonnes de légumes, produit 1 tonne de champignons, collecté et valorisé 10 tonnes de biodéchets.

« Le principe même du PAT est d'être en partenariat, donc toujours mener les actions à plusieurs, en termes de financeurs, d'organisateur de l'action, d'acteurs opérationnels... Être en lien avec tous les services : transition écologique, mobilité, aménagement, contrat de ville, déchets... Et tous les partenaires agricoles. »  
**Quentin Bronisz, chef de projet PAT au service « Développement économique »**

Retrouvez la fiche du PAT  
Grand Avignon sur France PAT



## PAT DU DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (CD93)

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

### Fiche d'identité

En décembre 2020, les élus ont voté pour le lancement d'une démarche de PAT avec une conseillère départementale dédiée entièrement au PAT. Alors que la COVID et les confinements ont fait exploser le taux de précarité alimentaire notamment chez les étudiants et les personnes âgées en Seine Saint-Denis jusqu'ici peu présents dans les files de distribution. Le PAT est labellisé niveau 1 en 2021 et est lancé officiellement en 2022, avec au préalable un diagnostic du système alimentaire par le tiers-lieu LAB3S, associé à Terre'Alim. Le PAT est situé sur un territoire qui possède seulement 500 hectares de terres agricoles, et qui agit surtout sur la précarité alimentaire (1,6 millions d'habitants), à travers une recherche d'exemplarité sur les actions portées par le Département et par un accompagnement des acteurs du territoire, à travers une méthodologie en trois axes : (1) Produire de la connaissance et développer une culture commune. (2) Soutenir des expérimentations avant un passage dans le droit commun. (3) Tisser des liens, animer un réseau de partenaires sur l'ensemble du système alimentaire.

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Romain Dhainaut,  
Chargé de mission transition écologique

Pour en savoir plus : rdhainaut@seinesaintdenis.fr

### Gouvernance



La gouvernance du PAT est uniquement composée d'acteurs publics : Région, Métropole du Grand Paris (également animatrice du réseau des PAT d'Île-de-France), communes partenaires, services de l'Etat (ADEME, DRIAFAF), les 4 Établissements Publics Territoriaux (EPT) qui co-pilotent les chantiers. Le PAT est opéré en lien avec plusieurs services du département comme le service accueil, restauration durable et entretien des collèges.

🍷 **Restauration collective** : restructuration du marché d'approvisionnement des collèges (passage de 9 à 28 lots) pour intégrer davantage de productions locales.

🍷 **Zéro déchet en restauration scolaire** : réduction du gaspillage alimentaire et suppression progressive du plastique.

🍷 **Résilience alimentaire.**

🍷 **Foncier économique et agricole.**

🍷 **Offre alimentaire de qualité.**

🍷 **Paysages alimentaires.**

🍷 La priorité du PAT reste l'accessibilité pour tous à une alimentation durable et de qualité. Sans budget spécifique dédié — en dehors des ETP mobilisés — le PAT agit principalement comme facilitateur, en accompagnant les porteurs de projets dans la recherche de financements. Cette démarche suppose un important travail d'acculturation interne pour embarquer les autres services du Département et inscrire le soutien aux acteurs alimentaires dans leurs politiques publiques respectives.

### Actions générales



🍷 8 chantiers structurent aujourd'hui le PAT, chacun donnant lieu à des expérimentations concrètes :

🍷 **Aide alimentaire** : déploiement de la carte alimentation durable Vitalim' avec Action contre la Faim (lauréat « Mieux manger pour tous »), attribuée pendant 6 mois à 1 350 bénéficiaires avec accompagnement à l'alimentation saine.

🍷 **Métiers de l'alimentation** : formation sur mesure permettant de proposer à des allocataires du RSA des postes que les employeurs n'arrivaient pas à pourvoir.



## Tiers-lieux et PAT

Il n'y a pas de ligne spécifique pour les tiers-lieux dans les objectifs du PAT. Ils font partie des acteurs partenaires et participent aux différents chantiers et expérimentations.

### La Cour jardinée Jean-Moulin

Le Département de Seine-Saint-Denis met à disposition de l'association **Point de Rassemblement** une parcelle attenante au collège Jean-Moulin à Aubervilliers pour créer et gérer, avec plusieurs partenaires, **La Cour Jardinée**, ouverte depuis novembre 2023. Plus de **1000 habitants** en ont déjà bénéficié. Le lieu fonctionne avec un **coordinateur, cinq salariés en insertion** (12h/semaine) et, pour le volet porté par Vergers Urbains, un **éco-animateur** (12h/mois).

Les aménagements réalisés sont conséquents : **250 végétaux plantés en 2024-2025**, 12 m de verger palissé, 200 m de cueillette libre, 8 planches potagères, 1 200 m<sup>2</sup> de terrain d'aventure, ainsi qu'un espace pédagogique, des aires de pique-nique et un local vélos. Ce site illustre la capacité des partenariats départementaux à créer des espaces nourriciers, pédagogiques et inclusifs en milieu urbain dense.

### Chiffres clés sur la programmation 2024-2025 de La Cour Jardinée

- 🍷 8 journées festives, 3 événements culturels
- 🍷 5 chantiers participatifs d'un jour à une semaine : construction de bacs de plantations, d'un abri, d'espaces de pique-nique, d'une signalétique et d'un déshydrateur solaire
- 🍷 8 classes de la cité éducative d'Aubervilliers en projet au jardin sur l'année scolaire
- 🍷 8 ateliers de recherche participative sur les sols
- 🍷 18 ateliers parents-enfants et ateliers alimentation au jardin (cueillette et transformation collectives)

Les partenaires mobilisés autour du projet : CAK, EHESS, MSH, Établissements scolaires de la cité éducative d'Aubervilliers, Association Espaces, Association Vergers Urbains, Association Les Poussières, Association La Pépinière, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Association Pierre Ducerf, Association Sciences Citoyennes, Association Clinamen, Jardins partagés d'Aubervilliers, Réseau des médiathèques de Plaine Commune, CCAS d'Aubervilliers.

## Tiers-lieux et PAT 🏡

### LAB3S

Le LAB3S Sols Savoirs Saveurs est un projet qui rassemble un réseau large d'acteurs publics et privés, ancrés sur le territoire du Grand Paris pour développer collectivement des projets scientifiques, économiques et sociaux innovants autour des thématiques d'écologie, d'agriculture et d'alimentation responsable, de qualité, et pour tous. Avec le soutien de l'ANRU, Est Ensemble et l'IRD, le LAB3S a progressivement aménagé une **ferme urbaine expérimentale et pédagogique** de 5 000 m<sup>2</sup>, pensée comme un lieu multifonctionnel. Le site comprend un **jardin pédagogique**, une rotonde dédiée aux expositions et ateliers, des serres, une zone d'expérimentation sur la restauration des sols et une station météo. Les locaux accueillent également une **cuisine partagée**, conçue pour devenir un équipement durable au service des habitants et des associations locales. En lien avec l'équipe du PAT, la Délégation à la Transition Écologique et à la Résilience du Département et le Conseil scientifique, le LAB3S a préfiguré en 2024 un Observatoire du système alimentaire de Seine-Saint-Denis.

Le LAB3S coordonne également le projet IPAUP-93 (Ingénierie Pédagogique pour une Agriculture Urbaine Participative) programme de sciences participatives autour des problématiques d'agriculture urbaine en contexte de sols pollués.

### « Tiers-lieux autonomie »

Inscrit dans le **Schéma départemental pour l'autonomie et l'inclusion 2019-2024**, le Département a lancé trois appels à projets « **Tiers-lieux autonomie dans mon quartier** » en 2020, 2022 et 2023, permettant de soutenir **15 structures** réparties sur tout le territoire. Pour être éligible, un lieu doit être **ouvert sur son quartier**, garantir un accueil universel, et proposer des activités permettant :

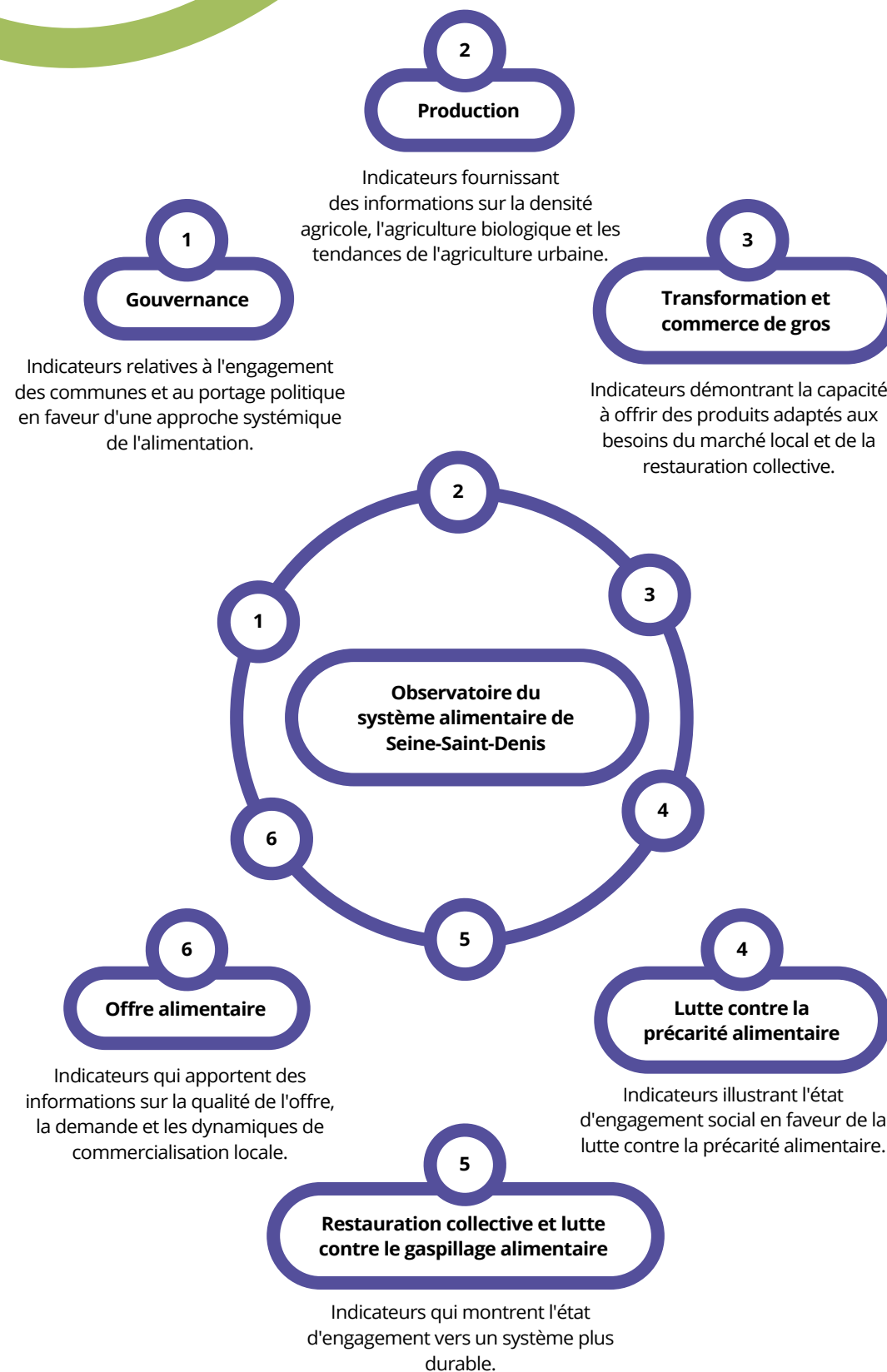
- 👉 **la participation de publics en perte d'autonomie,**
- 👉 **le développement d'actions de prévention.**

Les projets retenus présentent une grande diversité, tant par la nature des structures porteuses (associations, acteurs de l'ESS, bailleurs sociaux) que par leurs activités (cafés associatifs, fermes urbaines, ludothèques...). **L'appel cible des tiers-lieux déjà existants, engagés dans une démarche d'ouverture vers des publics peu touchés** : personnes âgées, personnes handicapées, publics isolés. Plus de 40 % des lauréats relèvent de l'agriculture urbaine, et 20 % de l'alimentation, un contexte qui favorise la création de passerelles avec le PAT. C'est le cas par exemples de plusieurs tiers-lieux lauréats qui sont directement impliqués dans les actions du PAT : **La Ferme des Possibles, Veni Verdi, Terres Urbaines, Le Pas si Loin, Ferme du Cœur.**

L'appel à projets prévoit trois types d'appui :

- 👉 **Un accompagnement des équipes sur les enjeux médico-sociaux**
- 👉 **Un accompagnement en ingénierie de projet avec un expert « tiers-lieux », notamment sur les thèmes de justice alimentaire et d'alimentation citoyenne**
- 👉 **Un soutien à l'investissement pouvant atteindre 100 000 € par lieu**

Retrouvez la fiche du PAT du conseil départemental de Seine-Saint-Denis sur France PAT



## PAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Fiche d'identité

MÉTROPOLE  
GRAND LYON

La Métropole de Lyon est une collectivité aux compétences élargies, issue de la fusion entre la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône. En 2020, son Projet Alimentaire Territorial (PAT) est labellisé de niveau 1, avec une stratégie opérationnelle construite à partir d'un écosystème déjà très dense d'initiatives agricoles et alimentaires présentes sur le territoire lyonnais. Le PAT bénéficie d'un portage politique particulièrement fort, incarné par un élu dédié, vice-président en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Cet engagement s'est traduit par un renforcement significatif des moyens : le budget du PAT a été multiplié par quatre et les effectifs dédiés sont passés de deux agents à une équipe d'environ dix personnes en 2025, permettant un changement d'échelle dans la structuration et la mise en œuvre de la politique alimentaire métropolitaine.

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Sarah Muhlberger,  
Cheffe de projet alimentation territoriale

Pour en savoir plus : smuhlberger@grandlyon.com

### Gouvernance



La gouvernance du PAT repose sur un écosystème particulièrement large, associant près de 200 structures internes et externes, et mobilisant, au total, un cercle élargi de 600 à 700 interlocuteurs. Elle s'appuie également sur des partenaires intermédiaires structurants, tels que les chambres consulaires et les acteurs de l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire, qui jouent un rôle de relais et de coordination entre les différentes sphères d'intervention.

### Actions générales



- 5 grands chantiers et 24 fiches actions divisés en 190 actions autour de l'agriculture, la restauration en filière, la restauration collective, la justice alimentaire et l'accompagnement des habitants pour de meilleures pratiques alimentaires.
- L'un des enjeux structurants du PAT de la Métropole de Lyon réside dans la coopération avec les territoires voisins. Avec 1,4 million d'habitants, seulement 240 agriculteurs et environ 40 hectares de surface agricole exploitée sur son périmètre, la Métropole dispose d'une capacité de production locale très limitée. Cette contrainte rend indispensable un partenariat étroit avec des PAT plus ruraux situés dans l'aire d'influence lyonnaise. À cette fin, le PAT anime un cercle d'échanges régulier associant une quinzaine de territoires porteurs de PAT, dans un rayon d'environ 38 kilomètres autour de Lyon, afin de structurer des complémentarités durables entre bassins de production et bassins de consommation.



## Tiers-lieux et PAT

Le PAT est impliqué dans plusieurs tiers-lieux.

### La MESA (Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation)

est un tiers-lieu combinant une épicerie solidaire, un restaurant anti-gaspillage, une cantine et une cuisine partagée. Elle développe une programmation régulière d'ateliers cuisine, de visites de producteurs et d'actions de sensibilisation. Son objectif est double : améliorer l'accès à une alimentation de qualité grâce à un système de tarification solidaire à trois niveaux, et réduire les inégalités alimentaires dans un quartier identifié comme « désert alimentaire ». Inscrite de longue date dans les politiques de la ville, la MESA bénéficie d'un appui constant de la collectivité, notamment en lien avec les bailleurs sociaux, pour structurer son écosystème local. Le PAT coopère étroitement avec le lieu autour de l'expérimentation et du déploiement d'une Sécurité sociale de l'alimentation.

### La Récupéria

implantée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, est un café-restaurant anti-gaspillage à tarification solidaire, complété par des activités de sensibilisation et de services de proximité à destination des habitants. Le lieu mobilise plus de 80 bénévoles, permet de sauver chaque année plus de 8 tonnes d'aliments (dont 7 tonnes de fruits et légumes), et mène près de 200 interventions chaque année de sensibilisation aux enjeux du gaspillage alimentaire (près de 10 000 personnes touchées). Le tiers-lieu s'inscrit en cohérence avec les priorités du PAT, notamment en lien étroit avec la politique métropolitaine de prévention et de gestion des déchets, faisant de la lutte contre le gaspillage alimentaire un levier central de la transition alimentaire locale.

### Le Faitout

installé sur un ancien site de la SNCF, est un tiers-lieu nourricier associant café, buvette et restauration, structuré autour de trois piliers complémentaires : la **solidarité**, avec un mécanisme de caisse de solidarité permettant de financer des repas gratuits (un repas offert pour chaque tranche de 13 € collectée) ; l'**écologie**, en s'appuyant exclusivement sur des produits biologiques, équitables, de saison et en circuits courts, dans une logique affirmée de réduction des déchets ; **tremplin professionnel**, grâce à l'accueil en résidence d'entrepreneurs et de cuisiniers en exil, ou encore à des immersions et stages destinés à faire découvrir les métiers de la restauration et à faciliter l'accès à l'emploi. Le projet est étroitement articulé au PAT, qui en soutient le développement. La Métropole de Lyon a joué un rôle structurant en négociant avec SNCF la mise à disposition du site, en apportant un appui politique et en finançant une partie des investissements nécessaires à la cuisine professionnelle. Le PAT travaille également en transversalité avec les politiques métropolitaines d'accueil et d'emploi, afin de faire du Faitout un levier d'insertion et de réponse aux tensions de recrutement dans les métiers de la restauration.

## Tiers-lieux et PAT 🏠

### La Galoche

est un tiers-lieu nourricier articulant une épicerie participative et un café associatif. L'épicerie propose des produits locaux, biologiques ou issus de l'agriculture raisonnée, selon un modèle coopératif : les adhérents participent à la gestion des commandes, des stocks et de la vente, ce qui permet de rendre les produits plus accessibles tout en soutenant l'incubation et l'émergence de projets locaux. Le café associatif constitue un espace d'animation et de sensibilisation ouvert au quartier : soirées jeux, concerts, projections, événements culturels et ateliers, le plus souvent accompagnés de temps de restauration.

### Ziboulab

est un tiers-lieu initialement café-restaurant, qui a élargi son projet autour d'une boutique handi-responsable, valorisant des produits réalisés par des personnes en situation de handicap, notamment issues d'ESAT. Le lieu affirme également une forte dimension artistique, avec une galerie consacrée à l'art spontané et aux œuvres handi-responsables, mettant en lumière des créations produites hors des circuits académiques et des normes traditionnelles de l'art.

« L'intérêt d'un PAT réside dans sa capacité à articuler des politiques transversales ; celui d'un tiers-lieu tient à sa faculté d'incarner cette transversalité à l'échelle locale et opérationnelle. » **Sarah Muhlberger, Cheffe de projet Alimentation territoriale à la Métropole du Grand Lyon**

Il y a ainsi une réflexion autour d'une ligne « tiers-lieux » dans le PAT pour le prochain mandat :

- ✦ **Le PAT étant situé dans une métropole à grande échelle, il souhaite se rapprocher des tiers-lieux qui viennent agir en proximité, et connecter les habitantes et habitants grâce à des lieux physiques qu'ils connaissent, qui les accueillent et les rassurent.**
- ✦ **Pour Sarah Muhlberger, les tiers-lieux sont des catalyseurs d'énergie citoyenne et des supports d'expérimentation : le PAT doit entrer en contact avec les tiers-lieux pour expérimenter sur certains axes et construire une feuille de route commune.**
- ✦ **La ville de Lyon s'est fixé pour objectif d'avoir un tiers-lieu par arrondissement en créant la charte locale, « Hallimentaires ». Dans ce projet, les tiers-lieux participent activement aux groupes de travail et à la co-construction de la charte.**
- ✦ **Une réflexion est engagée sur la manière dont des « presque tiers-lieux » peuvent évoluer vers de véritables tiers-lieux : identification des briques manquantes, développement de la multi-activité et structuration de modèles plus systémiques.**

Retrouvez la fiche du PAT  
Lyon sur France PAT



## PAT DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

### Fiche d'identité

*Le PAT de Saint-Étienne Métropole a vu le jour suite à un appel à projets (AAP) de l'État, coïncidant avec un changement de mandat politique local. Si la collectivité restait réservée sur l'opportunité de mobiliser l'outil PAT (faible visibilité sur les finalités concrètes et absence de la compétence alimentation au mandat précédent), la nouvelle délégation issue du scrutin a enclenché une véritable transition en intégrant les volets agricole et alimentaire à son plan de mandat.*

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Nicolas Quittard, Chargé de mission Agriculture  
Pour en savoir plus : nicolas.quittard@saint-etienne-metropole.fr

#### Partenaires



300 personnes impliquées venant de structures variées, qui vont de la production jusqu'à la consommation en passant par la santé et la précarité alimentaire. Il y a les communes avec leurs partenaires délégataires et prestataires du territoire, les chambres consulaires, les associations sur la précarité alimentaire (banque alimentaire, restos du cœur, coopératives solidaires, supermarchés coopératifs), mais aussi des tiers-lieux, comme les Amis du Treuil.

#### Actions générales



Les partenaires ne sont pas impliqués seulement dans la concertation et la définition des enjeux, mais aussi dans la mise en œuvre d'actions. Les chargés de mission du PAT ont pour principales missions de coordonner les actions et les partenaires, mais aussi de structurer les projets en construisant par exemple des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt dédiés, ou encore de chercher des financements complémentaires (Etat, ADEME, Fondations...) pour faciliter l'émergence des actions des partenaires du PAT et de la Métropole.

#### Exemples d'actions :

**La Métropole est en lien avec l'association « Solidarité Paysans »** qui aide les agriculteurs en difficulté sur le volet social (une dizaine d'agriculteurs chaque année).

**Le partenariat Saint-Étienne Métropole / ADDEAR de la Loire porte sur le volet installation agricole.**

« Cela constitue une belle porte d'entrée pour beaucoup de porteurs de projet et notamment pour les projets non issus du milieu agricole (qui correspondent aujourd'hui à plus de 50 % des installations). »

**Les actions du tiers-lieu du Treuil alimentent considérablement le PAT de la Métropole.**

« Le tiers-lieu conduit actuellement une action sur le salariat et l'emploi en agriculture par exemple. »

SÉM  
SAINT-ÉTIENNE  
la métropole



© Campus Montreuil

## La coopération entre le PAT et le tiers-lieu des Amis du Treuil

L'association Les Amis du Treuil (née à l'initiative du réseau des associations de l'agriculture paysanne) fonctionne en réseau avec 170 adhérents particuliers et 37 organisations membres (comme Croqueurs de pommes du Jarez, G.R.A.I.N.E.S, Terre de Liens, LIANE, Association du Quartier Consom'acteurs, plusieurs AMAP, etc.). L'association installe ses activités dans un tiers-lieu rural situé à Chambœuf dans la métropole de Saint-Étienne. Elle propose du matériel, des bureaux, des salles de réunions et de formation qui ont été aménagés grâce à des chantiers collectifs (2000h de bénévolat depuis juin 2019). Installés dans une ancienne ferme de 380 m<sup>2</sup>, le système de gouvernance est horizontal.

Dans le cadre du PAT, Saint-Etienne Métropole a soutenu la réhabilitation de la ferme et a établi une convention pluriannuelle avec le tiers-lieu. Ainsi, chaque année le tiers-lieu propose un programme d'actions articulé autour des grands axes du PAT. Ce programme est élaboré en lien étroit avec les porteurs de projets agricoles et alimentaires locaux, en tenant compte des besoins identifiés sur le terrain et des dynamiques collectives émergentes. Les actions proposées peuvent évoluer d'une année sur l'autre, témoignant d'une forte capacité d'adaptation et d'ancrage territorial. Le processus de validation s'appuie sur un calendrier concerté : les projets sont d'abord discutés et ajustés selon leur compatibilité avec les objectifs du PAT, ils sont ensuite soumis à un circuit d'arbitrage politique interne. L'approche permet de discuter non seulement des points d'ordre financier mais surtout des thématiques sur lesquelles la Métropole et les Amis du Treuil peuvent travailler ensemble.

Retrouvez la fiche du PAT de  
Saint-Étienne Métropole sur  
France PAT :



## PAT DU PETR ARIÈGE

### Fiche d'identité



Le PETR de l'Ariège couvre un territoire de 123 000 habitants, représentant environ les deux tiers de la superficie départementale. La Communauté de communes du Couserans, située hors périmètre du PETR, regroupe quant à elle près de 30 000 habitants et concentre environ un tiers de la surface de l'Ariège.

#### Dates clés du PAT :

**2020**

Réponse à l'AAP "Emergence de nouveaux PAT"

**2021**

Labellisation de niveau 1 en 2021, émergence jusqu'en 2024

**2023**

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » (Programme France 2030) en mai 2023

**2025**

Appui à la création d'une Caisse Commune Alimentaire en janvier 2025

**2025**

Labellisation de niveau 2 en 2025 (plan d'action, évaluation et consolidation jusqu'en 2030)

L'animation du PAT est réalisée par 3 salariés : Sébastien sur le PAT et la co-direction du PETR ; Philippe qui est mis à disposition à 50 % par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège pour l'animation du projet *Dynamo* (Démonstrateur territorial des transitions agricoles et alimentaires) et qui bénéficie d'une convention de partenariat avec l'INRAE de Toulouse ; Romain en CDD d'un an à 80 % pour l'animation de la CCAMPA (Caisse Commune Alimentaire des Montagnes et Plaines Ariégeoises). En plus des salariés, depuis mars 2025, Lauren (M2 AgroParisTech) est en stage de recherche, encadrée par l'ENSFEA. Son stage s'inscrit dans le cadre du projet TFC - Transitions Fondées sur les Communautés, porté par INRAE (UMR Agir) et cofinancé par INRAE et la Région Occitanie (programme Tetrae). Son terrain est la Caisse commune alimentaire des montagnes et plaines ariégeoises (CCAMPA).

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Sébastien Blazy, co-directeur et chargé de mission relocalisation alimentaire et transition agroécologique et Lauren Joonekindt, chargée de la caisse commune alimentaire.

Pour en savoir plus : [sebastien.blazy@petrariège.fr](mailto:sebastien.blazy@petrariège.fr)



PAT & TIERS LIEUX INRAE  
OPÉRER POUR ANIMER  
LES DYNAMIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES

### Actions générales



- 🦋 Offre alimentaire : foncier, installation (cadres et hors cadres familiaux), transmission des exploitations, économie agricole, ce qui inclut les opérateurs de l'agriculture (en particulier la SAFER), de la transformation, de la logistique et de la distribution.
- 🦋 Transition agroécologique et protection des ressources avec de forts enjeux autour de la ressource en eau. Des actions qui restent difficiles à activer comme dans beaucoup de PAT : « si les chambres d'agriculture ne sont pas actives, c'est difficile pour la collectivité de s'en saisir, sauf à faire des rencontres, des visites de fermes ».
- 🦋 Réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, porté directement par les collectivités, y compris concernant la revalorisation des déchets verts (peu d'industriels présents sur les enjeux alimentaires). Un travail spécifique a été lancé sur les emballages dans le cadre du projet *Dynamo*.
- 🦋 Alimentation durable et précarité : éducation et sensibilisation du jeune et du grand public aux enjeux alimentaires. Dans cet axe est abordée la notion de « lieu collectif mobilisant des citoyens », au travers d'initiatives telles que les jardins partagés.
- 🦋 Restauration hors domicile : renforcement de l'approvisionnement des cantines en produits locaux, structuration de filières alimentaires pour approvisionner y compris des sites sur Toulouse.

### Exemples de projets du PAT

#### Dynamo :

- 🦋 Projet lauréat de l'AMI Démonstrateur territoriaux des transitions agricoles et alimentaires (financement pendant 5 ans de France 2030 et de la Banque des Territoires). Le consortium comprend 8 partenaires privés et 2 publics. Un agent de la Chambre d'agriculture de l'Ariège est mis à disposition du PETR à 50% pour animer le projet. Dans le cadre des rapprochements avec la Chambre d'agriculture, une plateforme logistique se développe pour la fourniture des sites de restauration collective scolaire. Le projet vise à participer à la structuration de filières territoriales (légumes demi-gros, farine et beurre, viande et alimentation du bétail, etc).

« On s'est engagé via le démonstrateur territorial à créer des laboratoires vivants. On s'est inspiré de la cuisine, on appelle cela des marmites, ça nous parle plus. Il y a les "super" marmites dans lesquelles sont abordés les 3 grands axes du PAT : disponibilité, accessibilité, consommation. À l'intérieur, les actions ont été réorganisées dans des marmites thématiques. C'est tout nouveau pour nous, il faut sortir de la focale de gestion de projet et basculer vers une réelle approche opérationnelle de système. S'il y a une réunion et un compte-rendu, une animation, un atelier cuisine dans un centre social, on essaie de recenser tout ce qui se passe pour le réorganiser dans les marmites. Chaque petite ou grande aventure, action ou discussion alimente les marmites et les super marmites. Comme ça, on peut montrer que même en territoire rural, il y a de l'innovation. »

## Caisse commune alimentaire des montagnes et plaines ariégeoises (CCAMPA):

✦ L'expérimentation de caisse comprend 50 personnes qui cotisent à hauteur de 2,5 % minimum de leur revenu mensuel (10 € pour les plus modestes), pour pouvoir bénéficier de 50 € d'achat dans une dizaine d'épiceries partenaires du projet sur le département. La CCAMPA a permis de trouver un accord sur les enjeux de conventionnement avec les producteurs et les épiceries, et sur les conditions d'accessibilité.

« Le critère d'entrée des épiceries : avoir des produits locaux, durables et rémunérateurs en majorité. On a 2 formats : des petites épiceries (la plus petite propose juste des légumes bio ariégeois et des confitures) et des épiceries franchisées (un magasin Super U avec des produits locaux et du quotidien). »

✦ Pour « semer des graines sur le concept de caisse commune », Romain et Lauren vont organiser une douzaine de réunions publiques sur la caisse. « On veut constituer des noyaux de collectifs diffus sur le territoire. Ce n'est pas le but que tout le monde vienne aux réunions de la CCAMPA, mais si, par exemple, 3 personnes pouvaient venir pour prendre des décisions sur la charte de conventionnement, la gouvernance, le modèle économique... ce serait suffisant. C'est comme ça qu'on souhaite investir la création de collectif, avec 2 niveaux : opérationnel et stratégique ».

« Le citoyen intervient à ces 2 niveaux. On a mis en place un conseil local de l'alimentation en 2022. C'est une instance non engageante. On y trouve 1/3 de citoyens, 1/3 d'élus et 1/3 de techniciens et des professionnels. Ce conseil a eu pour mission de donner un avis et de co-construire la stratégie alimentaire du territoire. Des actions d'information et de partage avec des intervenants ont aussi été proposées. On est allé sur différents lieux. Les séances plénières se tiennent 2 fois par an. En parallèle, les personnes qui ont participé au conseil sont aussi conviées à des temps plus ciblés. »

✦ Le travail de conventionnement est en cours entre la caisse et les points de distribution. « Ce qui est inamovible, ce sont ces 3 grands objectifs : soutenir les producteurs locaux, faire quelque chose d'opérationnel (qui fonctionne) et améliorer l'existant. Notre force, c'est de respecter la temporalité de l'existant et de faire en sorte que ça se massifie au fur et à mesure. Un jour, on pourra utiliser une monnaie alimentaire pour aller dans les épiceries, sur les fermes, les marchés... ». Romain, le coordinateur de la caisse a pour mission d'aller chercher d'autres épiceries. Avec les différents groupes de travail, il pourra être décidé d'élargir les critères de conventionnement. À terme, la caisse pourra aussi porter des actions de sensibilisation du grand public : « peut-être qu'un food truck va se créer, pour aller dans les villages et dans les fermes »

## Tiers-lieux et PAT 🏠

Le PAT soutient le projet d'Embarou à Mirepoix, un lieu dédié à l'insertion et des hectares disponibles pour installer un espace-test agricole (voir Fiche identité du PAT du Pays de Mirepoix pour en savoir plus). Le PAT travaille également avec le Court-Circuit, une association de producteurs locaux qui adhère à la CCAMPA et qui anime un lieu de distribution de produits locaux, et porte un projet d'espace conserverie.

« Le PAT a une volonté de créer et soutenir des lieux de convivialité autour de l'alimentation pour créer du lien, mettre les gens en relation. Cela peut se faire au travers de la CCAMPA, des associations (ex. Secours Catholique, Emmaüs, Hérisson Bellor, Casta), mais aussi des centres sociaux des mairies et des intercommunalités. On essaie de se mettre en lien avec des acteurs qui ont déjà des activités de ce type. »

Retrouvez la fiche du PAT du  
PETR de l'Ariège sur France PAT





Les communautés de communes du Pays de Mirepoix et du Pays d'Olmes portent ensemble le PAT des Pyrénées Cathares. À l'origine en 2012, c'est l'association Pays des Pyrénées Cathares qui portait le PAT ainsi que le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire. Maintenant l'association n'anime plus que le label. Le PAT compte sur 2 ETP, 1 par communauté de communes. L'homologue à la CC du Pays d'Olmes est Trifine Cuvillier. Le territoire est marqué par l'agriculture et il y a une volonté très tôt des élus de monter un PAT (élaboration dès 2012 d'un premier plan d'action). En 2018, le PAT est labellisé niveau 1 et niveau 2 en 2021. A ce jour, le PAT n'est pas en lien avec des associations citoyennes. Par contre, le PAT des Pyrénées Cathare s'intègre dans le PAT Ariège porté par le PETR (niveau 1 en 2021 et niveau 2 en 2024). Ce PAT a mis en place un conseil local de l'alimentation pour participer à la création d'un projet de sécurité sociale de l'alimentation (voir Fiche identité du PAT du PETR de l'Ariège).

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Manon Vigier, Chargée de Projet PAT - Agrosite d'Embarou

Pour en savoir plus : chefdeprojet2@cc-paysdemirepoix.fr ; trifine.cuvillier@paysdolmes.org

### Actions générales



- Renouvellement de la population agricole et accompagnement des projets grâce à des conventions avec l'ADEAR, Bio Ariège-Garonne, les Cabinets comptables locaux, CERFRANCE Gascogne Occitane Territoire Ariège, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, la Fédération Pastorale de l'Ariège, MSA Midi-Pyrénées Sud, mais également des cabinets de notaire et la SAFER Occitanie (notamment pour accompagner les cédants dans la transmission de leurs exploitations).
- Communication et aide à la commercialisation avec par exemple une route des producteurs, via l'installation de panneaux d'indication sur les voies de circulation pour indiquer les fermes locales, ou encore la publication d'un guide des producteurs (livret à destination du grand public, recensant les producteurs locaux des diverses filières).
- Structuration de la Restauration Hors Domicile (RHD) et développement des productions du territoire, avec par exemple le projet d'Agrosite d'Embarou, animé par le PAT (action portée spécifiquement par la CC du Pays de Mirepoix).

### L'Agrosite d'Embarou

En 2021, la CC du Pays de Mirepoix a acheté une ferme de 30 hectares en production de maïs afin de faire du maraîchage bio en demi-gros pour la RHD (afin d'éviter la concurrence avec les maraîchers en circuits courts déjà en place). L'agrosite comprend 3 pôles :

- Un chantier d'insertion maraîcher sur une parcelle de 4 hectares** : en place depuis 2021 grâce à un partenariat avec l'association Casta (1er chantier d'insertion en maraîchage du département).
- Un espace test agricole** : signature du 1er contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) cette année. Accompagnement par le RENETA pour concevoir le projet et recruter les testeurs.
- Une réserve foncière** : 3 parcelles de 4 ha pour installer des agriculteurs confirmés (n'ayant pas besoin d'accompagnement). Il reste à ce jour une parcelle disponible.

Pour gérer l'Agrosite dans son ensemble, une convention tripartite a été signée avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège dans le cadre du PAT. Une convention a été signée avec l'ANA-CEN pour la gestion de la biodiversité sur le site, incluant l'espace boisé d'une quinzaine d'hectares autour du site, ainsi que les berges de l'Hers.

Sur l'Agrosite, la création d'un outil de stockage collectif initialement envisagée a été abandonnée faute de moyens. En revanche, une ferme du territoire développe actuellement un équipement de stockage mutualisable avec d'autres agriculteurs, complété par l'existence d'une légumerie départementale. Par ailleurs, les producteurs de l'Agrosite pourront s'appuyer sur la SCIC Terroir Ariège Pyrénées, plateforme logistique basée à Foix, qui assure l'achat des productions locales et leur distribution vers la restauration hors domicile (RHD).

## Vers un tiers-lieu comme « Maison du PAT » ?

Les élus portent un projet de tiers-lieu pour introduire dans l'Agrosite une dimension sociale et citoyenne. La Maison d'Embarou verra le jour dans le cadre de la 4e phase d'action du PAT. En décembre 2024, la CC du Pays de Mirepoix a eu la labellisation « Fabrique de Territoire en émergence » (programme de soutien aux tiers-lieux porté par l'ANCT). Pour l'instant, aucune action n'a démarré, le projet est en phase de conception. La démission du président de la communauté de communes a entraîné un léger décalage du démarrage du projet, le temps de l'élection du nouvel exécutif et de la clarification des orientations politiques. Le lancement opérationnel est désormais envisagé à l'horizon mai-juin.

Le projet initial de la Fabrique de Territoire visait plusieurs objectifs structurants : consolider les partenariats existants, créer un espace de coworking à destination des agriculteurs, appuyer la structuration de la filière légumes biologiques en demi-gros, développer un lieu de formation et d'initiatives citoyennes, proposer des expositions, renforcer les liens avec le service enfance-jeunesse et déployer des activités agricoles et alimentaires ouvertes au grand public.

Pour l'instant, c'est la collectivité qui pilote le projet et la gouvernance est plutôt fermée. À partir du second semestre 2025, un comité de pilotage se mettra en place. Il sera ouvert à de nouveaux acteurs. **À terme, le tiers-lieu a vocation à être autonome et à s'organiser seul grâce aux différentes forces vives présentes sur le site. Le tiers-lieu amènera une dimension citoyenne à l'Agrosite et servira d'appui pour le développement du projet agricole** (installation et structuration de filières pour la restauration hors domicile).

Un travail d'enquête a été mené auprès des habitants et des acteurs associatifs et professionnels du territoire (producteurs, épiceries locales,

associations). Ce travail visait à identifier les besoins, attentes et usages potentiels de ce futur lieu. Si le volet grand public devra être approfondi — le nombre de réponses au questionnaire restant insuffisant pour une analyse statistique robuste — il permet néanmoins de dégager des orientations claires.

Pour les professionnels agricoles, les besoins identifiés portent principalement sur la structuration de la filière légumes bio en demi-gros à destination de la restauration collective, la mise en place d'un accompagnement des producteurs dans leurs projets, la création d'un lieu de rencontre entre agriculteurs et institutions (Chambre d'agriculture, SAFER, Bio Ariège-Garonne, etc.), ainsi qu'un appui à la valorisation des exploitations (communication, événements ciblés, outils pour l'accueil à la ferme).

Du côté des associations et des habitants, les attentes concernent le développement d'activités autour de l'agriculture et de l'alimentation (visites de fermes, ateliers cuisine), la création d'un lieu et d'une communauté de partage de connaissances, l'organisation d'expositions ponctuelles et d'événements spécifiques.

Certaines actions issues de cette enquête peuvent d'ores et déjà être articulées avec le Projet Alimentaire Territorial. Sous réserve de validation par les élus de la Communauté de communes, la création d'une « Maison de l'Agriculture » ou d'une « Maison du PAT » pourrait ainsi permettre de fédérer ces dynamiques et de faire d'Embarou un lieu ressource et d'initiatives à l'échelle du territoire. À l'issue de cette validation, un travail de co-construction devrait être engagé avec les acteurs locaux — agriculteurs, associations, services de la CCPM et habitants — au sein de groupes thématiques dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Retrouvez la fiche du PAT des Pyrénées Cathares sur France PAT :



## PAT DES LANDES

### Fiche d'identité



Depuis 2015, le Conseil départemental des Landes est fortement engagé dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité pour tous. Depuis 2020, le CD40 a déployé le PAT intitulé "Les Landes au menu !" à l'échelle départementale pour regrouper, structurer et consolider des actions initialement isolées et pour envisager de nouvelles sur le territoire landais. Cette boîte à outils permet d'articuler les initiatives locales parfois isolées, tisser des complémentarités et donner une cohérence aux actions portées dans le département. Le PAT a été labellisé niveau 2 en octobre 2024 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Yan Chasserio et Sabine Dauga

Pour en savoir plus : yan.chasserio@landes.fr ; sabine.dauga@landes.fr

#### Partenaires



Collectivités, EPCI, PETR, Chambre d'agriculture, AGROBIO40, Fédération des CUMA 640, ALPAD, ADEAR40, Syndicats, TEC GE COOP, Associations en lien avec l'alimentation, Structures impliquées dans la lutte contre la précarité alimentaire, Acteurs de gestion des déchets, SICTOM, Associations caritatives, Collèges, ...

#### Actions générales



- 🌱 Développement de la plateforme agrilocal40 : avec accompagnement au départ et suivi des nouveaux adhérents
- 🌱 Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
- 🌱 Espaces-tests agricoles Landais : implantation de nouveaux ETA, accompagnements des porteurs de projets à l'installation définitive, mise en relation avec les partenaires
- 🌱 Formation Écocert en cuisine et développement d'une application de gestion interfacée avec macantine.fr
- 🌱 Démarche de réduction des consommations en eau et énergie
- 🌱 Sensibilisation des EHPAD sur la constitution des repas et l'introduction de produits locaux et bio
- 🌱 Représentation du PAT auprès des collectivités territoriales
- 🌱 Accompagnement des chefs de collèges et mise à disposition par le Département de l'outil Webgesrest : volonté d'atteindre les objectifs EGALIM puis de les dépasser, et de s'approvisionner au maximum en productions locales et en circuits courts.



© S. Zambon

## Tiers-lieux et PAT 🏡

A ce jour, il n'y a pas encore de liens directs pérennes avec les tiers-lieux nourriciers du territoire. Le Département soutient toutefois l'Airial du Tastot situé à Pontenx-les-Forges, espace agricole pédagogique (à l'initiative du tiers-lieu la Smalah), actuellement en phase d'émergence et pour lequel des complémentarités sont pressenties avec l'ÉTAL 40 de Mimizan.

Retrouvez la fiche du PAT du département des Landes sur France PAT





La Démarche Alimentaire Territoriale (DAT) de Haute-Gironde a été initiée en janvier 2023 sous l'impulsion de 4 Communautés de communes de Haute-Gironde : la CC Latitude Nord Gironde (cheffe de file), la CC de Blaye, la CC de l'Estuaire et le Grand Cubzaguais CC. Aujourd'hui, une chargée de mission est à plein temps sur la DAT. En outre, des PAT existent à des échelles infra communautaires : le PAT de l'Estuaire (avec une fin de labellisation niveau 1 en 2023) et le PAT Cubzaguais Nord Gironde (labellisé en 2023).

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Laura Boudier et Iman Boudehri

Pour en savoir plus : lboudier@latitude-nord-gironde.fr et iboudehri@latitude-nord-gironde.fr

### Actions générales



Les actions de la DAT Haute-Gironde sont animées par le biais de 6 groupes de travail :

**GT Ressource en eau** : une étude est menée afin d'évaluer le potentiel d'irrigation sur le territoire et le potentiel d'accueil de nouveaux irrigants sur les réseaux secondaires de la conduite de l'Isle, gérés par des associations syndicales autorisées (ASA). La DAT accompagne les ASA à la recherche de financements afin de réaliser des audits diagnostics et ainsi sécuriser l'approvisionnement. Des groupes de travail thématiques sont également prévus sur les retenues d'eau et la récupération des eaux usées.

**GT foncier** : Dans le cadre d'une convention de partenariat, un groupe de travail réunit tous les trois mois les chargés de mission des 4 Communautés de communes, de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER. À l'ordre du jour : échanges sur les porteurs de projets agricoles identifiés, le foncier agricole disponible, les futures transmissions et les projets agrivoltaïques.

**GT accompagnement des porteurs de projets agricoles (installation, diversification, transmission, reconversion) :**

- Organisation d'un cycle de 3 formations thématiques proposées gratuitement aux agriculteurs du territoire : approvisionnement en restauration collective, accompagnement à la diversification (plan d'arrachage viticole) et développement des ventes.
- Organisation de l'évènement "Cultiver la convivialité en Haute-Gironde" en partenariat avec l'ADAR Haute Gironde et la Chambre d'Agriculture : une journée de convivialité pour les agriculteurs comprenant des ateliers (réseaux collectifs d'entraide, diversification, transmission, maison des producteurs).
- Création d'une enveloppe de soutien pour les projets agricoles (avec un budget de 12000€) : financement

jusqu'à 1000€ de prestation d'accompagnement individuel à choisir dans un catalogue proposé par 9 structures partenaires. Le PAT Cubzaguais Nord Gironde propose une seconde enveloppe spécifique aux projets bio avec un budget global de 5 000 € sur 2025 et 2026.

- Création d'un guide numérique de l'installation agricole en Haute-Gironde pour centraliser les informations de tous les acteurs de l'accompagnement, les formations, les financements et les débouchés sur le territoire....

**GT restauration collective et gaspillage alimentaire :**

- Réalisation d'un état des lieux de la restauration collective en Haute-Gironde.
- Financement de l'adhésion à la plateforme Aux Prés des Cuisiniers pour les cantines et les producteurs du territoire afin de faciliter leur collaboration ;
- Financement d'une formation sur l'introduction de produits bio & locaux pour les acheteurs des cantines scolaires.
- Financement de 4 formations sur la cuisine végétarienne pour les agents des cantines scolaires.
- Mise en place d'actions en partenariat avec le CREPAQ visant à réduire le gaspillage dans les cantines : Gaspitour à destination des élus, journée technique sur le gaspillage alimentaire, financement d'audits du gaspillage alimentaire dans les établissements.

**GT alimentation sociale et solidaire** : mise en lien des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire, mise à disposition d'un tableau collaboratif recensant les fonctionnements et contacts de chacune des structures, et organisation de journées techniques sur la solidarité alimentaire.

**GT projet d'expérimentation pour la SSA.**



## Tiers-lieux et PAT



Les Espaces Saquary font partie intégrante de la moitié des groupes de travail de la DAT (à l'exception du foncier, de la restauration collective et de l'alimentation sociale et solidaire).

La DAT organise des ciné-débats au sein du tiers-lieu nourricier. Les Espaces Saquary s'occupent de la logistique et de l'animation. La DAT prend en charge les frais de bouche, la gestion des intervenants et la communication. Ces événements réunissent une cinquantaine de personnes.

*« Il y a un vrai sujet mobilité à intégrer sur la question d'accessibilité alimentaire. Une expérimentation est en cours avec une ligne de covoiturage express au niveau de l'A10, mais également des lignes de covoiturage dynamique à l'échelle de la Haute-Gironde. Il existe également une épicerie sociale itinérante qui permet de réduire les distances et de limiter les déserts alimentaires. »*

Retrouvez la fiche du DAT  
Haute-Gironde sur  
France PAT



## PAT DU PETR ADOUR CHALOSSE TURSAN



### Fiche d'identité

**En 2015, le PETR est sollicité par la communauté de communes de Mugron qui s'intéresse, avec AGROBIO Landes, aux PAT. Aujourd'hui, un chargé de mission est dédié au PAT en lien avec le service développement économique.**

**Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Matthieu Duchaussoy, Chargé de développement économique**

Pour en savoir plus : [m.duchaussoy@adourchalossetursan.fr](mailto:m.duchaussoy@adourchalossetursan.fr)

### Gouvernance



- Le PETR fonctionne avec une commission d'élus et un COPIL qui réunit élus et partenaires. Aucun tiers-lieu ne fait partie de la gouvernance.

### Partenaires



- En étroite collaboration avec les agriculteurs, le PETR est entouré de l'État, la Région, le Département, la Chambre d'agriculture, AGROBIO Landes, l'ALPAD, FDCUMA, les Centres de formation locaux et Bordeaux Science Agro.

### Actions générales



- Accompagnement au développement des produits locaux dans la restauration collective :**

Transformation et consommation collective. Développement de l'approvisionnement local avec INTERBIO Aquitaine et lutte contre le gaspillage alimentaire avec le CREPAQ. Enquête auprès des restaurants collectifs sur leur perception des circuits courts alimentaires et auprès des agriculteurs sur leur perception de la restauration collective afin de saisir les enjeux (logistique, administratif, productions) et se forger une culture commune. Mise en place sur le territoire et promotion de la plateforme départementale d'achat de produits locaux Agrilocal.

- Rapprochement avec les agriculteurs et éleveurs, en particulier la filière laitière**

Sensibilisation et mobilisation des agriculteurs dans le PAT. Accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles et à la diversification. Organisation de visites de laiteries engagées dans la transformation, ayant conduit au développement de laboratoires individuels. Renforcement des liens avec les maraîchers, notamment fournisseurs de la restauration collective, afin d'adapter les cultures aux besoins.

- Élargissement aux enjeux d'installation et de transmission agricole**

Le vieillissement de près de 50 % des exploitations landaises, la concentration foncière et la diminution du nombre de structures rendent indispensable une action collective en faveur du renouvellement des générations agricoles. Travail conjoint engagé en 2023-2024 avec la Chambre d'agriculture, Agrobio Landes et l'ADEAR sur l'installation et la transmission. Organisation de rencontres intercommunales de sensibilisation aux enjeux fonciers avec la SAFER et Terre de Liens. Adhésion des communautés de communes à Vigifoncier (SAFER) pour le suivi et l'anticipation des transactions foncières agricoles. Accompagnement de porteurs de projets, appui aux cédants et renforcement des liens entre collectivités et acteurs agricoles. Financement de projets de développement des circuits courts, notamment via des fonds européens territorialisés. Préfiguration de l'ouverture de l'espace-test agricole (ETAL) de Grenade en 2026 et réflexion sur de nouveaux sites d'implantation.

- Développement de la filière chanvre avec l'ALPAD (Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable)**

Communication auprès des élus sur le développement de la filière chanvre (production et débouchés). Organisation d'une visite dans une ferme produisant et utilisant du chanvre.

- Rachat et modernisation de l'abattoir public d'Hagetmau**

Menacé de fermeture à la suite du retrait d'un client majeur, l'abattoir d'Hagetmau a fait l'objet d'une intervention publique structurante. Le PETR a procédé au rachat du site auprès de la commune et a dissocié la propriété du bâti de l'exploitation de l'outil. Il s'est engagé dans un programme de modernisation avec le soutien de l'État (Plan de relance) et de la Région. L'exploitation est assurée par les utilisateurs (producteurs, bouchers, grossistes), garantissant le maintien d'un outil de proximité pour les filières locales.



© Laurent Minvielle

## Tiers-lieux et PAT

Le PETR entretient des relations avec plusieurs tiers-lieux dans le cadre des missions de développement économique portées par le chargé de mission, Matthieu Duchaussoy. Cet accompagnement se traduit principalement par un appui à l'orientation des projets et à l'identification de financements mobilisables, en lien avec les dispositifs existants. Des discussions avec des tiers-lieux non nourriciers sont également menées pour identifier leur contribution potentielle sur les enjeux alimentaires et agricoles.

Quelques exemples de lieux suivis :

- Sac de bille : Une association culturelle, située dans un petit village, qui réfléchit à la création d'une activité nourricière avec son café associatif : le Café Boissec. Sac de Bille y organise des animations et des spectacles (concerts, théâtre, jeunes publics) ainsi que des activités sociales (repas, ateliers, cours collectifs). Le lieu est labellisé Espace de Vie Sociale par la CAF.**

- L'Écolieu Jeanot : « Depuis 2011, l'association « C Koi Ça » anime l'écolieu Jeanot. Des prémices d'un jardin partagé chez Jeanot Diviths au projet d'aujourd'hui, l'équipe de « C Koi Ça » défriche et expérimente de nouvelles façons de vivre son territoire et le monde qui l'entoure. [...] 4 fils conducteurs : Produire et consommer autrement, Comprendre le monde qui nous entoure, Transmettre et accompagner, Vivre ensemble. » L'écolieu est engagé dans une démarche avancée de production agricole avec INRAE.**

À ce stade, les relations avec les tiers-lieux nourriciers ne sont ni formalisées ni conventionnées. Le PETR se positionne dans une logique d'écoute et d'opportunité, en attente de projets structurés portés par les acteurs du territoire. Lorsqu'ils émergent, ces projets peuvent être soutenus par le PETR via l'activation de ses réseaux de financeurs, un appui en ingénierie (temps de travail des équipes) ou un travail de sensibilisation des élus par les équipes du PAT.

Retrouvez la fiche du PAT du  
PETR Adour Chalosse Tursan  
sur le portail Pays et Quartiers  
de Nouvelle-Aquitaine :



## PAT DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Fiche d'identité



Laurence Tkaczuk, chargée de mission Économie – au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, travaille depuis 2008 sur la commercialisation en circuits courts avec Yuna Chiffolleau, Dominique Paturel (INRAE Montpellier), Nabil Hasnaoui Amri (FD CIVAM 34) et Bertrand Fritsch (Foyers Ruraux). Très rapidement, il s'est avéré nécessaire de connaître les besoins des consommateurs. Ensemble, ils ont lancé une enquête pour comprendre comment les habitants se nourrissent sur le territoire : marchés de plein vent, petites et moyennes surfaces, épiceries. Des groupes de réflexion entre producteurs, commerçants, grand public, mairie, élus ont été mis en place pour comprendre les attentes de chacun en termes d'alimentation. Cela a débouché sur une action phare : la création de CliKetik en 2017, un site qui référence producteurs, marchés de plein vent et épiceries. Avec CliKetik, il devient facile de savoir qui vend où : recherche par produit, par point de vente fixe ou ambulante et par marché ou drive paysan. La cartographie couvre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le PNR du Haut-Languedoc (Ouest Hérault et Est Tarn).

**« Les circuits courts permettent de faire le lien entre les agriculteurs et les épiceries en milieu rural. »**

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Laurence Tkaczuk, Chargée de mission PAT

Pour en savoir plus : laurence.tkaczuk@payshlv.com

### Actions générales



Le Pays HLV compte 27 salariés. Laurence Tkaczuk est à 100% sur le PAT en tant que fonctionnaire. De plus, le Pays a recruté une personne en CDD à 50% sur le volet agricole, notamment la reprise du foncier, et 50% sur le PAT (jardins partagés et appui aux communes). Par ailleurs, Laurence Tkaczuk travaille avec sa collègue de l'œnotourisme sur les questions de valorisation des produits agricoles et alimentaires et avec sa collègue du contrat local de santé. Avec cette dernière, depuis 4-5 ans, elles proposent des animations alimentation - sport - santé avec les écoles, les centres de loisirs ou encore dans le cadre du contrat de ville. Il s'agit d'une action récurrente avec des animations réparties sur 16 semaines : 1 rencontre sur l'alimentation par semaine pendant 4 semaines et 1 séance d'activité physique par semaine pendant 12 semaines. L'objectif est de donner aux personnes l'habitude de sortir et de pratiquer une activité physique. Les séances d'activité physique sont animées par les animateurs de DE Sport œuvrant avec le pôle de pleine nature.

Pour soutenir les projets (animation, investissement), le PAT répond à des appels à projets (DRAAF, PRSE, CAF, ARS, FEADER, LEADER...). En cofinancement, sur certaines actions, il est possible de mobiliser des fonds LEADER, mais les marges de manœuvre sont limitées pour ne pas faire doublon avec les mesures du FEADER, accessibles en direct. La seule partie éligible, pour notre programme LEADER, est le soutien aux investissements dans les épiceries et les ateliers de transformation.



## Tiers-lieux et PAT

**« Aujourd'hui, on suit une dizaine de tiers-lieux associatifs autour de l'alimentation, ainsi que 4 épiceries sociales et solidaires (et d'autres en projet) et des espaces de vie sociale ».**

Sur le territoire, des tiers-lieux existent, même si tous ne se désignent pas tiers-lieux. Ces tiers-lieux s'appuient souvent sur un espace de vie convivial pour créer des rencontres culturelles et des échanges sur différents sujets. Par exemple, les associations La Maison jaune et La Talvera à Bédarieux participent aux actions de la collectivité sur l'alimentation.

Les équipes du PAT assurent, en lien étroit avec les tiers-lieux, une veille active sur les enjeux croisés d'alimentation, de santé et de précarité alimentaire, dans un contexte territorial particulièrement marqué par ces problématiques. Actuellement, Laurence Tkaczuk pilote une étude sur les acteurs de la précarité alimentaire. L'étude comprendra un recueil de fiches descriptives par acteur. Afin de construire la gouvernance qui permettra de couvrir les zones blanches actuelles, le PAT est accompagné par l'INRAE (Yuna Chiffolleau et Jean Tassin) pour cette action.

Exemples de tiers-lieux nourriciers impliqués sur le territoire

### Le Couvent à Azillanet (tiers-lieu culturel et social)

Ce lieu se donne comme objectif de « rassembler, en faisant cohabiter des initiatives culturelles, sociales, citoyennes, environnementales, créatives et récréatives ». Récemment l'association a eu l'opportunité de bénéficier d'un ensemble immobilier, ce qui lui a permis d'élargir son domaine d'action alimentaire avec un café, de la restauration, une épicerie sociale (annexe de l'épicerie sociale de Saint-Pons). L'axe alimentaire du lieu consiste en l'animation du Conseil citoyen de l'alimentation, un

point relais d'une épicerie sociale itinérante, des marchés de producteurs locaux saisonniers, ainsi que plusieurs projets en cours : une épicerie solidaire, un groupement d'achat ainsi qu'une cantine populaire.

### L'Atelier Paysan

Le PAT a accompagné l'émergence du tiers-lieu de la SCIC Atelier Paysan à Félines Minervois afin de développer l'offre de formation à l'autoconstruction de matériel agricole au service des producteurs du territoire, et au-delà.

### Le projet Pardailhan

Le projet est porté par la mairie, qui a acquis l'ancien café-épicerie-tabac de la commune, fermé depuis plusieurs années, avec l'objectif de le requalifier en lieu de vie et de services. Un collectif citoyen, structuré en association, anime déjà le territoire à travers des marchés de producteurs, des grandes tablées et des événements culturels. Initialement, l'association envisageait d'assurer la gestion complète du lieu. À l'issue d'un accompagnement mené par l'ADEFPAT, ses membres ont toutefois pris la mesure des contraintes liées à une ouverture permanente et ont choisi de concentrer leur implication sur une journée par semaine. La commune étudie désormais la possibilité de confier l'exploitation du site à un opérateur privé, avec un projet combinant hébergement (chambres d'hôtes) et restauration. La mission PAT accompagne la collectivité dans la recherche de financements pour la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment. L'ouverture est envisagée à l'horizon 2027, l'équilibre économique du projet étant actuellement en cours de finalisation.

Retrouvez la fiche du  
PAT Haut Languedoc et  
Vignobles  
sur France PAT





*Le Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais a été initié en 2019 par les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), initialement dans le cadre du Contrat Local de Santé. Depuis 2024, l'ingénierie est structurée autour d'un demi-poste dédié au PAT et d'un demi-poste consacré à la mobilisation des fonds européens. Cette organisation permet un accompagnement plus fin des porteurs de projets et une meilleure articulation avec les services compétents des communautés de communes, notamment en matière de développement économique, d'enfance-jeunesse et d'action sociale (CIAS).*

*Après un diagnostic de territoire agricole et alimentaire réalisé en 2020/2021 qui a comporté des ateliers territoriaux avec les habitants, entreprises, médecins, associations ou encore élus des communes, 5 enjeux et axes de travail ont été définis (tous déclinés en fiches-actions). À l'époque, les Tiers-lieux étaient seulement au stade de l'émergence : plusieurs réseaux se créent avec des associations qui oeuvrent pour la sensibilisation à l'environnement, à la nutrition santé ou aux soutiens à l'agriculture biologique. Ces acteurs ont largement contribué à écrire le projet du PAT. Certains élus se sont également impliqués. Alors qu'en 2019, le PAT est en pleine écriture du projet, la crise COVID éclate et révèle d'autant plus les enjeux de souveraineté médicamenteuse et alimentaire. Le contexte est alors particulièrement propice pour s'engager sur les questions de PAT.*

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Valérie Gandré, Coordinatrice du Pacte Alimentaire

Pour en savoir plus : pat@grandlibournais.eu

### Gouvernance



Le PAT est piloté par un comité de pilotage annuel réunissant une grande diversité d'acteurs de l'agriculture et de l'alimentation locale. L'animation et la coordination sont assurées par le PETR, tandis que la mise en œuvre opérationnelle repose sur les intercommunalités et les acteurs-relais, qui déploient des actions adaptées à leurs compétences et à leurs capacités respectives.

### Actions générales



Le PAT est structuré autour de cinq axes : foncier, nutrition-santé, développement économique, restauration collective et agroécologie. La chargée de mission souligne la nécessité de dépasser une logique de fiches-actions cloisonnées pour favoriser une approche transversale et décroisée des politiques publiques.

Concrètement, le PAT travaille avec les services de développement économique des intercommunalités pour accompagner à la fois l'offre (producteurs) et la demande, afin de renforcer l'approvisionnement local de la

restauration collective et de la restauration privée. Un travail spécifique est mené sur la logistique, avec l'étude La Charette en 2024 et une étude complémentaire dans le cadre de RécolTerra.

Sur le volet solidarité alimentaire, le PAT coopère avec les services du Département de la Gironde, les associations d'aide alimentaire, les acteurs de sensibilisation présents sur le territoire (Les Râteleurs, Cantine 209, Esprit de solidarité) ainsi qu'avec les services des intercommunalités. Le PETR est également engagé dans un consortium avec Au ras du Sol et Agrobio Périgord dans le cadre du projet Bio D pro, visant la mise en place de plateformes de compostage de biodéchets chez les agriculteurs, contribuant à la réduction des intrants, à l'amélioration de la qualité des sols et au développement d'activités de l'ESS (le collecteur potentiel est une entreprise d'insertion).

Enfin, le PAT conduit des actions de sensibilisation au « bien manger » en partenariat avec des associations, des espaces de vie sociale (EVS), des EHPAD, les services enfance-jeunesse et la mission locale.



## Tiers-lieux et PAT

L'Usine Végétale, la Cantine 209 (au nord de la communauté d'agglomération) et les Râteleurs (en Pays Foyen) contribuent activement à la mise en œuvre d'actions du PAT. À titre d'exemples, la Cantine 209 a organisé une Fête de l'Agriculture et de l'Alimentation incluant des visites de fermes pour ses adhérents ; Radio Label Verte a réalisé des enregistrements web-radio afin de produire des podcasts valorisant le PAT ; et les Râteleurs ont animé une rencontre sur le marché de Sainte-Foy-la-Grande pour promouvoir les producteurs conventionnés dans le cadre de la Sécurité sociale de l'alimentation.

Dans ce cadre, le PETR assure un appui en ingénierie, notamment pour le montage de dossiers et les relations avec les institutions (Département, Région). À ce stade, les relations avec les tiers-lieux ne sont pas formalisées par convention, mais cet objectif est identifié pour 2025. En attendant, le PAT mobilise ces acteurs sous forme de prestations sur des actions ciblées.

Retrouvez la fiche du  
PAT Grand Libournais sur  
France PAT



## PAT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

### Fiche d'identité



La Politique Agroécologique et Alimentaire ou P2A de Montpellier Méditerranée Métropole s'est développée en 2015. Construite avec les communes et les différents partenaires, la labellisation PAT de niveau 1 a eu lieu en 2017. La labellisation PAT de niveau 2 a été obtenue en 2020 avec une mise à jour en 2024, selon les nouveaux critères. Le PAT est coordonné par le service Stratégie Agroécologie et Alimentation (SS2A) de la Métropole (5 emplois temps plein), mais s'appuie également sur d'autres services pour sa mise en œuvre (comme le service Agroécologie qui compte également 5 emplois temps plein). Il y a un travail effectué en concertation avec d'autres services, pôles et compétences de la Métropole et de la Ville comme le développement économique (Medvallée), l'urbanisme, le foncier, la biodiversité, l'économie circulaire et cycle de l'eau, le social, la transition énergétique et climatique, les mobilités, les halles et marchés. Le service en charge du PAT est très proche de la Direction de la Politique Alimentaire de la Ville de Montpellier (et sont regroupés dans un même pôle mutualisé Ville/3M) qui n'a pas directement de labellisation PAT mais dont les actions en matière d'alimentation contribuent largement au PAT de la Métropole.

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Justine Labarre, Chargée de mission Accessibilité alimentaire à Montpellier Méditerranée Métropole (3M) et Marie-Clémentine Foussat, Chargée de projets alimentaires innovants à la Ville de Montpellier.

### Gouvernance



- La Métropole souhaite à l'avenir formaliser sa gouvernance interne en s'appuyant sur le fonctionnement initié dans le cadre du Plan de Relance. La Métropole avait alors joué un rôle ensemblier d'une candidature partenariale, en captant des budgets pour un ensemble d'actions en lien avec les acteurs du territoire (Communes, Réseau InPACT et CIVAM, chambre d'agriculture, associations, entreprises). Chaque année, un suivi des actions financées dans le cadre du Plan de Relance est organisé autour d'une instance commune, qui va servir de base pour consolider la gouvernance collective du PAT : préfiguration d'un Conseil Alimentaire Territorial.

« Les entreprises sont moins faciles à mobiliser, elles ont d'autres habitudes de travail. Côté paysages alimentaires, on commence sur l'entrée restauration et épicerie de proximité. Les privés avec lesquels on peut le plus facilement discuter, ce sont ceux qui sont parties prenantes de la caisse commune, car ils sont déjà engagés. »

### Actions générales



- La Métropole a renouvelé le montage testé durant le Plan de Relance (captation des crédits et redistribution pour des projets sur le territoire) dans le cadre de l'appel à projets SNANC du ministère de l'Agriculture. Elle a obtenu 70 000 euros avec comme partenaires InPACT Occitanie, la Chambre d'Agriculture et les Jeunes Agriculteurs. Elle a également coordonné une réponse à l'appel à projets « Mieux manger pour tous », associant la Ville de Grabels, la ville de Montpellier et La Cantina, mais le projet n'a pas été retenu. En revanche elle a contribué à une autre candidature partenariale aux côtés de la Ville de Montpellier : le projet TerrAsol.
  - Le projet TerrAsol (Territoire Alimentaire et Agricole Solidaire) :**
  - Il s'agit d'un projet de recherche-action issu des réflexions menées dans le projet Territoires à Vivres. Il a été lauréat de la première vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », opéré par la Banque des Territoires dans le cadre du programme étatique France 2030, associant la Ville et la Métropole, des associations (FRCIVAM, Vrac & Cocinas, Abat' Mobile), des acteurs de la recherche (INRAE, Cirad, Chaire Unesco Alimentations du monde) et des privés (Marché d'intérêt national - MIN de Montpellier). L'objectif est de bâtir de nouvelles formes de solidarités alimentaires et agricoles sur le territoire. Ces solidarités sont de trois types :
    - Des solidarités entre les citoyens pour renforcer l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité (expérimentation d'une caisse alimentaire commune, d'un comité citoyen de l'alimentation, de maisons de l'alimentation solidaire, de laboratoires citoyens de recherche, des actions de transformation des paysages alimentaires, etc.).**
    - Des solidarités entre les territoires « où l'on vit » et ceux « dont on vit », pour renforcer les liens entre bassins de consommation et territoires nourriciers ; et pour reconnaître les relations d'interdépendance et d'obligations réciproques (amélioration des approvisionnements et de la logistique, création d'abattoirs mobiles multi-espèces, de contrats de réciprocité, etc.).**
    - Des solidarités entre les multiples acteurs du système alimentaire pour tester une nouvelle gouvernance de l'alimentation, en incluant le plus possible les habitants (démarche de prospective territoriale, expérimentation d'un fonds d'investissement).**
  - La Métropole va mettre en œuvre son ambition d'aller vers une gouvernance alimentaire partagée et multi-acteurs à travers TerrAsol. Un recrutement est en cours d'un chargé de projets prospectives et gouvernance pour 5 ans, il aura pour vocation de s'appuyer sur la dynamique TerrAsol afin d'avoir un effet de levier plus large sur l'ensemble du système alimentaire en inspirant, infusant, hybridant, dans l'idée d'un changement d'échelle. La Métropole a aussi un rôle de soutien aux initiatives s'inscrivant dans les objectifs de la P2A.
- « La Métropole intervient pour coordonner mais dans le déroulé, on n'est pas à l'initiative de tout. Le but c'est que les acteurs portent eux-mêmes des actions. » Justine Labarre, Chargée de mission Accessibilité alimentaire à Montpellier Méditerranée Métropole (3M)

## Tiers-lieux et PAT 🏠

Dans le cadre de TerrAsol, la Ville de Montpellier accompagne le développement des tiers-lieux nourriciers, notamment à travers le déploiement du réseau de Maisons de l'Alimentation Solidaire (MAS), de manière individuelle et adaptée aux besoins de chaque projet, et de manière collective. La Métropole, au titre de sa stratégie de transformation des paysages alimentaires (PALM) accompagne également l'émergence de nouveaux points de vente durables et lieux de démocratie alimentaire (orientation 1 : mailler le territoire) en accordant des subventions (fonctionnement et investissements), en étant facilitateur et "pivot" pour les mises en relations avec les autres acteurs des territoires, et en étant en suivi technique des associations concernées. Marie-Clémentine Foussat, côté Ville, assure un travail d'animation de terrain et d'ingénierie financière. L'État dans le cadre du programme France 2030, opéré par la Banque des Territoires, amène 50% de subvention sur justification des dépenses, tous partenaires confondus. La Mairie envisage de récupérer moins de 50% sur certaines lignes de dépenses pour permettre aux partenaires associatifs des MAS d'avoir un taux de prise en charge plus élevé en soutien à leur fonctionnement. Un YesWiki est en ligne, en support à la démarche d'animation et de réseau des MAS : <https://alimentation-solidaire.montpellier.fr/?Lintention>

**La politique de soutien aux Maisons de l'Alimentation Solidaire (MAS) de la Ville de Montpellier s'inscrit dans une approche clairement assumée de justice sociale et de démocratie alimentaire.** Cette politique s'inscrit dans le projet de Cité de l'Alimentation de la Ville de Montpellier : projet d'envergure d'un montant de 60 millions d'euros où la Ville s'engage pour repenser sa restauration collective, la rendre plus durable à l'échelle de son territoire, et former les nouvelles générations sur les questions alimentaires et environnementales.

L'identification des projets de MAS ne repose pas sur un modèle standardisé, mais sur un socle de critères structurants, définis et ajustés avec les parties prenantes de chaque territoire en fonction des pratiques existantes et de leur faisabilité.

Ces critères visent à **garantir un accueil inconditionnel**, une réelle mixité sociale et l'accès à une alimentation de qualité, saine et choisie. Les lieux doivent permettre aux habitants de faire leurs courses, de cuisiner et/ou de manger sur place, afin de couvrir l'ensemble de la chaîne de l'expérience alimentaire, de l'approvisionnement à la consommation. **Une attention particulière est portée aux méthodes d'animation, inspirées de l'éducation populaire, afin de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, favoriser leur émancipation et éviter les clivages entre « sachants » et « apprenants ».** Les MAS sont également pensées comme des espaces d'apprentissage et de transmission, intégrant des formes de gouvernance partagée associant les usagers, en lien étroit avec l'écosystème du quartier et la collectivité.

*« Les MAS s'appuient sur des dynamiques citoyennes et associatives existantes, de sorte à s'intégrer dans la vie des quartiers. C'est d'ailleurs comme ça qu'on a identifié les 5 projets. Les MAS auront des conseils de maison dans lesquels les usagers pourront s'impliquer. Depuis janvier on a lancé une dynamique de réseau inter-MAS pour mutualiser, partager des expériences, créer une identité commune (1 réunion par mois). Chaque projet est ancré et se fait avec les habitants avant tout. On part des dynamiques existantes et on co-construit avec les porteurs de projets, de manière plus ou moins importante suivant les projets et leurs besoins. On accompagne, on fait émerger, on facilite, on aide au changement d'échelle, on co-anime la dynamique de réseau... On n'appuie pas que de façon financière. »*

**Marie-Clémentine Foussat, Chargée de projets alimentaires innovants à la Ville de Montpellier.**

Concrètement, les formes prises par les projets sont volontairement diverses et adaptées aux attentes locales : cuisines partagées, épiceries solidaires, restaurants, groupements d'achat, magasins coopératifs, événements conviviaux ou actions de sensibilisation. La convivialité constitue un levier central, tout comme la reconnexion entre producteurs et mangeurs. L'ensemble des projets a vocation à s'inscrire dans une vision systémique de l'alimentation durable, visant à articuler solidarité,



accessibilité alimentaire et respect des producteurs, « du champ à l'assiette ». Sur les 5 MAS, 3 sont gérées par une association ou un collectif d'associations, 1 par une **Maison pour tous (portée par la Ville) et 1 par le CCAS (Direction Hébergements et Inclusions de la Ville)**. Pour chaque MAS, la ville essaie de trouver la juste place de la collectivité dans la gouvernance.

*« Les MAS seront de véritables tiers-lieux à visée de démocratie alimentaire favorisant l'accès à une alimentation choisie, durable et de qualité. »*

**Marie-Clémentine Foussat, Chargée de projets alimentaires innovants à la Ville de Montpellier.**

### MAS La Superluette - Quartier Celleneuve

La MAS est portée principalement par l'association L'Esperluette qui avait besoin d'un espace plus grand pour ses activités solidaires. D'autres associations se sont ensuite associées au projet, dans le cadre du collectif de coopération Territoires à VivreS. La Mairie a acquis le lieu et est en train de faire les travaux, d'acheter les équipements, etc. Tout a été co-construit avec les 3 associations futures gestionnaires du lieu, et les habitants. Cette MAS va devenir le siège de la Caisse Commune de l'Alimentation, ainsi que de Vrac & Cocinas. A ce stade, l'Esperluette coordonne le projet pour l'ensemble des associations et porte les recrutements nécessaires au déploiement du projet. L'ouverture de cette MAS est prévue début 2026.

Retrouvez la fiche du  
PAT de Montpellier  
Méditerranée Métropole  
sur France PAT



### MAS Hauts Val & Co - Quartier des Hauts de Massane

La MAS est portée par l'association Hauts Val & Co, entreprise à but d'emploi qui anime un projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Une épicerie solidaire et un café-cantine solidaire de quartier ont ouvert courant Avril.

### MAS Vrac & Cocinas - Quartier Lemasson :

La MAS est portée par l'association Vrac & Cocinas. Elle consiste en un projet de cuisine de quartier et d'épicerie permanente. L'ouverture est prévue début 2026.

### MAS CCAS - Quartier Arceaux/Gambetta/Figuerolles :

Le CCAS avait un projet d'épicerie solidaire ouverte à tous et de cuisine pédagogique. L'enjeu aujourd'hui est de réussir à associer les habitants. Il travaille déjà avec l'association « Jardins de Coccagne » pour distribuer des paniers solidaires de fruits et légumes. L'ouverture est prévue en novembre 2025.

### MAS Maison pour Tous Caillens - Quartier Tournezy

Un emploi municipal est affecté à l'animation du projet, en binôme avec une association de quartier qui organise déjà des ateliers cuisine dans la Maison pour tous. L'objectif est également d'obtenir un agrément Centre social. Il y a un projet d'extension avec une ouverture prévue courant 2027-28.

Pour en savoir plus sur  
la Cité de l'Alimentation,  
Ville de Montpellier



## PAT DU PNR DES GRANDS CAUSSES

### Fiche d'identité



Le territoire des Grands Causses comprend 119 communes et 85 000 habitants répartis sur 380 000 hectares. Il s'étend du sud de l'Aveyron au nord de l'Hérault. Il est traversé du nord au sud par l'autoroute A75, avec l'emblématique Viaduc de Millau.

Ce PNR (Parc Naturel Régional) existe depuis 1995. La communauté de communes Lodévois Larzac a rejoint le Parc en 2024. C'est un territoire axé sur l'agropastoralisme avec l'AOP Roquefort et un peu de brebis viande. Il y a 4 types de paysages : les Monts (Monts du Lézou, Monts de Lacaune), les Causses (Causse du Larzac, Causse Noir), les avant-causses (du millavoix, du saint affricain) et les rougiers (Camarès, Salagou). Il y a plusieurs parcs frontaliers : le parc national des Cévennes, le PNR de l'Aubrac et le PNR du Haut Languedoc.

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Roxanne Wilhelm-Jammes, Chargée de mission Attractivité et Développement sociétal

Pour en savoir plus : roxanne.wilhelm-jammes@parc-grands-causses.fr

## Tiers-lieux et PAT 🏰

Avant et pendant la Covid, le Parc a été saisi par des associations qui voulaient se structurer en tiers-lieux et par des élus qui avaient des projets de tiers-lieux. Le Parc les a aidés dans leur structuration et leur émergence. Le PNR a mis en place un accompagnement avec l'Adefpat (consultante retenue : Anne-Sophie Kalis). Certains projets ne sont pas parvenus à se structurer et se sont effondrés, d'autres ont vu le jour.

« Souvent quand c'est une association qui porte, le modèle économique est fragile. Quand c'est la collectivité qui porte, elle amène les murs et l'argent, mais la mobilisation citoyenne est souvent plus faible. »

5 lieux se sont portés volontaires : à Millau (Ping Pong Cowork), à La Bastide-Solages (tiers-lieu le Récantou), à Latour-sur-Sorgues (tiers-lieu du Château), à Saint-Saturnin-de-Lenne et à Saint-Sever-du-Moustier.

« A l'issue de l'accompagnement, on a senti une envie de continuer à travailler et une fragilité de certains. L'idée a donc été de créer un réseau. J'ai préféré assurer la mise en lien au travers d'un projet construit plutôt que de juste organiser des rencontres. Quand l'animation a démarré, on n'est donc pas parti d'une page blanche, je suis venue avec une idée de projet mais sans l'imposer. »

### « La Cocotte qui chuchote » : cuisiner et manger ensemble dans les tiers-lieux

Avec les 5 tiers-lieux, le PNR a monté un projet consistant à créer du lien entre les habitants par la cuisine du terroir. **Un appel à recettes a été lancé auprès des habitants, permettant d'identifier, pour chaque tiers-lieu, une recette emblématique du territoire.** Cette phase participative a constitué un premier levier d'appropriation collective du projet et d'ancrage dans les pratiques locales.

La rencontre avec le chef cuisinier Michel Bras, facilitée par un élu du Parc, a permis d'inscrire le projet dans une dynamique d'exigence et de reconnaissance gastronomique, tout en restant fidèle aux produits et aux cultures alimentaires locales. Le chef a accompagné le projet dans la durée, en travaillant à partir d'ingrédients phares du territoire – notamment le lait de brebis, l'agneau et la fouace – et en proposant plusieurs déclinaisons de recettes.

À l'issue de ce travail, une recette unique a été retenue pour constituer un menu commun « Grands Causses pour tous », servant de fil conducteur à l'ensemble de l'opération. Ce choix



a permis de **créer un référentiel partagé entre les tiers-lieux, tout en valorisant une identité alimentaire territoriale lisible et fédératrice.**

La mise en œuvre opérationnelle du projet a reposé sur la constitution de **brigades locales au sein de chaque tiers-lieu, composées de bénévoles impliqués comme cuisiniers, commis et participants aux préparatifs.** La thématique culinaire a joué un rôle de puissant levier de mobilisation, en attirant des habitants qui ne fréquentaient pas habituellement les tiers-lieux. Cette capacité d'élargissement des publics a été particulièrement marquée en milieu rural, où l'engagement bénévole s'est révélé plus soutenu qu'en contexte urbain, notamment à Millau.

En complément des équipes en cuisine, des groupes de cueilleurs ont été constitués pour collecter plantes sauvages, fleurs comestibles et légumes issus des jardins, afin d'approvisionner les banquets en produits frais et de saison. Cette organisation a permis d'ancrer concrètement le projet dans les ressources locales et les savoir-faire de cueillette.

Les banquets se sont déroulés entre le 15 mars et le 31 mai 2024, période propice à la diversité végétale. Les plats ont fait l'objet d'un soin particulier en matière de présentation, intégrant couleurs, fleurs

et éléments naturels, contribuant à une expérience sensorielle forte. Le jour de chaque événement, les équipes locales ont été accompagnées par le chef, présent aux côtés des bénévoles pour appuyer les gestes techniques, sécuriser les préparations et transmettre ses savoir-faire. Chaque banquet comptait 60 couverts. Les places sont parties très vite du fait de la notoriété de Michel Bras, qui a suscité un véritable engouement.

« Tous les produits venaient des producteurs et des fermes du territoire. Le menu était proposé à 25 € entrée-plat-dessert (parfois avec le vin et le café compris, selon les événements). Il y a des gens qui étaient là plus pour la dynamique que pour le repas. Les nappes étaient issues de récup'. Les enfants ont fait des cocottes en papier. Ça a pris une dimension folle selon les tiers-lieux. Les tiers-lieux rayonnaient en local, ils pilotaient chez eux en autonomie : gestion temps, mobilisation des équipes... On était à la fois tous ensemble et chacun était maître à bord. »

Une attention particulière a été portée par les équipes du PNR, et notamment par Roxanne, à la valorisation, à la documentation et à la transmission de l'expérience, afin d'en faire un projet culturel à part entière et non un simple événement ponctuel. Un appel à projets a été lancé pour associer une autrice et un illustrateur au suivi de l'ensemble de la démarche. Leur travail a permis de produire **un récit sensible du projet, donnant lieu à une exposition qui a ensuite circulé dans les différents tiers-lieux du territoire.**

En parallèle, un partenariat a été noué avec les radios associatives locales pour réaliser **une série de podcasts : un épisode dédié au chef et un épisode par tiers-lieu**, afin de documenter les parcours, les dynamiques collectives et les coulisses de chaque banquet. Ces productions ont contribué à élargir l'audience du projet et à inscrire l'initiative dans une démarche de médiation culturelle et territoriale.

Le Parc a mobilisé ses financements pour rémunérer les artistes, les équipes radio, la production des expositions, des supports imprimés et des livrets. Une identité visuelle spécifique a également été conçue, déclinée sur les supports de table, les menus et les éléments de communication, renforçant la cohérence et la lisibilité du projet. Enfin, **un investissement mutualisé en vaisselle a été réalisé, permettant son usage tournant entre les différents lieux, dans une logique de mutualisation et de sobriété.**



Retrouvez la fiche  
du PAT du PNR Grands  
Causses sur France PAT



Pour en savoir plus  
sur les tiers-lieux  
du Parc



## PAT DU PETR DU PAYS D'ARMAGNAC

### Fiche d'identité



Le PAT du PETR du Pays d'Armagnac a été officialisé politiquement en 2020. Puis il a été lauréat du Programme National pour l'Alimentation en 2021 (labellisation de niveau 1). Le PETR est composé de 4 communautés de communes, 102 communes, 45 000 habitants. Le PAT est aujourd'hui labellisé de niveau 2. Il a été lauréat de l'appel à projets SNANC du ministère de l'Agriculture, qui a permis de cofinancer le poste d'animation et certaines actions. Le PAT bénéficie également de cofinancements de la Région Occitanie et du Département du Gers, bien que dans des montants limités. Il mobilise par ailleurs de manière active les appels à projets nationaux (PNA, SNANC, ADEME, Plan de relance, etc.). Depuis 2021, le PETR du Pays d'Armagnac a ainsi levé près de 1,6 M€ de subventions pour soutenir les actions du PAT et financer le poste d'animation (1 ETP), ces financements étant majoritairement fléchés vers des porteurs de projets du territoire. En tant que Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER, le PETR a également inscrit l'alimentation dans sa stratégie européenne, permettant de mobiliser des fonds LEADER pour certaines actions. Enfin, un Conseil de coordination des PAT a été mis en place à l'échelle du Gers afin de renforcer la cohérence et les synergies entre démarches territoriales : « On est 4 membres actifs avec le CD32 et les communautés de communes Bastides de Lomagne et Astarac Arros en Gascogne. On a environ 15 échanges en visio par an. On échange des bonnes pratiques, des actualités, des appels à projets. On s'entraide pour des lettres de soutien dans les appels à projets. »

Fiche réalisée à partir d'un entretien avec Hugo Dereymez, Chargé de mission PAT

Pour en savoir plus : [projet-alimentaire@pays-armagnac.fr](mailto:projet-alimentaire@pays-armagnac.fr)

### Gouvernance



« Pour soutenir les projets, on va chercher des financements et on accompagne les porteurs de projet. Par contre, on est moins avancés en matière de co-création et de co-construction. On organise très peu de comités de pilotage. Beaucoup de PAT ont des méthodologies et des instances de concertation très définies. Nous on n'a jamais vraiment eu le temps. On est dans l'opérationnel et l'action, dans les appels à projets. »

### Actions générales



#### Restauration collective :

C'est une des missions les plus développées du PAT. Elle a permis au PAT d'être accepté sur le territoire par les élus. La singularité du PAT du Pays d'Armagnac repose en ce que le PETR dispose de compétences en interne pour développer un système d'accompagnement et une offre de service adaptée. Au travers des services restauration hors domicile (RHD), certaines communes ont pu garder leur petite cantine, gérer des problèmes avec les services vétérinaires, faire travailler les petits producteurs locaux, former les agents, etc.

#### Accompagnement des porteurs de projet :

Après quatre années de mise en œuvre, le PAT est désormais clairement identifié comme un point d'entrée structurant sur le territoire. Il joue un rôle de guichet et de facilitateur pour des porteurs de projets publics comme privés, qui sollicitent l'équipe pour être accompagnés, mis en relation avec les bons partenaires et orientés vers des dispositifs de financement. Cette reconnaissance se traduit concrètement par l'émergence de projets portés avec l'appui du PAT, notamment sur des sujets structurants comme la création d'espaces-tests agricoles ou la protection des aires de captage. Le PAT s'affirme ainsi comme un outil d'ingénierie territoriale au service de la transition agricole et alimentaire.



## Tiers-lieux et PAT

### Commune de Nogaro (2400 habitants) : tiers-lieu social et espace test

Le Pays d'Armagnac est un territoire ultra-rural, socialement et économiquement fragile, avec une population vieillissante et des problématiques de précarité alimentaire. Il y a différentes associations d'aide alimentaire, mais souvent, la distribution se fait dans de très mauvaises conditions. L'idée a émergé de créer un lieu pour rassembler les différents opérateurs, qui soit confortable et sécurisé : « on l'a appelé tiers-lieu, car en même temps que la distribution des produits, l'idée était de mener des actions de sensibilisation à la cuisine ». La dynamique avait initialement été impulsée et accompagnée par la structure départementale Gers Solidaire, mais le départ de son directeur a entraîné un arrêt de fait de l'animation et du pilotage du projet. Faute de portage opérationnel identifié, le projet n'a pas abouti à ce stade et progresse lentement. Les élus locaux restent néanmoins volontaires pour le faire aboutir, tout en soulignant que sa concrétisation suppose un investissement en ingénierie, en animation et en temps dédié.

Par ailleurs, les élus veulent acheter un terrain de 2 hectares pour implanter un espace-test agricole expérimental utilisant la géothermie et les eaux usées retraitées pour la culture de légumes. Le territoire dispose d'une ressource singulière avec une zone de captage d'eau potable profonde dont la température atteint 51 °C. Cette spécificité ouvre des perspectives intéressantes en matière de valorisation énergétique, notamment pour envisager un système de chauffage naturel couplé à une réutilisation agricole des eaux traitées issues de la station d'épuration communale. Le projet est actuellement suivi et accompagné par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Institution Adour et la Chambre d'Agriculture du Gers (CA32).

### Commune de Lupiac (310 habitants) : cuisines ouvertes et festival de l'alimentation

Une association s'est montée autour du Domaine de Hongrie, racheté par une propriétaire venue s'y installer. Le domaine compte 20 hectares dans lesquels ont été installés des jardins en permaculture. L'association organise un festival de l'alimentation durable rassemblant des personnes d'une vingtaine de nationalités, pour montrer comment cuisiner les produits locaux en s'inspirant de cultures culinaires différentes. Une grange a été aménagée en cuisine ouverte permanente avec 6 stands équipés permettant à 6 équipes de pouvoir simultanément cuisiner et servir des plats. Le PETR a financé le festival dans le cadre du plan de relance. Le projet est tourné vers le développement personnel et le bien-être.

### Commune de Belmont (150 habitants) : vers une « Tour de biodiversité » ?

À Châteauneuf-des-Peuples, hameau de Belmont situé près de Lupiac, une association a investi un ancien manoir pour y développer un projet hybride de « Tour de biodiversité » mêlant agroécologie, accueil de groupes, programmation culturelle et spectacles. Elle porte notamment un projet de forêt nourricière, piloté par une doctorante, qui articule préservation du patrimoine, ateliers autour du vivant (greffage, biodiversité, agroforesterie), transmission des savoir-faire et animation culturelle du territoire. Le PAT a aidé à la recherche de financements LEADER pour la rénovation du manoir.

Retrouvez la fiche du PAT du PETR du Pays d'Armagnac sur France PAT



*Livre blanc*

# PAT & TIERS-LIEUX NOURRICIERS

**Le rôle des tiers-lieux  
nourriciers dans les politiques  
alimentaires territoriales**

*Cette opération a été réalisée dans le cadre de l'AAP  
du PNA avec le soutien financier de l'ADEME.*



**Date de publication**

*Mars 2026*

France  
**TIERS  
LIEUX**

EN PARTENARIAT AVEC



[observatoire.francetierslieux.fr](http://observatoire.francetierslieux.fr)